



Secrétariat Général

Direction générale des  
ressources humaines

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Sous-direction du recrutement

---

## **Concours du second degré – Rapport de jury**

**Session 2011**

**AGREGATION EXTERNE**

**Section HISTOIRE**

**Rapport de jury présenté par : Michel CASSAN  
Président de jury**

**Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des  
présidents de jury**

Rapport du concours d'Agrégation externe d'histoire par Michel CASSAN\*  
Session de 2011

Présentation générale

Le rapport annuel du concours peut sembler un exercice convenu ; en fait, il n'en est rien et l'année 2011 ne déroge pas à cette règle, en raison des effets de la « mastérisation » sur les cursus de formation et de préparation à l'agrégation, de l'introduction d'une séquence spécifique dans la leçon d'histoire générale, sans oublier le cas de l'explication de texte. En outre, tous les rapports sont conçus afin de guider les candidats et leurs préparateurs tout au long de l'année du concours ; ils précisent et expliquent une nouvelle fois les données qui président à l'évaluation des prestations des candidats par le jury.

La « mastérisation » accompagnée du découplage partiel des questions mises au programme de l'Agrégation et du Capes et d'un calendrier des épreuves d'admissibilité totalement distinct a engendré des effets très perceptibles en 2011. Effets sur le nombre d'étudiants que les nouvelles dispositions ont éloignés de la préparation de l'Agrégation et plus fortement encore des autres concours de recrutement de l'enseignement secondaire ; effets sur l'offre de formation à l'Agrégation, revue à la baisse dans de nombreuses universités, soutenue et renforcée par d'autres universités grâce à l'engagement d'enseignants chercheurs, au recours à la mutualisation d'enseignements, sans oublier des politiques d'établissements en faveur de l'Agrégation. Incontestablement, la conjonction de ces facteurs entraîne une redistribution de l'offre de formation et dessine une nouvelle carte des préparations à ce concours de haut niveau. Une mutation paraît enclencher sans que ses effets soient toujours clairement perçus. Laissons de côté l'argument boutiquier qui fait que l'abandon de la préparation de l'agrégation engendre la perte d'un volume horaire important et mécaniquement une réduction des besoins d'encadrement des étudiants. L'essentiel est ailleurs. D'abord, l'Agrégation est la référence et la clé de voûte du système éducatif national. Elle demeure un concours qui permet encore une mobilité sociale ascendante. Elle joue dans tous les établissements parisiens et provinciaux où elle est préparée, un effet d'entraînement bénéfique à l'ensemble du cursus universitaire, y compris pour la constitution du vivier des futurs doctorants. Pour l'histoire et la géographie, ce concours de haut niveau promeut l'acquisition d'une large culture, la capacité à la synthèse, la transmission claire et démonstrative d'idées, de notions, de concepts, de connaissances maîtrisées : autant de qualités nécessaires à qui se destine à enseigner à tous niveaux et à devenir un enseignant chercheur désireux d'éveiller des esprits et de remplir son rôle de passeur de savoirs, de méthodes, de culture. A l'opposé des parcours émiétés ou des formations étroitement spécialisées, l'Agrégation fait appel aux qualités fondamentales du chercheur et de l'enseignant habile à poser des problématiques pertinentes, à organiser ses réponses en mobilisant les connaissances nécessaires, sans se départir de la rigueur de l'analyse et d'un esprit critique.

Cet ensemble d'exigences peut paraître élevé et il l'est ; toutefois l'Agrégation est l'aboutissement d'un cursus d'études de cinq ans minimum et toutes les épreuves tant écrites qu'orales du concours ne font que dupliquer les exercices auxquels les étudiants ont été préparés durant plusieurs années. Autant les candidats doivent enrichir et étoffer leurs idées et leurs connaissances sur les questions mises au concours, autant leurs méthodes de travail, leur réflexion, leur culture historique ample doivent déjà être maîtrisés à l'entrée dans l'année de préparation de l'Agrégation. L'effort exigé des candidats est donc accessible et la réussite est favorisée si tout au long de l'année, des exercices écrits corrigés, des entraînements aux épreuves orales sont effectués.

La leçon d'histoire générale

En 2011, -et la disposition est reconduite en 2012-, la leçon d'histoire générale a été modifiée<sup>1</sup>. Le candidat tire au sort un sujet. Il doit le traiter en deux séquences de 40 et 15 minutes séparées par une brève interruption. La première séquence correspond à une leçon ; la seconde séquence est dédiée à la présentation d'un document étroitement rattaché à la leçon. Le candidat a choisi le document ; il ne l'a pas utilisé dans la première séquence de la leçon, il dispose de cinq minutes pour le présenter avant d'être interrogé à son propos pendant dix minutes maximum par la commission. A l'issue de la session, il paraît utile d'attirer l'attention des candidats et des préparateurs sur les points suivants :

-le fait de devoir présenter un document dans la séquence 2 ne doit pas conduire à la suppression de tout document dans la séquence 1 ;

---

\* Président du jury, Professeur d'histoire moderne à l'Université de Poitiers

<sup>1</sup> Voir infra le rapport spécifique sur cette épreuve.

-le choix le plus large préside à la sélection du document de la séquence 2 : carte, croquis, schéma, plan, tableau, gravure, affiche, statistiques, graphique, texte... . Le candidat peut élaborer le document ;

-dans le cas d'un texte, sa longueur doit être calibrée à la durée de l'exercice puisque la totalité du document présenté doit être exploitée ;

-le document doit être soigneusement présenté en liaison avec une démarche de transmission d'idées et de connaissances ; il faut l'analyser, en expliciter les apports et les possibilités et non l'utiliser comme prétexte à des considérations sur la manière de l'envisager sans finalement traiter le document.

#### L'épreuve d'explication de texte

La troisième épreuve d'admissibilité -explication de texte en histoire médiévale- a suscité un vif émoi au sein du jury, auprès des candidats, de la communauté universitaire des historiens et bien au-delà de notre petit monde. Cette réaction était logique et légitime et je tiens à répéter combien le choix de ce texte fut malheureux et combien je le regrette profondément. Lors de sa séance plénière du 4 juin 2011, le jury, unanime, a explicitement partagé cette position dans un message alors rendu public. A cette date, la question de la validité de l'épreuve avait été réglée. Un communiqué de Monsieur le Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, en date du 24 mai 2011, prenant en compte le fait que « l'égalité de traitement a été maintenue entre tous les candidats et que l'épreuve n'était pas hors programme » écartait l'organisation d'une nouvelle épreuve et permettait la poursuite du concours. Le jury, remanié, siégea donc selon le calendrier initialement prévu et dans des circonstances délicates, il sut travailler avec le sérieux et la sérénité requis pour l'accomplissement de ses tâches.

#### L'admissibilité

Le recul de nombre des candidats inscrits s'est maintenu et accentué en 2011. Les 2113 inscrits de 2010 –en repli de 10% environ par rapport à 2009- ne furent plus que 1659 en 2011. Des facteurs conjoncturels tels que la volonté de nombreux candidats de détenir la totalité du master avant de se présenter, une négligence dans la procédure d'inscription devenue impossible après la mi-juillet ont leur part dans ce repli sans suffire à l'expliquer. Il faut se rendre à l'évidence : la séparation des deux concours de recrutement majeurs de l'enseignement secondaire, malgré les efforts faits par les jurys pour maintenir des liens organiques entre les concours a vraisemblablement contribué à détourner des cohortes d'étudiants de la préparation aux concours. Certes l'agrégation avec un ratio de 25 inscrits pour 1 emploi demeure un concours de référence très attractif mais la déperdition d'étudiants formés en vue de l'enseignement et de la recherche et qui se détournent de ces professions est regrettable.

La barre d'admissibilité aux épreuves orales est de 7,75/20 ; la moyenne des admissibles est de 9,79. Par épreuve, les moyennes très proches en histoire sont les suivantes : 9,67 pour la première dissertation, 9,15 pour la seconde dissertation, 9,76 pour l'explication de texte et 10,55 pour l'épreuve de géographie. 143 candidats ont été proclamés admissibles.

#### L'admission

Avec 70 emplois au lieu de 84 en 2008, 2009, 2010, l'effectif des postes a connu une chute sensible. Tous les candidats admissibles se sont présentés et aucun abandon n'est à déplorer.

La moyenne des candidats admis aux épreuves orales est de 10,22. La moyenne de la leçon d'histoire générale est de 9,57 ; celle du document est de 10,64 et celle de l'épreuve de géographie est de 10,44. En intégrant les résultats des épreuves écrites et orales, la moyenne des admis est de 10,32. La stabilité prévaut par rapport aux années immédiatement précédentes sauf pour la distribution académique et implicitement universitaire des candidats admissibles et admis. Les résultats des épreuves écrites indiquent une belle dissémination des candidats appelés à poursuivre le concours ; plusieurs universités de taille petite ou moyenne voient certains de leurs étudiants être admissibles alors que des établissements de taille plus importante ne figurent pas sur la liste. Une fois encore la liaison mécanique souvent avancée entre taille de l'établissement et possibilité de succès pour les candidats ne vaut guère. En revanche, les épreuves d'admission sont plus délicates à négocier pour les candidats issus des préparations proposées par les universités de province que pour leurs homologues des universités parisiennes. Cela conforte la part des étudiants de la capitale dans le résultat final du concours même si 2011 confirme la belle tenue de plusieurs universités provinciales.

#### Remerciements

La préparation et le déroulement du concours nécessitent la collaboration scrupuleuse de toutes les parties appelées à intervenir, à un titre ou à un autre, avec un cahier des charges précis, tout au long de l'année. Sans l'aide de Monsieur le Proviseur du lycée Louis-le-Grand, sans l'assistance attentive du Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, sans l'appui de Monsieur le Directeur de l'Institut de Géographie, sans les contacts noués avec les services administratifs de la Direction générale des ressources humaines du Ministère de l'Education nationale et du Service inter-académique des examens et concours de l'Ile-de-France, sans la contribution du personnel de ces établissements, sans la mobilisation remarquable d'efficacité et de disponibilité des vacataires appariteurs, le fonctionnement du concours serait problématique. C'est pourquoi j'ai plaisir à remercier chaleureusement tous et toutes les intervenant-e-s qui placent leurs compétences au service de ce concours comme je sais gré au directoire et aux membres du jury, correcteurs et examinateurs, d'avoir apporté leur efficace contribution à cette session 2011 de l'agrégation.

### **Composition du jury**

Le jury, présidé par M. Michel Cassan, professeur d'histoire moderne à l'Université de Poitiers était composé de :

Vice-présidents

Histoire : M. Yves Poncelet (Inspecteur Général de l'Education nationale), Mme Elisabeth Crouzet-Pavan (Paris IV-Sorbonne), Mme Catherine Grandjean (Tours)

Géographie : M. Guy Baudelle (Rennes 2), Hervé Vieillard-Baron (Paris-Ouest-Nanterre-La Défense)

Secrétaire général : M. Bertrand Lemonnier (CPGE, Paris)

Autres membres du jury d'oral

Histoire ancienne : M. Christophe Chandezon (Montpellier III), Mme Sylvie Crogiez-Petrequin (Tours), M. Jérôme France (Bordeaux III), Mme Christel Müller (Reims)

Histoire médiévale : Mme Marie-Madeleine De Cevins (Rennes 2), Mme Frédérique Lachaud (Metz), Mme Anne Lemonde (Grenoble), M. Bertrand Schnerb (Lille III)

Histoire moderne : M. Reynald Abad (Paris IV-Sorbonne), M. Jean-Marie Le Gall (Paris I-Panthéon- Sorbonne), M. Nicolas Le Roux (Lyon II), Mme Marie-José Michel (Paris 13)

Histoire contemporaine

M. Philippe Chassaigne (Tours), Mme Michèle Dechenoix (CPGE, Paris), Mme Sophie Dulucq (Toulouse 2), M. Jean-Pierre Dormois (Strasbourg),

Géographie :

Valérie Batal (CPGE, Versailles), Jean-Claude Batrel (CPGE, Paris), Olivier Deslondes (Lyon II), Jacques Fache (Angers), Anne Fremont-Vanacore (CPGE, lycées de Sèvres et de Boulogne Billancourt), Perrine Michon (Paris 12-Val de Marne)

La correction des épreuves d'admissibilité a également été assurée par :

Histoire ancienne : Mmes et MM. Sandrine Agusta-Boularot (Aix-Marseille I), Sabine Armani (Paris 13), Claire Barat (Valenciennes), Nathalie Barrandon (Nantes), Robinson Baudry (Paris-Ouest-Nanterre-La Défense), Pierre Cosme (Paris I-Panthéon Sorbonne), Françoise Des Boscs (Pau), Henri Etcheto (Bayonne), Bertrand Goffaux, (Poitiers), Eric Guerber (Lorient), Laurent Guichard (Nancy II), Antony Hostein (Paris I-Panthéon Sorbonne), François Lerouxel (Paris IV-Sorbonne), Hélène Ménard (Montpellier III), Benoît Rossignol (Paris I-Panthéon Sorbonne), Nicolas Tran (Poitiers)

Histoire médiévale : Mmes et MM. Jean-Marie Albert (CPGE, Amiens), Christine Barralis (Metz), Philippe Bernard (Aix-Marseille I), Damien Carraz (Clermont-Ferrand), Noémi Colin-Steck (lycée Les Pierres Vives, Versailles), Cédric Giraud (Nancy II), Thomas Granier (Montpellier III), Alexis Grémois (Rouen), Emmanuel Grelois (Rennes 2), Marie-Céline Isaia (Lyon III), Laurence Jean-Marie (Caen), Gilles Lecuppre (Paris-Ouest-Nanterre-La Défense), Franck Mercier (Rennes 2), Paul Payan (Avignon), Alain Rauwel (Dijon), Denyse Riche (Lyon 2) Sumi Shimahara (Paris IV-Sorbonne),

Catherine Vincent (Paris ouest Nanterre) Pascal Vuillemin (lycée Lumière, Besançon), Anne Wagner (Besançon)

Histoire moderne : Mmes et MM. Thierry Amalou (Paris I-Panthéon Sorbonne), Anne Bérroujon (Grenoble), Ariane Sophie Boltanski (Rennes II), Laurent Brassart (Lille III), François Brizay (Angers), Anne De Mathan (Brest), Stéphane Gal (Grenoble), Isabelle Laboulais (Strasbourg), Isabelle Luciani (Aix-Marseille I), Philippe Meyzie (Bordeaux III), Vincent Meyzie (Paris-Ouest-Nanterre-La Défense), Renaud Morieux (Lille III), Eric Schnakenbourg (Nantes), Pierre-Jean Souriac (Lyon III), Maryvonne Vonach (CPGE, Strasbourg)

Géographie : Gérard Bacconnier (CPGE, Lyon), Luc Berger (lycée Chateaubriand, Rennes), Xavier Bernier (université de Savoie), Martine Candelier-Cabon (Rennes II), Pascal Clerc (Lyon 1), Cécile Gnahore (CPGE, lycées de Mantes et de Sceaux), Guillaume Nogre (collège H. Wallon, Bezons), Franck Paris (collège Versailles, Marseille), Patrick Pigeon (université de Savoie), Monique Poulot (Paris-Ouest-Nanterre-La Défense), Pierre Schill (lycée J. Ferry, Montpellier), Philippe Thiard (Paris 12-Val de Marne), Raoul Waeselynck (CPGE, Valenciennes).

Auraient participé à la correction de l'épreuve d'histoire contemporaine : Mmes et MM. Fabrice Barthélemy (lycée L. Armand, Eaubonne), Guillaume Bourel (CPGE, Créteil), Joëlle Boyer (lycée Turgot, Paris), Noëlline Castagnez (Orléans), Olivier Coquard (CPGE, Paris), Eric Debruyn (lycée Faidherbe, Lille), Jean Hubac (lycée Jean Rostand, Mantes la Jolie), Claire Laux (Bordeaux III), Anne-Sophie Letac (CPGE, Versailles), Aurélien Lignereux (Angers), Pierre Martin (CPGE, Lyon), François-Charles Mathis (Paris IV-Sorbonne), Yves Montarsolo (collège Les Pennes, Aix), Jean-Yves Piboules (lycée H. Boucher, Paris), Pierre Singaravelou (Paris I-Panthéon Sorbonne), Alain Thillay (lycée Henri IV, Paris).

Première dissertation  
(histoire ancienne)  
Durée : 7 heures

### **Les généraux romains et l'Occident (dans les limites géographiques et chronologiques du programme)**

Par Sylvie Crogiez-Pétrequin\* et Jérôme France\*\*

Nous avons souhaité dans le présent rapport mettre l'accent sur la méthode et la compréhension du sujet plus que sur la maîtrise des connaissances, considérant que les candidats savaient acquérir les savoirs mais rencontraient souvent des difficultés à les mettre en œuvre au service d'un sujet précis. Dans le même état d'esprit, on rappellera rapidement la nécessité d'une orthographe correcte, ce qui a été heureusement souvent le cas, et la maîtrise satisfaisante de la grammaire du français, ce qui le fut moins : phrases à la construction bégayante, accords inexistantes et propositions incohérentes desservent l'exposé des connaissances. Le sens du propos et l'argumentation échappent ainsi au lecteur qui n'en peut mais. Outre qu'un emploi correct de la langue permet de se faire comprendre, y compris de ses futurs élèves, il faut rappeler que le choix d'un vocabulaire exact et une articulation claire de la phrase traduisent justement la précision de la pensée.

#### Compréhension du sujet et introduction

Le sujet se plaçait dans l'exacte optique de la question sur Rome et l'Occident. Ce n'était pas un sujet d'érudition, et encore moins un sujet étroit d'histoire militaire. Au contraire, il irriguait toute la question au programme, en exigeant un effort réel de réflexion et de composition, qui permettait de privilégier l'analyse et de ne pas s'en tenir à l'événementiel et au récit de la conquête de l'Occident.

Il était indispensable en premier lieu de définir ce qu'était un général romain. Quelques rares candidats se sont interrogés sur l'existence de « généraux » à Rome, et une copie a même proposé d'employer plutôt le mot grec *hégémon* ! Ces candidats, pensant n'avoir affaire qu'au plus haut gradé de l'armée, n'ont toutefois pas su donner une définition correcte. En fait, cette interrogation sur la validité du mot français « général » était assez vaine, car si l'on ne peut employer un terme dans une

---

\* Professeure à l'Université de Tours

\*\* Professeur à l'Université de Bordeaux III

langue pour désigner une réalité qui ne correspond pas tout à fait, alors toute traduction est impossible. À ce compte là, s'il n'y a pas de « généraux » à Rome, force est d'admettre qu'il n'y a pas non plus de « gouverneurs », ni de « prêtres » et même – plus grave pour notre programme – pas d' « empereur », puisque le terme est traduit directement du mot *imperator*, qui ne désigne pas à proprement parler un empereur, mais le chef d'armée victorieux et à qui on a octroyé le triomphe. Ajoutons pour en finir sur ce point que le terme « général » est d'un emploi tout à fait banal dans les traductions des éditions savantes, et dans la bibliographie tant française qu'anglo-saxonne<sup>2</sup>. En réalité la très grande majorité des candidats ont bien su définir le mot, ce qui était indispensable pour ne pas se fourvoyer. Le mot « général » est utilisé couramment pour désigner un magistrat à *imperium* et muni d'un commandement militaire, et ce encore tout récemment dans les écrits de certains savants<sup>3</sup>. Évidemment on pourra inclure dans ce groupe de généraux romains une personnalité telle que Sertorius, par exemple, mais surtout pas Vercingétorix ou Arminius, comme cela a été fait – rarement il est vrai – au prétexte qu'ils avaient servi comme auxiliaires dans l'armée romaine (ce qui est une hypothèse pour le premier). Car s'ils sont des généraux, c'est-à-dire ici des chefs d'armée, ils ne sont pas romains (même si Arminius avait reçu la citoyenneté) et ne commandent pas une armée romaine. Il fallait aussi porter attention à la conjonction « et » : le sujet n'est pas « Les généraux en Occident », mais « Les généraux et l'Occident ». Il ne s'agissait donc pas de faire une histoire de la conquête et de la romanisation, mais d'étudier les rapports entre ceux qui sont à la tête du pouvoir politique et des armées romaines et cet ensemble géographique, diplomatique et stratégique qu'est l'Occident. Il fallait donc voir comment les généraux intervenaient en Occident, certes, mais aussi comment ils l'avaient façonné, et, en regard, les réactions ou les réponses de cet Occident à la présence des généraux. Le sujet ne faisait nulle allusion à un quelconque débat historiographique, mais il supposait la connaissance d'une bibliographie sommaire, et pas seulement sur l'armée. Parmi de nombreux ouvrages, on se bornera à citer les travaux de Pierre Cosme sur l'armée romaine, ou ceux de Frédéric Hurlet ou Rudolf Haensch sur les empereurs, les gouverneurs et l'administration de l'Empire. Surtout, l'exploitation des sources, et notamment les textes des auteurs anciens, était essentielle pour traiter le sujet. Les candidats, beaucoup trop nombreux, qui ont méconnu, oublié ou négligé un certain nombre de textes qu'il était obligatoire de connaître en ont été pénalisés. Il ne suffit pas, en effet, d'écrire dans l'introduction qu'il existe telle ou telle source si c'est pour ne pas y revenir précisément dans le cours de la dissertation. Rappelons-le, les sources sont le matériau de l'historien qui les identifie comme documents. Elles servent à bâtir le plan, et pas seulement à étayer l'argumentation. S'il fallait pointer le défaut le plus important, ce serait bien celui-là : la méconnaissance assez générale des sources. On rappellera qu'en histoire ancienne elles ne sont pas si nombreuses que leur nombre les rende inaccessibles à un candidat sérieux ; ici, il suffisait de citer certains passages de Cicéron dans les *Verrines* (notamment dans le 5<sup>e</sup> discours de la Seconde action : *Les Supplices*,) ou la correspondance, d'Appien sur les guerres ibériques, de César sur la guerre des Gaules, et de Tacite sur les généraux sous l'Empire, ne serait-ce que l'*Agricola*. D'autre part, en ce qui concerne les textes épigraphiques, il suffisait de pouvoir citer quelques-uns des grands bronzes hispaniques et éventuellement quelques « carrières » sénatoriales de l'époque impériale. Pour en finir sur ce point, permettons-nous une recommandation aux candidats : dans la préparation à l'agrégation d'histoire, le recours aux sources devrait être le point de départ de l'étude de la question, avant de se précipiter sur les manuels, ou de les utiliser comme un simple complément et une illustration aux cours. Enfin le cadre chronologique et géographique pouvait être très rapidement évoqué sans que cela soit essentiel à la compréhension du sujet, puisque ces cadres étaient strictement ceux du programme. L'introduction pouvait donc partir de l'idée que l'Occident a été un terrain privilégié de la conquête romaine, puis de la romanisation (de façon différente de l'Orient) et que les généraux romains ont été les éléments essentiels de ce processus. On pouvait poursuivre par un paradoxe (apparent) : en effet la notion de général n'existe pas à Rome, telle qu'on entend le mot, en tout cas en français, si on suppose que le terme ne peut renvoyer qu'à une réalité moderne. À Rome, il n'y a pas de corps d'officiers généraux, ni d'ailleurs d'officiers supérieurs ; il n'existe pas de mot pour désigner le chef d'armée puisque *dux* et *praepositus* sont tardifs. Qu'est-ce alors qu'un « général romain » ? On

<sup>2</sup> Par exemple A. R. Birley, « Senators as Generals », dans G. Alföldy, B. Dobson et W. Eck (éd.), *Kaiser, Heer und Gesellschaft in der Römischen Kaiserzeit. Gedenkschrift für Eric Birley*, Stuttgart, « Heidelberger althistorische Beiträge und epigraphische Studien » (31), 2000, p. 97-119 ; B. Campbell, « Teach Yourself How to be a General », *Journal of Roman Studies*, 77, 1987, p. 13-29 ; A. M. Eckstein, *Senate and General. Individual Decision Making and Roman Foreign Relations (264-194 BC)*, Berkeley, University of California Press, 1987.

<sup>3</sup> P. Le Roux : « ... les magistrats et généraux romains ont progressé empiriquement avec l'aide des autochtones. », citation extraite de « Peuples et cités de la Péninsule Ibérique du II<sup>e</sup> a.C. au II<sup>e</sup> p.C. », dans *Rome et L'Occident, Pallas*, 2009, p. 147-173, p. 149.

pouvait rappeler en quelques phrases rapides qu'à Rome, et durant toute la période concernée par la question au programme, les armées sont commandées par des magistrats en charge ou sortis de charge – consuls, proconsuls, préteurs ou propréteurs, disposant de l'*imperium* et d'un commandement (nommé *provincia* au second siècle av. J.-C.). Ces magistrats appartiennent à l'ordre sénatorial et le plus souvent à la fraction la plus en vue du Sénat, la *nobilitas*. Sous l'Empire, cette réalité demeure et les seules évolutions sont liées aux nouvelles lignes de partage qui se mettent progressivement en place au sein de l'ordre et des carrières des sénateurs, et à l'existence de l'empereur qui est désormais le chef suprême de l'armée romaine et le seul à pouvoir obtenir le triomphe, tandis que ses généraux n'en ont que les ornements, comme Corbulon auquel Tacite fait dire « Heureux autrefois les généraux romains ! » (*Annales*, 11, 20). Le Sénat lui-même est un conseil d'anciens magistrats et donc pour une bonne part d'anciens généraux. Ainsi il n'y a pas, ou guère, de différence de nature entre le pouvoir politique et le commandement militaire, et ces magistrats, généraux et gouverneurs, concentrent entre leurs mains des attributions civiles autant que militaires. On retiendra donc comme définition opératoire pour un général romain : un magistrat détenteur de l'*imperium* et pourvu d'un commandement militaire effectif.

On pouvait souligner aussi que, sortant d'Italie, la puissance militaire romaine s'est d'abord déployée en Occident. C'est en Occident, pour la première fois en Sicile<sup>4</sup> puis en Espagne, que Rome a expérimenté des formes de guerre extérieure et de contrôle des territoires et des populations, dans des zones à la fois vastes et éloignées. Les généraux ont eu de ce point de vue un rôle déterminant, tant dans la conquête que dans l'organisation de ces nouvelles régions. Parallèlement, on pouvait aussi remarquer que l'Occident, pour tout un ensemble de raisons (géographiques, historiques, culturelles) a été certainement davantage marqué que l'Orient par l'action et l'influence des grands militaires. À l'inverse, on arrivera à la conclusion de l'importance de l'Occident dans l'action, la carrière, l'expérience, le destin des généraux romains et, au delà d'eux, de Rome même, car ils sont les premiers acteurs et responsables de son destin collectif. La réflexion se devait donc d'être centrée sur cette question de la relation – particulière – entre les généraux romains et l'Occident et le traitement du sujet devait prendre en compte les deux points de vue.

Au cours de l'exposé, de nombreux thèmes étaient à aborder dont on trouvera ici un échantillon non exhaustif : la conquête, évidemment, dans tous ses aspects, le maintien de l'ordre, les fonctions diverses des généraux (recensement, travaux publics, impôts, frontières) et leurs actions (l'octroi de privilèges à une clientèle d'individus et de cités, la romanisation – voir le texte de Tacite sur l'action d'Agricola en Bretagne (*Agricola*, 21) –, la mise en valeur des territoires et leur exploitation). Évidemment il fallait prendre garde à citer un certain nombre de généraux sans se limiter aux plus connus : trop de copies se contentent de Marius, César, Pompée, Auguste, Varus et Agricola, en oubliant tous les autres parmi lesquels : Caton, Rupilius, Tiberius Gracchus, Scipion, Paul-Émile, Galba (qu'on ne confondra pas avec l'empereur Galba), Pompeius Strabo, Drusus, Tibère, Germanicus, Corbulon, Suetonius Paulinus, Petilius Cerialis, Allobrogicus etc. Il n'était pas utile en revanche de faire de longs développements sur les conditions d'accès aux fonctions de général, ou sur le recrutement et l'organisation de l'armée. La problématique générale pourrait donc être formulée de la façon suivante : on s'interrogera sur ce qu'ont été l'action et le rôle des généraux en Occident et sur ce que celui-ci a représenté pour eux.

Quant au plan, on trouvera *infra* une proposition détaillée. Les candidats savent qu'il n'est pas question d'imposer un modèle. On remarquera simplement qu'un plan thématique était ici plus difficile à mettre en place et à suivre, alors que le plan chronologique avait l'avantage de pouvoir mettre en évidence une évolution claire, à condition de bien identifier les césures pertinentes par rapport au sujet. Si beaucoup de candidats l'ont d'ailleurs adopté, ils n'ont pas toujours su trouver les bonnes limites chronologiques. Ils ont souvent opté pour une première partie consacrée aux siècles républicains jusqu'à l'avènement d'Auguste, une deuxième consacrée au règne du premier empereur et enfin une troisième développant les deux siècles de l'Empire, dernière partie fréquemment plus pauvre que les deux autres et limitée souvent à la « fonction romanisatrice » des généraux. En réalité, le premier siècle avant J. C. doit être mis à part car c'est le siècle de la montée en puissance des généraux qui se servent de leurs victoires militaires pour acquérir ou conserver le pouvoir politique à Rome. Dans notre proposition de plan chronologique la première partie est donc consacrée à la période 197-102 av. J.-C., durant laquelle les généraux sont des magistrats et promagistrats envoyés en mission par le Sénat et le peuple romains. La deuxième partie, de 102 avant J.-C. à 14 après J.-C., montre les luttes entre les généraux dans un Occident qui leur sert de base, à tout point de vue,

---

<sup>4</sup> Cicéron, *Verrines* 2, *La préture de Sicile*, 2 : « Elle fut la première de toutes – et c'est un titre de gloire pour notre empire – à être appelée province ; elle fut la première à enseigner à nos ancêtres combien il était glorieux de commander aux nations étrangères ».

militaire, financière, et politique. Enfin, la dernière partie, consacrée à l'Empire, veut montrer la nouvelle définition de généraux qui ne se limitent pas à « romaniser », tant il est vrai qu'ils ont encore beaucoup fait la guerre sous l'Empire.

### Proposition de plan

#### **I- LES MAGISTRATS EN OCCIDENT (197-102 AV. J.-C.)**

(102 = fin 2<sup>e</sup> guerre servile en Sicile et victoire de Marius à Aix)

##### **A- Un théâtre d'opérations extérieures**

- Les généraux : des magistrats en mission ; exemples de l'Espagne et de la Sicile. Ils sont envoyés et contrôlés par le Sénat, avec lequel ils sont en relation.
- Des commandements discontinus dans une « zone de guerre » (J. S. Richardson, cité par Cadiou)<sup>5</sup> : l'exemple des opérations en péninsule Ibérique.
- Des interventions *ad hoc* : les missions de police en Gaule transalpine, pour répondre à l'appel de Marseille; les répressions serviles en Sicile et le maintien de l'ordre en Sardaigne et en Corse.
- La guerre et la diplomatie : il s'agit aussi pour les généraux de faire reconnaître la suprématie romaine, grâce aux *deditiones* et aux traités signés avec les peuples : exemple de la table d'Alcantara, et du malheureux C. Hostilius Mancinus devant Numance.

##### **B- Un terrain d'expérience**

- Renseignement, entraînement et logistique : la préparation des opérations. C'est sur le terrain militaire que les « dirigeants » romains commencent leur carrière. Voir aussi l'action de Marius en Gaule (Fosses Mariennes).
- Le général au combat : cet aspect concret a été trop souvent négligé.
- L'apprentissage administratif : l'exemple de la *lex Rupilia* et celui de la table de Contrebia.

##### **C- Un « espace de compétition »<sup>6</sup>**

- L'attribution des commandements : parentèle et réseaux d'influence, avec l'exemple du jeune Scipion.
- Les clientèles provinciales : exemples nombreux en Gaule et en Espagne
- Idéologie des confins et mémoire gentilice : on pouvait évoquer les rivalités pour obtenir le triomphe, les trophées en Gaule transalpine, la via Domitia avec Domitius Ahenobarbus, la création de colonies. Ainsi que les procès entre généraux (avec l'exemple de Caton l'Ancien).

Bilan : Combattre en Occident pour tenir son rang à Rome : l'Occident est aussi une source d'enrichissement légale ou non, et obtenir le triomphe ou des cérémonies d'actions de grâces est utile à la carrière politique.

#### **II- L'OCCIDENT DES IMPERATORES (102 AV. J.-C. – 14 AP. J.-C.)**

Les généraux sont toujours des magistrats en mission (avec un contre exemple en la personne de César)

##### **A- Nouvelles menaces, nouveaux enjeux**

- La pression germanique déstabilise régulièrement l'Occident : Cimbres et Teutons, Arioviste.
- Le contexte de la crise à Rome et des guerres civiles conduit les généraux-*imperatores* à faire de l'Occident un théâtre de leurs affrontements et à l'instrumentaliser : Sertorius, Pompée (et Balbus !), César, Octavien.

##### **B- Un cas d'école : César et la Gaule**

- Une série d'opportunités diplomatiques et militaires
- Une base militaire et politique : César se forge une armée, une clientèle et s'appuie sur le soutien d'une fraction des élites locales
- *Caesar pontem fecit...*<sup>7</sup> : César fixe les frontières de la Gaule au Rhin pour des raisons politiques.

<sup>5</sup> F. Cadiou, *Hibera in terra miles. Les armées romaines et la conquête de l'Hispanie sous la République (218-45 av. J.-C.)*, Madrid, 2008, p. 27.

<sup>6</sup> Cl. Berrendonner, « Les Fabii et les provinces d'Occident au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. », dans F. Chausson, *Occidents romains. Sénateurs, chevaliers, militaires, notables dans les provinces d'Occident. Espagnes, Gaules, Germanies, Bretagne*, Paris, 2009, p. 9-21, voir p. 9 pour la citation.

<sup>7</sup> R. Sablayrolles, « *Caesar pontem fecit...* Voyageurs du bout du monde et conquérants de l'inutile », *Pallas*, 72, 2006, p. 339-367.



### C- Octavien-Auguste, ses généraux, et l'Occident

- Octavien et le serment de l'Occident : voir ses *Res Gestae*. Le serment des soldats à leur chef devient serment de fidélité de la part des citoyens à l'empereur et à l'Empire.
- L'Occident devient le laboratoire du nouveau régime (des *imperatores* à l'*imperator*) : l'Empereur contrôle le commandement, nomme les généraux et une grande partie des gouverneurs et monopolise la victoire par délégation de son *imperium maius*.
- Les « vice-rois »<sup>8</sup> de Germanie (Drusus, Tibère, Germanicus) : volonté de conquête et légitimation dynastique.

Bilan : les *imperatores* ont fabriqué l'Occident, y compris avec la conquête des Alpes et de la Rhétie par exemple, mais aussi les colonies fondées par les généraux.

### III- DIGNITAIRES D'EMPIRE EN OCCIDENT (14-192 AP. J.-C.)

#### A- L'empereur comme général

- *Imperator*
- Commandement et légitimité : les empereurs ont besoin de succès militaires pour asseoir leur légitimité (Caligula, Claude, Domitien, Trajan, Hadrien)

#### B- Les généraux de l'empereur

- Des généraux sous contrôle : A. Plautius, Corbulon, Suetonius Paulinus, etc.
- Soldats et gestionnaires : commander mais aussi gouverner : justice, relations avec les communautés. On pourra donner l'exemple d'Agricola ; mais auparavant il y a aussi celui de Germanicus qui effectue par ses légats le recensement des Gaules. Et bien sûr on n'oubliera pas aussi les mauvais généraux et gouverneurs comme Varus.
- Les aménageurs de la frontière : A. Platorius Nepos en Bretagne

#### C- Concourir pour l'Empire ?

- Dignes de l'Empire ? Les généraux d'Occident (surtout la Bretagne et les Germanies dans la mesure où les Gaules sont *inermes*) font partie du très petit groupe des dignitaires qui peuvent éventuellement aspirer à l'Empire. Ici, la crise de 68-69 pourra être évoquée, mais aussi les jalousies impériales envers des généraux trop heureux).
- Poids militaire et stratégique de l'Occident dans l'Empire ? Si, en 14 ap. J.-C., l'Occident et ses frontières sont le principal souci (voir les craintes de Tibère : Suétone, *Vie de Tibère*, 24-25), ensuite il y demeure une garnison certes importante – surtout sur le Rhin – mais dispersée. L'Occident ne paraît plus être la région la plus déterminante pour aider la carrière des généraux aspirant à l'Empire : c'est plutôt l'Orient en 69-70 avec l'avènement de Vespasien, et le Danube en 193 avec Septime Sévère.

En conclusion, on reviendra sur l'importance de l'Occident dans l'expérience militaire, administrative, politique et pour finir impériale des généraux romains, qui sont donc plus des hommes politiques que des spécialistes de l'art militaire. L'image généralisée de l'empereur grand militaire n'apparaîtra qu'au 3<sup>e</sup> siècle, même si on en a des exemples individuels avant, avec Trajan notamment. C'est bien l'action, mais aussi les échecs des généraux romains qui ont créé l'Occident.

---

<sup>8</sup> J. F. Drinkwater, *Roman Gaul. The Three Provinces, 58 BC-AD 260*, Londres, 1983.

Seconde dissertation  
(histoire moderne)

Durée : 7 heures

Sujet : **Franchir les frontières internationales en Europe (années 1680-années 1780) par Reynald Abad\* et Marie-José Michel\*\***

Analyse des termes du sujet.

En principe, aucun des termes du sujet ne devait soulever de difficulté de compréhension chez les candidats :

- Le verbe *franchir* y était employé, sinon dans son sens premier – *passer au-delà d'un obstacle matériel ou symbolique par un effort physique ou psychologique (franchir une haie, franchir le pas)* –, du moins dans l'un de ses sens les plus usuels – *passer au-delà des limites de quelque chose, en particulier passer une ligne conventionnelle, à commencer par une frontière.*

- L'expression *frontières internationales* désignait les limites séparant les États placés sous des dominations différentes, par opposition aux frontières intérieures qui séparent les territoires placés sous une même domination.

- L'aire géographique et la période chronologique – l'Europe des années 1680 aux années 1780 – correspondaient très exactement à celles de la question mise au concours.

Pourtant, de très nombreux candidats, y compris parmi les mieux armés sur le strict plan de la maîtrise de l'information historique, et donc parmi les plus sérieux du point de vue de la préparation du concours, ont rendu des copies médiocres, insuffisantes ou franchement mauvaises, faute de traiter le sujet. En effet, à la suite de glissements sémantiques souvent inconscients, opérés dès l'introduction, ils ont échoué à cerner le sujet. En particulier, deux glissements successifs ont fait les plus grands ravages.

- D'abord, l'expression *franchir les frontières internationales* a souvent été reformulée sous la forme *les franchissements de frontières internationales*.

- Ensuite, *les franchissements de frontières internationales* sont eux-mêmes souvent devenus *les franchissements internationaux*.

Or, ces deux glissements dénaturaient gravement le sujet. En passant du verbe *franchir* au substantif *franchissements*, le candidat perdait de vue que l'intitulé met l'accent sur une action physique – le fait de passer une limite – et se place du point de vue de l'acteur – celui qui passe cette limite. En perdant le mot *frontières*, le candidat oubliait que le sujet concentre l'attention sur un lieu spécifique, celui du partage des souverainetés, quelle qu'en soit la forme – ligne cartographiée, confins incertains, obstacle naturel.

L'intitulé était donc précis et circonscrit : il n'avait ni la généralité, ni l'amplitude que beaucoup de candidats lui ont prêtées. C'est parce que ces derniers se sont donné pour sujet de substitution *Les franchissements internationaux en Europe (années 1680-1780)*, qu'ils se sont trouvés face à un sujet immense, qui n'était autre, en définitive, que la question de concours elle-même ! Comme on peut l'imaginer, cette grave erreur d'analyse a produit des devoirs qui, au gré de plans arbitraires, récapitulaient tout ce qu'il est possible d'écrire sur la question de concours dans le délai fixé pour l'épreuve.

Pour ceux qui avaient bien compris que le sujet ne portait pas, de manière générale, sur les échanges internationaux en Europe, mais, de manière précise, sur le passage des frontières proprement dit, sous l'angle des acteurs, il fallait envisager les nombreuses questions qui peuvent être soulevées à propos de ce passage : ses motivations, ses moyens, ses temporalités, ses formalités, ses infractions, ses conséquences, ses évolutions, etc. Répondre à de telles questions exigeait une attention minutieuse pour ces réalités humaines et matérielles, administratives et juridiques, qui caractérisent le passage des frontières, au XVIII<sup>e</sup> siècle comme de nos jours.

Pour organiser ces multiples questions, le jury n'attendait pas une problématique déterminée. Au reste, les candidats qui ont fait l'effort de proposer une démonstration dynamique adaptés au sujet se sont partagés en deux groupes principaux soutenant deux thèses parfaitement contradictoires : l'une, selon laquelle le siècle considéré aurait été caractérisé par une accélération et une

---

\* Professeur à l'Université Paris IV Sorbonne

\*\* Professeur à l'Université Paris 13.

intensification du passage des frontières par toutes sortes d'acteurs, avec pour conséquence l'émergence d'une forme d'unité européenne ; l'autre, selon laquelle ce même siècle aurait été celui d'un renforcement progressif du contrôle des frontières par les États au détriment de la libre circulation des individus, dans un contexte grandissant de remise en question de l'idéal cosmopolite et d'affirmation des discours nationaux. Dubitatif devant cette dichotomie, mais surtout devant la volonté rhétorique de faire triompher une thèse au détriment de l'autre, au risque d'ignorer que des phénomènes contradictoires sont à l'œuvre simultanément, le jury propose ici une autre manière d'organiser la démonstration. Bien entendu, il ne prétend pas, ce faisant, offrir un corrigé impératif, et moins encore épuiser les innombrables exemples qui pouvaient être mobilisés pour appuyer l'exposé.

Un traitement possible du sujet consistait à mettre l'acteur et la frontière au cœur de la dynamique du devoir, en partant du rapport de l'acteur à la frontière. Plus précisément, il s'agissait de démontrer que, pour penser le passage de la frontière par les individus au cours de la période, le critère le plus pertinent n'est pas l'éventuelle évolution de l'attitude des États à l'égard de la frontière, mais plutôt ce que représente la frontière pour les individus qui la traversent, car c'est ce rapport à la frontière qui détermine, pour l'essentiel, les conditions du franchissement. Or, on peut envisager trois grands types de situation : franchir les frontières, cela peut signifier simplement aller et venir entre les États (première partie), prendre le chemin de l'exil (deuxième partie) ou défier la souveraineté (troisième partie). Et c'est au fil de cette progression, fondée sur des expériences radicalement différentes de la frontière, que l'on se propose de répondre méthodiquement aux différentes questions soulevées à propos du franchissement.

## **I – Aller et venir entre les États**

Dans cette première perspective, la frontière n'est pas en elle-même un enjeu pour qui la franchit : il se trouve simplement qu'elle se situe sur son itinéraire de déplacement. À ce titre, elle peut éventuellement être une gêne, voire un véritable obstacle, mais elle n'est jamais davantage qu'un facteur, parmi beaucoup d'autres, déterminant les conditions du déplacement.

### **1) Des motivations pratiques**

- Avant de songer aux divers groupes qui ont des motifs de voyage au-delà des frontières, il faut rappeler que certaines populations frontalières sont naturellement amenés à franchir les limites internationales dans leur vie quotidienne, tout simplement parce que ces limites courent au milieu d'espaces qui ont leur propre cohérence géographique.

*\* L'exemple des vallées pyrénéennes, de part et d'autre de la frontière entre la France et l'Espagne. Nombre de vallées françaises et espagnoles vivent dans une situation d'interdépendance, liée aux exigences du pastoralisme et des échanges : les besoins de pâturages et les circulations marchandes imposent des relations mutuelles, qui sont d'ailleurs l'origine historique des lies et passeries, ces traités passés entre vallées dès l'époque médiévale et régulièrement renouvelés jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Dans le cas du Val d'Aran, cette interdépendance par-delà la frontière est particulièrement spectaculaire, puisque cette vallée pyrénéenne espagnole est située sur le versant nord des Pyrénées et tourne donc le dos à la péninsule ibérique, ce qui impose des relations étroites, notamment d'approvisionnement avec le Comminges ou le Couserans. Dans ces régions, éleveurs, marchands et muletiers partagent donc une culture du franchissement intimement liée à des nécessités et des usages ancestraux.*

- Les impératifs de la géographie ne sont pas seuls en cause : on peut aussi assister à des phénomènes d'intégration économique transfrontalière, qui conduisent les habitants de ces régions à des déplacements internationaux au quotidien.

*\* L'exemple du développement économique du pays de Charleroi au XVIII<sup>e</sup> siècle. Place stratégique essentielle jusqu'à la fin de la Guerre de Succession d'Espagne, Charleroi, dans les Pays-Bas, perd à peu près tout intérêt militaire après la Guerre de Succession d'Autriche. Elle connaît en revanche une phase d'industrialisation au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui s'accélère nettement à partir des années 1750-1760 (exploitation charbonnière, sidérurgie et métallurgie, industrie textile, manufactures de tabac, sauneries). Or les mutations de cette ville des Pays-Bas autrichiens, quasi limitrophe de l'évêché de Liège, ont des conséquences sensibles sur le plat pays de part et d'autre de la frontière, de sorte que les hommes la franchissent de plus en plus souvent : paysans liégeois jouant un croissant dans l'approvisionnement de Charleroi, du fait de la mobilisation proto-industrielle des villages situés côté autrichien ; main d'œuvre liégeoise allant travailler dans les usines de Charleroi et, en sens inverse, mineurs des Pays-Bas allant travailler dans les mines de charbon du pays liégeois.*

- En passant des frontaliers aux voyageurs, les raisons de franchir les frontières se multiplient à l'infini : le commerce (marchands et commis-voyageurs, voituriers et muletiers, capitaines et équipages), la formation (étudiants, artisans, artistes, princes), l'embauche (saisonniers), la mission (souverains, diplomates, scientifiques, ingénieurs), la foi (pèlerins), l'agrément (touristes), etc. Il faut observer que ces motivations concernent des populations quasi exclusivement masculines.

- Ces motivations individuelles, partagées par des groupes plus ou moins larges, dessinent des routes de circulation en Europe, qui font de certaines frontières des zones de franchissement privilégiées, souvent à des moments précis de l'année, déterminés par les obstacles climatiques ou les calendriers de déplacement.

*\* L'exemple d'une frontière de diffusion : les frontières savoyardes lors des migrations saisonnières. Chaque année, une part notable de la population masculine en âge de travailler quitte les montagnes des États de la maison de Savoie dans le cadre d'une migration saisonnière d'hiver, pour s'embaucher dans les États proches (France, cantons suisses, États allemands, États italiens). Durant le mois de septembre, c'est-à-dire après les récoltes mais avant le blocage des chemins par la neige, des dizaines de milliers d'hommes traversent les frontières en bandes.*

*\* L'exemple d'une frontière de concentration : les frontières saxonnes durant les foires de Leipzig. Trois fois par an (nouvel an, Pâques, St Michel), la foire de Leipzig attire des marchands venus de toute l'Europe, avec leurs commis et leurs articles : elle constitue, brièvement, la plus grande concentration marchande du continent, avec environ 5.000 visiteurs autour de 1750, 10.000 autour de 1770. On assiste alors, aux frontières de la Saxe, au passage de voyageurs venus en grand nombre, non seulement des autres États allemands, mais aussi des Provinces-Unies, des Pays-Bas, de l'évêché de Liège, de France, des cantons suisses, des États italiens, voire de pays plus lointains encore.*

## 2) Une culture du voyage au-delà des frontières

- Pour une partie des voyageurs, le franchissement des frontières ne satisfait pas seulement des motivations pratiques. Il s'inscrit dans une véritable culture du voyage international, qui s'explique par la valorisation de l'expérience étrangère.

- Il en est ainsi dans certains milieux professionnels : une formation complète exige de franchir les frontières, pour y acquérir des compétences inaccessibles dans le pays d'origine.

*\* L'exemple des élites négociantes portuaires. Ces grands marchands, dont le négoce repose pour une large part sur un commerce de correspondance avec les ports étrangers, ont l'habitude d'y envoyer leurs jeunes garçons se former. Accueillis dans le cadre de réseaux familiaux, confessionnels ou professionnels, ces apprentis négociants apprennent tout ce qui est jugé indispensable aux échanges avec la zone où ils sont envoyés : les produits, les marchés, le cadre réglementaire et fiscal, les conditions de change, de fret et d'assurance, etc.*

*\* L'exemple des artistes étrangers en formation à Paris ou à Rome.. Parce que l'influence artistique de ces deux capitales en Europe est immense et parce que la plupart des académies des beaux-arts installées dans les capitales européennes les voient comme des passages obligés pour la formation de leurs jeunes pensionnaires, on assiste à un flux continu d'artistes en début de carrière. Dans le cas précis de Paris, on peut en dénombrer environ 200 au cours de la période, rien que dans les arts dits majeurs (architecture, peinture, sculpture, gravure). Comme pour les négociants, le franchissement des frontières est une étape de la carrière, mais suppose en outre une forme de reconnaissance internationale.*

- Cette culture du voyage international prend même, au sein des élites européennes, la forme d'un véritable idéal social.

*\* L'exemple du Grand Tour. Fruit d'une histoire déjà ancienne, même s'il n'apparaît dans la langue française qu'en 1670, le Grand Tour reste fondé, à travers les siècles, sur l'idée que le voyage à l'étranger est un élément indispensable d'une éducation digne de ce nom. Il y a donc, dans cette forme de pérégrination internationale, une dimension utilitaire liée à l'acquisition de connaissances, à la découverte d'usages ou à la maîtrise de comportements. Les lettres d'instruction pédagogique adressées par Lord Chesterfield à son fils, qui parcourt l'Europe durant cinq ans au tournant des années 1740-1750, en sont l'un des symboles les plus connus. Toutefois, il y a là davantage que l'apprentissage du métier d'aristocrate ou de courtisan : le Grand Tour est aussi une manière de manifester et de concrétiser son appartenance à une élite européenne, qui existe par-delà les frontières.*

- Le passage des frontières, qui est l'une des dimensions essentielles du cosmopolitisme des élites européennes, suscite le développement d'outils de franchissement : outils matériels (les paquebots-

malles Calais-Douvres), outils intellectuels (guides, récits de voyage), outils sociaux (lettres de recommandations).

*\* L'exemple de la recommandation internationale dans les salons et les loges maçonniques. La plupart des étrangers qui partent pour Paris avec l'espoir d'être reçus dans un salon se munissent d'une et souvent plusieurs lettres de recommandation adressées à la maîtresse de maison. En effet, la recommandation agit généralement comme un sésame, au moins pour une première invitation, car elle fonctionne comme une garantie d'appartenance au réseau européen des élites cultivées. Dans le cas de la maçonnerie, la recommandation prend la forme d'un certificat en bonne et due forme délivré par l'obédience, sur la demande de la loge à laquelle est affilié le frère qui annonce son intention de partir à l'étranger. Ici, la recommandation s'inscrit moins dans une logique de sociabilité mondaine que dans le principe de fraternité maçonnique, qui est un devoir plutôt qu'une faveur. De manière intéressante, les certificats – vrais ou faux – sont d'un si grand usage, que Joseph de Maistre suggère l'idée, en 1782, d'un modèle uniforme pour toute l'Europe maçonnique, dont le port serait obligatoire pour tout visiteur étranger. Ce projet reviendrait à créer une forme de passeport maçonnique et à soumettre les frères à des formalités qui rappellent celles instituées par les États.*

### 3) Les formalités du franchissement

- Traverser la frontière suppose généralement de se soumettre à des formalités, liées au passage d'une souveraineté à une autre. C'est donc le moment d'une rencontre entre des motivations individuelles et des contraintes étatiques. Malgré ce que l'on pourrait imaginer, celles-ci ne sont pas nécessairement plus pérennes que celles-là : les formalités sont elles-même sujettes à des fluctuations, qui trahissent les évolutions des priorités politiques des souverains.

- Ces formalités peuvent être de nature policière, c'est-à-dire consister en la présentation d'un document autorisant la sortie ou l'entrée de l'individu. Mais, de toute évidence, malgré le droit dont jouissent les souverains de contrôler le franchissement de leurs frontières, les papiers ne sont que d'un usage limité, du moins en temps de paix.

*\* L'exemple des passeports délivrés par la monarchie française. En théorie, tout régnicole qui sort du royaume comme tout étranger qui y entre est supposé demander l'autorisation du roi, sous la forme d'un passeport, généralement valable pour quelques mois. D'ailleurs, il arrive ponctuellement à la monarchie de rappeler cette prérogative, comme en 1765 par exemple, lorsqu'elle exige que tout artisan quittant le royaume demande un passeport. Mais ce rappel ciblé démontre précisément que le principe n'est ni pérenne, ni universel : de fait, on observe des exigences et des procédés fluctuants, en particulier selon qu'on est en paix ou en guerre.*

*En temps de paix, le passeport ne semble pas une obligation universelle, mais, pour qui n'en dispose pas, le refoulement à l'entrée ou à la sortie reste néanmoins une éventualité. Au reste, la procédure de délivrance manque elle-même d'uniformité : sous Louis XV, le secrétariat d'État des affaires étrangères ne délivre des passeports que pour le ressort de la Cour et de la capitale, laissant les autres expéditions aux soins d'une litanie d'autorités hétérogènes en France ou hors de France (gouverneurs, intendants, magistrats, ambassadeurs, etc.). Ces passeports semblent concerner surtout les diplomates et plus encore les marchands, car ils peuvent comporter une franchise de droits sur les marchandises.*

*En temps de guerre, les choses sont plus claires : pour se prémunir contre l'espionnage, la désertion ou les trafics, l'État entend exercer un contrôle total sur les circulations à travers ses frontières. Au moins à partir de la Guerre de Succession d'Espagne, il prend l'habitude de promulguer des ordonnances rendant le passeport obligatoire, même s'il accorde parfois des exceptions en faveur d'habitants de territoires neutres ou de zones limitrophes cruciales pour les échanges (le plat-pays allemand des environs de Strasbourg par exemple). Les voyageurs doivent donc se munir de passeports du roi, en France ou dans leur propre pays. Certaines ordonnances définissent des contrôles rigoureux, telle celle de 1734, contemporaine de la Guerre de Succession de Pologne : obligation, pour qui entre en France, de faire viser son passeport par le commandant de la première place frontière rencontrée, de lui déclarer la route empruntée dans le royaume pour la faire porter au verso du passeport, de présenter ensuite ce passeport à la réquisition de la maréchaussée qui vérifiera la conformité de l'itinéraire suivi. Toutefois, ces passeports ne permettent aucune identification physique des individus ; parfois ils ne désignent pas même l'identité des valets ou suivants qui sont autorisés à accompagner le détenteur du document.*

- Si, hors les périodes de guerre, les formalités policières appliquées aux individus paraissent lâches, les formalités douanières appliquées aux marchandises sont systématiques. De fait, elles sont souvent le véritable signe du changement de souveraineté : sur terre, plus encore que les poteaux ou

les bornes, ce sont les bureaux des administrations douanières qui marquent le passage de la frontière ; et sur mer, l'entrée dans un port étranger est presque immédiatement suivie de procédures douanières. Si les particuliers ne sont assujettis qu'à de simples déclarations de leurs biens, les professionnels sont tenus en outre de présenter des papiers, qui attestent, pour toutes les marchandises transportées, de leur nature, de leur quantité, de leur provenance, de leur destination et de leurs propriétaires : ce sont les *lettres de voiture* pour le transport par terre, les *connaissements* pour le transport par mer.

*\* L'exemple du passage du Sund. Les navires qui entrent ou sortent de la Baltique passent par les eaux danoises, essentiellement au niveau du détroit du Sund : ils sont alors tenus de faire relâche à la douane d'Elseleur, pour y acquitter des droits de péage. Plus précisément, les capitaines de navire doivent faire une déclaration détaillée de leur cargaison et présenter leur connaissance pour permettre le calcul précis des droits, en vertu d'une grille tarifaire variant avec la nature des marchandises. Par ailleurs, les douaniers visitent le navire pour vérifier la conformité de la cargaison avec la déclaration et le connaissance.*

- Il existe aussi des formalités sanitaires, mais elles sont circonscrites à des zones géographiques spécifiques ou à des périodes pesteuses (qu'il s'agisse de la peste humaine, endémique dans l'Empire ottoman, ou de la peste bovine, qui traverse l'Europe d'est en ouest à plusieurs reprises au XVIII<sup>e</sup> siècle). Ces formalités reposent sur toutes sortes de *billet de santé* et des mesures de quarantaine.

*\* L'exemple des patentes adriatiques. Parce que Venise entretient des relations permanentes avec la Porte, la République applique depuis longtemps des procédures sanitaires très strictes. Au départ des Échelles ottomanes, les navires doivent se faire remettre par le consul vénitien une patente, qui selon que le port est indemne de peste, suspect de peste ou victime de peste, est une patente nette, soupçonnée ou brute. À l'arrivée à Venise, le navire doit présenter sa patente. Selon sa nature, celle-ci détermine la longueur de la quarantaine (en fait de trois quarantaines : par ordre de durée croissante, celle du navire, celle des passagers, celle des marchandises). Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Ancône et Trieste, qui cherchent à jouer un rôle commercial croissant au détriment de Venise, adoptent des procédures similaires, ce qui suppose la présence de consuls de ces nations en Orient et la construction de lazarets capables d'abriter la quarantaine.*

- Il faut toutefois rappeler que ces formalités fiscales ou sanitaires ne sont pas propres aux frontières internationales : les pays ont des péages et des douanes intérieurs, mais aussi des cordons sanitaires en période d'épidémies.

## **II – Prendre le chemin de l'exil**

Dans cette deuxième perspective, la frontière est un enjeu décisif, voire vital pour qui la franchit. Elle marque en effet la limite d'un territoire que l'individu est obligé ou s'estime obligé de quitter. Le franchissement s'inscrit alors dans une logique d'expatriation et de changement de destin, qui en fait bien autre chose que la simple étape d'un déplacement.

### 1) Les causes de l'expatriation

- L'exil peut être personnel, c'est-à-dire s'inscrire dans une trajectoire strictement individuelle : le condamné au bannissement perpétuel franchit la frontière pour se soumettre à son jugement, de même que le déserteur pour échapper aux poursuites ou le manufacturier pour fuir un environnement économique défavorable. Toutefois, les contraintes incitant au départ – le *push* des historiens démographiques – s'exercent souvent de manière globale et produisent des expatriations collectives. Ces facteurs répulsifs relèvent schématiquement de trois grands domaines : l'économique, le politique, le religieux. À la différence des franchissements de voyageurs, ces expatriations ne concernent pas seulement les hommes, mais très souvent des familles entières.

- Dans le domaine économique, il se trouve des régions qui sont momentanément ou durablement en crise, du fait de facteurs conjoncturels ou de déséquilibres structurels, en particulier une densité de population excédant les ressources de production. La pression au départ est alors forte et peut se traduire par une émigration au-delà des frontières, alors même que les États l'interdisent souvent, spécialement lorsqu'elle concerne des professions jugées cruciales (artisans, matelots).

*\* L'exemple de la Lorraine. Dans de nombreux terroirs ruraux, les deux derniers tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle se caractérisent par une forte dépression aux origines variées (mauvaises récoltes, accidents climatiques et épizootiques, lourdeur des charges fiscales et seigneuriales). On assiste donc à des phénomènes d'exode collectif sous la forme de bandes de villageois, qui, spécialement lorsqu'ils sont germanophones, partent vers des États d'Europe orientale (Prusse, États habsbourgeoise). Ces exils provoquent d'ailleurs plusieurs interdictions d'émigration de la*

*part de l'administration de Stanislas Leszczyński, sans grand succès du reste, puisque l'exode se poursuit jusqu'aux années 1780 et dépasse les 20.000 personnes.*

- Dans le domaine politique, les changements de régime provoquent des exils, parfois limités aux élites dirigeantes – *les fidèles de François de Lorraine partis à sa suite lorsqu'il abandonne la Lorraine pour la Toscane en 1737* –, parfois élargis à des groupes beaucoup plus importants – *peut-être 40 ou 50.000 jacobites fidèles des Stuart dispersés dans toute l'Europe entre la fin des années 1680 et les années 1750, peut-être 40.000 patriotes néerlandais en fuite vers les Pays-Bas, la France et divers États allemands, à la suite de l'intervention prussienne de 1787*. Au rang des mesures politiques, on peut aussi mettre les proscriptions, par exemple les expulsions prononcées contre les jésuites par certains des États ayant dissous leur compagnie – *c'est le cas du Portugal en 1759, de l'Espagne en 1767*.

- Dans le domaine religieux, les persécutions produisent des exils, qui peuvent être, selon les cas, d'ampleur minimale – *quelques poignées d'individus fuient à l'étranger lors des campagnes conduites contre les francs-maçons par les inquisitions ibériques ou italiennes dans les années 1760-1770* –, significative – *quelques centaines d'ecclésiastiques jansénistes fuient la France durant les phases de répression contre les appelants à la bulle Unigenitus durant le règne de Louis XV* – ou considérable – *plusieurs dizaines de milliers de protestants fuient la France de Louis XIV et la Savoie de Victor-Amédée II dans la seconde moitié des années 1680*.

\* *L'exemple des huguenots. À partir des années 1680, la monarchie renforce la persécution, d'une part, en recourant aux conversions forcées par l'usage des dragonnades, d'autre part, en révoquant l'édit de Nantes par celui de Fontainebleau (octobre 1685). Une série d'articles organise la disparition du protestantisme, notamment par l'interdiction absolue du culte et l'obligation de baptiser et d'élever les enfants dans le catholicisme. L'objet de l'édit est donc d'intégrer, par la conversion, la communauté protestante au royaume, et en aucun cas de la rejeter hors des frontières : de fait, seuls les pasteurs ont le choix entre la conversion et l'exil, tous les autres sujets protestants ont interdiction de sortir du royaume ou obligation d'y rentrer s'ils en sont déjà sortis. Le choix de l'exil est donc en lui-même un crime. Néanmoins, la Révocation produit un formidable exode, d'abord parce que les dragonnades et plus largement la répression se poursuivent en 1686, ensuite, parce que nombre de protestants refusent de vivre leur foi dans la clandestinité. En quelques années, 140 à 200.000 personnes prennent le risque de s'exiler. Il faut attendre le déclenchement de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg pour voir et la répression et l'exode se calmer. Des années 1690 aux années 1770, qui marquent la fin du phénomène, une répression intermittente produit encore 30 ou 40.000 départs.*

- Cette typologie schématique n'exclut évidemment pas que plusieurs facteurs répulsifs puissent se combiner pour provoquer le passage à l'étranger.

\* *L'exemple des mercenaires irlandais. L'île alimente un flux quasi permanent de migrants partant s'engager dans les régiments des États continentaux, flux estimé à environ 1.000 individus par an en moyenne durant la période 1700-1780. Or, dans cet exode, se mêlent souvent inextricablement des motifs économiques, liés à la pauvreté de certaines provinces irlandaises, et des motifs politiques, liés au jacobitisme ou simplement à l'anglophobie d'une large partie de la population.*

## 2) Les filières de franchissement

- Les expatriations de masse débouchent sur le franchissement collectif des frontières. Ce n'est pas simplement que les individus empruntent les mêmes itinéraires et les mêmes points de passage internationaux à la même période : le fait remarquable est qu'ils s'appuient le plus souvent sur des filières, qui peuvent s'incarner dans la figure modeste du passeur spécialiste du franchissement, mais aussi prendre la forme de véritables structures d'expatriation.

- Certains États, dans le cadre d'une politique d'essor économique de leur territoire, mettent en place des mesures attractives en direction des migrants étrangers – le *pull* des historiens démographes. Or, ces mesures ne se limitent pas toujours à des privilèges ou des gratifications : lorsqu'il s'agit en particulier de trouver des colons pour mettre en valeur des territoires, l'administration en vient à organiser l'immigration.

\* *L'exemple de la colonisation du banat de Temesvar. Après le gain définitif de ce territoire ottoman dévasté et quasi désert en 1718, Vienne décide de le peupler d'habitants jugés fidèles aux Habsbourg, en particulier de colons allemands, auxquels on accorde terres, maisons, matériaux et exemptions. Bientôt, Vienne organise une véritable politique de démarchage en direction des Souabes, terme générique par lequel sont désignés toutes sortes de populations germanophones de l'espace rhénan. Des recruteurs sont installés à Trèves, à Kehl et à Vieux-Brisach, d'où ils diffusent les offres faites aux colons et drainent des volontaires venus de*

*France (Lorraine et Alsace), des États allemands occidentaux, voire des cantons suisses. Dès leur engagement, les futurs colons sont littéralement pris en charge : outre qu'ils perçoivent une somme journalière pour toute la durée du voyage, ils sont rassemblés à Kehl, puis conduits à Ulm, où ils embarquent sur des bateaux qui descendent le Danube jusqu'à Pest, après avoir traversé plusieurs frontières internationales, dont celles de la Bavière et de l'Autriche.*

- La fuite des huguenots se caractérise, elle aussi, par des mécanismes de soutien au franchissement des frontières. Ceux-ci se déploient clandestinement à l'intérieur du royaume, dans la partie la plus périlleuse du voyage : communautés et pasteurs fournissent des moyens, des itinéraires, mais aussi des certificats, qui sont supposés valoir passeports au sein de l'internationale calviniste, une fois la frontière franchie. Puis ces mécanismes se manifestent ouvertement à l'extérieur du royaume, dans les pays qui servent de zones d'accueil et de transit vers d'autres pays plus lointains, sous la forme de secours publics ou privés.

*\* L'exemple des réfugiés huguenots de Francfort. L'analyse des itinéraires suivis par les milliers de huguenots parvenus dans cette ville libre d'Empire en 1685-1686 montrent qu'une majorité d'entre eux a été littéralement portée jusque là, après avoir suivi un véritable boulevard sud-ouest/nord-est passant par Lausanne, Berne et Zürich. De fait, nombre de huguenots du quart sud-est du royaume, une fois parvenus en Suisse, sont pris en charge par leurs coreligionnaires. Le plus souvent, ce sont les communautés locales qui organisent les secours, en particulier celles qui ont déjà eu l'habitude d'accueillir des réfugiés huguenots et plus encore celles qui sont nées de l'exil et sont des communautés françaises à l'étranger. Elles distribuent des secours financées par des quêtes en leur sein, mais aussi par des dons de particuliers, de princes ou de puissances protestantes, et elles aident les réfugiés à poursuivre leur voyage international en direction de Francfort, vu comme un carrefour vers le nord (Provinces-Unies en particulier) ou vers l'est (Brandebourg-Prusse en particulier).*

- À la faveur de la Révocation, quelques États confondent d'ailleurs les objectifs de mise en valeur économique et les devoirs de solidarité religieuse, en organisant l'expatriation des huguenots jusque dans les zones de colonisation.

*\* L'exemple des huguenots passés en Europe orientale à l'appel de l'Électeur de Brandebourg. Par l'édit de Potsdam, promulgué dans les jours suivant l'édit de Fontainebleau, Frédéric-Guillaume encourage l'émigration et l'établissement des huguenots sur ses territoires, en leur accordant toutes sortes de privilèges juridiques et d'avantages matériels. Non seulement l'édit est diffusé partout, y compris en France de manière clandestine, mais des agents sont installés dans les grands carrefours d'Europe occidentale, à commencer par Francfort et La Haye, pour aider matériellement tous ceux qui acceptent de continuer leur voyage en direction du Brandebourg et de la Prusse.*

### 3) Un franchissement définitif ?

- Tant que la frontière n'est qu'un simple passage, le déplacement suppose un retour à plus ou moins brève échéance, qu'il se fasse sur le mode d'un va-et-vient direct ou d'une boucle plus ou moins large. Mais, lorsque la frontière ouvre sur l'exil, la question de savoir si le franchissement est définitif ne peut manquer de surgir tôt ou tard. Trois options s'offrent en théorie aux expatriés : le retour dans le pays de départ, l'installation définitive dans le pays d'accueil, la recherche d'un nouveau pays d'exil.

*\* L'exemple des soldats irlandais de Jacques II licenciés après la paix de Ryswick. À la suite de la défaite franco-jacobite en Irlande en 1692, Louis XIV a recueilli Jacques II et ses régiments presque au complet, demeurés nominalement l'armée de ce roi déchu. Mais, en 1697, en vertu des clauses de la paix de Ryswick, cette armée doit être licenciée, ce qui laisse environ 5.000 hommes sans emploi. Or, chez ces hommes qui se sont exilés au service de leur prince et qui ont perdu le combat en faveur de sa restauration, trois attitudes se font jour : une petite minorité rentre au pays au péril de sa vie, surtout pour les officiers, que la loi anglaise punit en principe de mort ; une minorité plus substantielle reste en France pour s'établir dans la vie civile, avec des chances de succès assez limités, comme il est de règle chez les soldats licenciés, étrangers ou non ; une majorité franchit à nouveau les frontières pour s'enrôler dans d'autres pays, en particulier l'Espagne, qui crée un régiment irlandais en 1698.*

- En règle générale, la première option, celle du franchissement en sens inverse, est rarement envisageable, tout simplement parce que les facteurs répulsifs qui ont poussé au départ se maintiennent dans la durée : on sait, par exemple, l'espoir éternellement déçu de certains huguenots de la première génération rêvant à une restauration de l'édit de Nantes, d'abord à la faveur d'un revirement de Louis XIV, puis à l'occasion de l'avènement de Louis XV.



- La deuxième option, celle de l'installation, est sans doute la plus fréquente, mais, selon les lieux et les circonstances, elle peut aller de la simple présence communautaire à l'assimilation totale, en passant par la quasi-colonie nationale en terre étrangère.

*\* L'exemple des huguenots établis dans l'Europe du nord.*

À Hambourg, la ville étant viscéralement luthérienne, l'accession à la bourgeoisie suppose de professer cette religion. Beaucoup de huguenots s'y refusant, ils constituent, aux yeux des autorités, une communauté de nationalité française, dont le paradoxe est qu'elle ne peut être reconnue officiellement comme telle par les autorités françaises, puisqu'elle a fui clandestinement. Il en résulte une situation durablement ambiguë qui empêche l'enracinement sans inciter pour autant au retour en arrière.

Aux Provinces-Unies, certaines villes, à l'exemple d'Utrecht, ne tardent pas à accorder automatiquement le droit de bourgeoisie aux nouveaux venus. Surtout, en 1709, la Hollande accorde des lettres de naturalisation à tous les réfugiés, et en 1715, toutes les autres provinces font de même. Dans ce cas, l'assimilation totale achève de ruiner toute velléité de retour.

En Brandebourg, les réfugiés sont appelés à prêter un serment d'allégeance qui fait d'eux des sujets du souverain, mais ils restent désignés comme Français, par opposition aux Allemands, qui constituent le reste de la population. Cette distinction renvoie à une réalité matérielle – nombre de réfugiés ruraux fondent de véritables colonies françaises dans des régions mises en valeur –, mais surtout à une réalité juridique – les réfugiés bénéficient d'un statut spécifique, qui les soustrait à la compétence des tribunaux prussiens, ce qui débouche progressivement sur la construction d'un appareil judiciaire français. Cette situation économique et ce statut juridique rendent possible la survie artificielle de communautés françaises, soudées par une forte endogamie et une culture spécifique. Elles n'ont aucune intention de repasser leurs frontières d'origine, mais donnent plutôt le sentiment d'avoir déplacé les frontières avec elles.

- La troisième option, celle de la réexpatriation, indéniablement plus originale, peut certes être la marque d'un échec, voire d'une fuite en avant. Mais elle peut, dans le monde de la marchandise, correspondre au contraire à une forme remarquable d'organisation, où les expatriés conservent une mobilité au service du réseau commercial.

*\* Le cas des libraires originaires du Briançonnais dans l'Europe méditerranéenne. Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs dizaines de libraires établis dans les principales villes de l'Europe méditerranéenne (France, Avignon, Espagne, Portugal, États italiens) sont originaires du Monétier ou de ses environs, dans la vallée du Briançonnais. Ils sont précisément issus d'un petit groupe de familles liées entre elles par les alliances ou les affaires, familles qui ont grandi dans le colportage, se sont spécialisées dans le livre et ont notamment essaimé en Europe à la faveur de la Révocation, mais sans jamais perdre le lien avec la vallée, où sont demeurés les membres catholiques ou nouveaux convertis. L'ensemble fonctionne comme un gigantesque réseau de circulation des capitaux, des marchandises et des hommes. Or, le fait remarquable est que les expatriés établis dans telle ou telle ville de manière durable peuvent, au gré des recompositions familiales ou commerciales, reprendre le chemin de l'expatriation pour travailler en un autre point du réseau, dont le centre névralgique demeure le Briançonnais.*

### III – Défier la souveraineté

Dans cette troisième perspective, la frontière est un enjeu qui dépasse le destin de l'individu qui se déplace, en ceci que le franchissement prend la forme d'une violation, et donc d'une remise en question de la souveraineté. Le défi peut être lancé par ceux-là mêmes qui franchissent la frontière, mais aussi, au-delà d'eux, par des souverains rivaux intéressés à cette violation.

#### 1) Passer en contrebande

- Sur de nombreuses frontières, prospère un commerce interlope, rendu attractif par la lourdeur des tarifs fiscaux appliqués aux marchandises, voire par l'interdiction d'entrée appliqué à certaines d'entre elles, soit pour des raisons économiques (logique mercantiliste de stimulation de la production nationale par la prohibition des importations), soit pour des raisons intellectuelles (contrôle de la circulation de l'imprimé, à commencer par les livres). Il en résulte que la contrebande devient une activité d'appoint pour des populations qui connaissent bien la topographie de la frontière.

*\* L'exemple de la contrebande du tabac en Alsace. Lorsque la monarchie française, à partir de 1674, jette les bases du monopole d'État sur le tabac, l'Alsace, comme plusieurs autres provinces orientales dites à l'instar de l'étranger effectif, est laissée à l'écart du système et conserve sa liberté de culture et de commerce. Cela lui permet de continuer à produire un tabac réputé, fondé sur le mélange de feuilles cultivées en Alsace et de feuilles importées. En 1749, la monarchie, pour dissuader le commerce frauduleux de tabac alsacien dans l'intérieur du*

royaume, instaure une lourde taxation des tabacs étrangers importés en Alsace (en feuilles ou finis), avec passage obligé par une poignée de bureaux de la Ferme Générale. Cette décision provoque une réorganisation de la filière du tabac dans la province : d'une part, des entrepreneurs déplacent leurs fabriques sur la rive allemande du Rhin, pour y produire leur tabac de mélange ; d'autre part, des marchands choisissent de s'approvisionner directement de tabacs purement étrangers. Dans un cas comme dans l'autre, la recherche du profit maximal incite à faire entrer ces tabacs en contrebande. Les archives judiciaires font donc découvrir un univers de contrebandiers qui franchissent le Rhin sur des barques et empruntent des itinéraires que la loi royale qualifie d'obliques. Ces contrebandiers travaillent en groupes, avec une fréquente participation familiale (femmes et enfants), parfois en bandes, rarement en armes. Ils se recrutent volontiers dans le monde du transport et de la marchandise (bateliers, voituriers, commerçants, pêcheurs), tant côté français qu'allemand. Le passage est évidemment périlleux, du fait des patrouilles de la Ferme Générale et des condamnations prononcées par les tribunaux. Ce cas d'école fait bien voir comment, du jour au lendemain, l'érection d'une barrière fiscale donne naissance aux contrebandiers et aux franchissements clandestins. D'ailleurs, lorsqu'en 1774, la monarchie revient sur la réglementation de 1749 et annule la taxe sur les tabacs étrangers entrés en Alsace, cette contrebande frontalière perd toute raison d'être.

- Sur certaines frontières, la contrebande est même une activité économique à part entière pour les populations limitrophes. Le cas le mieux documenté est celui de l'interlope franco-anglais, qui, jusqu'au traité de commerce Eden-Rayneval de 1786, se nourrit de droits extrêmement élevés et de prohibitions sur certaines marchandises. Ainsi, autour des années 1770, il est vraisemblable que la contrebande équivale à la moitié du commerce légal dans le sens Angleterre-France et le dépasse dans le sens France-Angleterre.

\* *L'exemple des smogleurs anglais dans le Pas-de-Calais.* Ce détroit maritime est l'une des deux grandes zones de contrebande entre les Îles britanniques et le continent. Dans ce secteur, l'interlope repose pour une large part sur des smogleurs anglais qui viennent s'approvisionner sur les côtes des Provinces-Unies, des Pays-Bas et surtout de France. Ces bateaux, que les douanes anglaises estiment à quelques centaines, font des aller-retour réguliers dans le Pas-de-Calais, avec une prédilection pour Dunkerque. Contre du numéraire, les contrebandiers se procurent les marchandises interdites ou lourdement taxées à l'entrée en Angleterre : eaux-de-vie (genièvre, cognac), thé, café, articles de luxe (en particulier mercerie fine). De fait, cette contrebande n'en est véritablement une qu'à l'égard de l'Angleterre, car la France tolère, voire encourage ce commerce qui lui ouvre le marché anglais et dynamise ses exportations, sans compter qu'en temps de guerre elle en tire du renseignement. Par conséquent, le franchissement des frontières maritimes revêt deux visages singulièrement différents. L'entrée à Dunkerque se fait en parfaite légalité et l'amirauté du port va jusqu'à coopérer au voyage de retour en visant ou en délivrant des connaissements maritimes qui portent de fausses destinations. En revanche, le retour en Angleterre se fait dans la clandestinité, sans entrée dans les ports : le déchargement se fait dans les petites criques du Kent ou du Sussex, souvent après un transbordement au large sur des chaloupes, car le tirant d'eau des smogleurs interdit le mouillage à la côte. En cas de rencontre en mer avec les cutters des douanes, les équipages ne reculent pas devant le franchissement en force : en effet, les smogleurs sont tous armés, et les plus gros navires peuvent avoir 100 hommes d'équipage et 40 canons.

## 2) S'infiltrer secrètement pour une mission d'État

- La quête du renseignement conduit, elle aussi, à des formes de franchissement, mais pour le compte des États cette fois. En effet, si ces derniers recrutent la majeure partie de leurs espions directement dans les pays cibles, ils en font aussi circuler à travers les frontières, quand ils n'implantent pas des réseaux à l'étranger.

\* *L'exemple des guerres de la fin du règne de Louis XIV.* Au temps de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg et de la Guerre de Succession d'Espagne, la durée des conflits, l'importance des enjeux militaires et l'ampleur des coalitions poussent les grandes puissances à développer l'espionnage. L'Angleterre et la France, par exemple, déploient des efforts de renseignement considérables, ce qui passe notamment par l'envoi d'espions un peu partout en Europe : simples observateurs dépêchés pour glaner de l'information en un lieu précis (port de guerre, capitale diplomatique) ou véritables organisateurs chargés d'installer un réseau et d'y circuler comme agents de liaison. Les franchissements reposent sur les moyens ordinaires de l'espionnage : faux passeports, identités changeantes, déguisements variés. Ces franchissements sont souvent détournés, à la fois dans leur recrutement et leurs itinéraires : ainsi, la France recourt volontiers à des Lorrains ou des Italiens pour pénétrer l'Empire et les

*États habsbourgeois. Leur circulation s'appuie secrètement sur le réseau diplomatique français, qui, via couvertures et intermédiaires, fournit l'argent et recueille l'information. Les États exploitent aussi à leur profit les ramifications politiques ou religieuses internationales, à l'image de l'Angleterre qui, grâce au réseau de Jurieu, bénéficie du travail d'espions bernois ou genevois infiltrés et établis en France avec l'appui de milieux calvinistes. Tous ces espions courent de grands risques, les États recourant facilement aux exécutions extra-judiciaires en cas de découverte.*

- Pour les États, l'action clandestine au-delà des frontières peut aussi prendre une forme politique et militaire directe, à savoir l'envoi d'agents chargés de missions de subversion, qui consistent souvent à appuyer des soulèvements politiques ou sécessionnistes. Ainsi, à plusieurs occasions au cours de la période, des agents français passent les frontières en Europe orientale pour affaiblir une puissance rivale – habsbourgeoise au temps de Louis XIV, russe au temps de Louis XV.

*\* L'exemple des agents français dépêchés vers la Confédération de Bar. Depuis l'avènement de Stanislas II avec le soutien russe, la présence permanente de troupes russes sur le sol polonais et l'ingérence de Saint-Pétersbourg dans les affaires du royaume suscitent le mécontentement d'une partie des élites nobiliaires catholiques, ce qui débouche en 1768 sur la naissance de la Confédération de Bar. Cette insurrection politico-militaire anti-russe, divisée et anarchique, est surtout présente sur les franges occidentales et méridionales du royaume, au long des frontières prussienne, habsbourgeoise, ottomane et russe. La France tente de lui porter secours et plus encore de l'organiser, en dépêchant secrètement des agents, spécialement à partir du moment où la Confédération proclame la déchéance juridique de Stanislas II. Durant les quatre ans que dure l'aventure, les agents français, d'abord des diplomates, puis des officiers militaires – le plus connu est Dumouriez –, passent en Pologne et se déplacent ensuite sur ses marges en traversant les frontières à de multiples reprises : soit pour discuter avec le conseil de la Confédération, dont le siège en exil est en Silésie prussienne, puis en Hongrie habsbourgeoise ; soit pour négocier en faveur de la Confédération avec des puissances ou des princes de la région ; soit pour suivre les opérations militaires sur les confins. Ces agents voyagent évidemment sous la couverture de fausses missions – achat de chevaux pour le roi de France – ou de fausses allégeances – port de l'uniforme polonais. Ils transportent souvent avec eux de très grosses sommes d'argent, nécessaires pour soutenir la Confédération, voire organiser en personne le recrutement et l'équipement militaires.*

### 3) Violer les frontières dans le cadre des opérations militaires

- La fréquence des conflits de toute nature provoque de nombreuses opérations militaires qui voient les armées franchir les frontières, le plus souvent sur le mode de la violation, même s'il peut arriver que certains États neutres accordent un droit de passage aux armées en mouvement.

- Ces franchissements militaires répondent à tous les objectifs imaginables : l'annexion territoriale (*conquêtes russes des provinces de la Mer Noire sous contrôle ottoman lors des guerres de Catherine II*) ; la prise de gage en vue des négociations de paix (*conquête de la principauté de Hanovre par les armées françaises lors de la Guerre de Sept Ans*) ; la manœuvre stratégique (*ravage du Palatinat par l'armée française au début de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg*) ; l'assistance à un allié (*campagnes militaires françaises contre la Prusse aux côtés de l'Autriche durant la Guerre de Sept Ans*) ; l'appui à la cause d'un prétendant dans une querelle dynastique (*opérations militaires anglaises dans la péninsule ibérique en faveur de l'archiduc Charles durant la Guerre de Succession d'Espagne*) ; l'ingérence dans des troubles civils (*intervention française contre la révolution genevoise de 1782*).

- Lors des guerres, la violation militaire des frontières suppose évidemment d'en forcer les défenses par des combats. Elle peut aussi exiger, dans les régions séparées par des obstacles naturels, le contrôle de positions stratégiques – forteresses contrôlant les ponts sur le Rhin ou les cols alpins (les *portes* dans la langue diplomatique française) – ou la maîtrise de moyens de franchissement – flottes suffisantes pour faire traverser la Baltique, la Manche ou la Méditerranée à un corps expéditionnaire.

- Beaucoup moins spectaculaires, mais tout aussi intéressantes, certaines violations militaires relèvent d'incidents de frontières liés à des contestations nourries par l'imbrication des territoires. C'est le cas en particulier dans l'Europe rhénane, véritable marqueterie de souverainetés enchevêtrées.

*\* L'exemple des réunions. Dans les années 1679-1684, des troupes reçoivent pour mission d'occuper et de placer sous souveraineté française une multitude de micro-territoires sur les frontières du nord-est. L'originalité de ce franchissement tient au fait que, du point de vue français, il ne s'agit ni de conquérir, ni d'annexer : il s'agit d'exécuter des décisions de justice. En effet, profitant du fait que les traités internationaux qui ont cédé des territoires à la France précisaient toujours que l'incorporation s'étendaient à leurs dépendances, la monarchie louis-*

quatorzième entreprend de démontrer, par le droit féodal, que les zones convoitées ont relevé, à un moment ou à un autre, de territoires désormais français. L'entreprise est confiée à trois chambres de réunions, qui prononcent juridiquement la réunion et font procéder à la prise de possession symbolique par des régiments. Les souverains victimes de la manœuvre sont le roi d'Espagne et le duc de Lorraine (chambre de Metz), les villes libres d'Empire (chambre de Brisach), le duc de Wurtemberg (chambre de Besançon). Paradoxalement, ces annexions en pleine paix sont le fruit d'une stratégie résolument défensive, qui consiste à linéariser et à sécuriser la frontière dans le cadre de la stratégie du pré carré.

- Toutefois, au cours de la période, les États qui ont des litiges frontaliers recourent de moins en moins souvent aux interventions militaires. Certes, sur le terrain, nombreux sont les incidents, souvent d'origine fiscale, avec des incursions de la part des douaniers (d'autant que les acteurs des échanges exploitent les zones de souveraineté contestée pour se soustraire aux droits ou organiser des trafics illicites). Mais, au niveau diplomatique, le XVIII<sup>e</sup> siècle est marqué par la multiplication des négociations internationales sur les limites.

*\* L'exemple de la politique autrichienne dans les Pays-Bas. Après avoir pris le contrôle de ce territoire, Vienne adopte une approche de plus en plus nettement diplomatique à l'égard des inextricables différends frontaliers qui l'opposent au roi de France et à l'évêque de Liège aux confins des provinces belges de Namur et de Luxembourg. Les incidents dans ce secteur sont légion, mais Vienne ne déplace guère ses troupes qu'une seule fois au cours du siècle pour garantir ses positions et appuyer ses revendications. En revanche, est créé en 1738 un conseil permanent pour traiter les différends et préparer les négociations : la Jointe des terres contestées. Malgré la lenteur de la diplomatie, plusieurs traités sont conclus au cours du siècle et contribuent à une meilleure définition des frontières dans cette zone. Ils s'inscrivent dans cette évolution générale, au moins en Europe occidentale, qui voit la notion de frontière se réduire précisément à une ligne, avec pour conséquence de sacraliser plus encore la souveraineté territoriale et de donner un fondement juridique plus précis à la violation des frontières.*

## Conclusion

- Du strict point de vue du passage des frontières, la période considérée ne se signale par aucune révolution : il n'y a pas de bouleversement dans l'économie du franchissement, qui était globalement la même au XVII<sup>e</sup> siècle. En particulier, la part des populations qui font l'expérience du franchissement des frontières reste très faible à l'échelle du continent, ce qui contribue à rendre plus spectaculaires, aux yeux des contemporains, les exils de masse, à commencer par celui des huguenots. Le fait qu'une proportion durablement réduite des Européens ait l'occasion ou l'obligation de traverser les frontières n'empêche pas un accroissement global des circulations internationales et des influences réciproques au cours de la période : il se trouve simplement qu'entre les États, la circulation des biens et des idées progresse d'un pas plus soutenu que les déplacements des hommes.

- Si l'on ne peut parler de révolution du franchissement, on observe en revanche des infléchissements : d'une part, la généralisation des passeports en temps de guerre (qui est concomitante, à l'intérieur des frontières, d'un effort d'identification des populations jugées à risque) ; d'autre part, la délimitation précise du tracé des frontières (qui s'accompagne, sur le plan juridique, d'une meilleure définition de la nationalité des individus). Or ces évolutions sont annonciatrices de changements futurs, que la France contribuera à imposer à l'Europe au tournant des XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles, à savoir la généralisation des documents d'identité et le renforcement du contrôle des frontières, conditions de réalisation d'un idéal de surveillance ubiquiste des circulations humaines internationales. Ceci signifie au passage que l'économie du franchissement sera bouleversée par le travail étatique bien avant de l'être par la modification des comportements : autrement dit, la construction du dispositif régalien de surveillance précédera, et de beaucoup, la massification des déplacements.

Explication de texte  
(histoire médiévale)

**Durée : 7 heures**

**Sujet : Le concile de Constance vu par un témoin**

*Mercredi des Cendres* [13 février 1415] — [...] Puisque j'ai commencé à le faire hier, je continue à noter les principaux personnages, acteurs peut-être, du concile en cours<sup>9</sup>.

Le roi des Romains, - on ne peut pas encore lui donner le nom d'empereur -, est arrivé ici avec une suite extrêmement brillante et avec la reine Barbe, sa femme, dans la nuit de Noël. Il venait d'Aix-la-Chapelle où il avait été couronné le 8 novembre, roi des Romains. C'est lui, autant que le pape, qui a convoqué le concile ; et, dans les circonstances présentes, il est heureux qu'il prenne ses responsabilités souveraines et qu'ayant à cœur l'unité et la réforme de l'Église, il soit l'élément stable et solide sur lequel on pourra s'appuyer. Toujours est-il qu'il prend son rôle très au sérieux. Il avait demandé qu'on attendît son arrivée pour aborder les grands problèmes du concile. Dans son premier sermon d'Avent, donné ici, Monseigneur de Cambrai<sup>10</sup> a fait son éloge, vanté son zèle pieux et humble, et l'a montré, tel un nouveau Constantin, prêt à jouer le rôle non de directeur mais de protecteur du concile, et résolu à en faire observer les décrets. Plaise à Dieu qu'il en soit ainsi. Et qu'il continue à agir en plein accord avec le pape. Il est chez lui ici, au palais impérial et à l'hôtel de Fribourg, vis-à-vis de la cathédrale. Plutôt c'est nous qui sommes chez lui, en terre d'Empire. Il avait une suite de plus d'un millier de personnes : princes, comtes, barons, chevaliers.

Depuis six semaines surtout, car la mise en route a été très lente, c'est de tous côtés que parviennent les délégations. J'ai noté en suivant autant que possible leur ordre d'arrivée : les envoyés du duc d'Autriche et les députés de l'Université de Vienne ; les seigneurs anglais ; auparavant un nombre considérable de seigneurs de Bohême, - on dit près de deux mille -, venus en même temps que Jean Hus. À la fin de janvier, le prince électeur palatin, Louis de Bavière, le Barbu, avec le duc de Brieg en Silésie. Il est de l'obédience de Grégoire. Il accompagnait d'ailleurs les envoyés de celui-ci, de même que les évêques de Worms, Spire et Verden, qui sont également du même parti. Puis l'évêque de Mayence. Mais, auparavant, les archevêques de Salzbourg et Brixen, le duc d'Autriche et de Tyrol, Frédéric ; les envoyés de l'archevêque de Trèves. Également les représentants du roi de Pologne, des rois de Danemark, Norvège et Suède.

Tout cela change bien de la situation de novembre et décembre où il n'y avait guère à Constance que des Italiens. Actuellement, c'est un vrai centre d'Empire, un Congrès ; une Babel aussi ; car, parmi tous ces nobles et chevaliers, il y en a fort peu qui parlent latin, et il faut des interprètes pour se comprendre. Entre membres des Universités en revanche les contacts sont faciles ; beaucoup d'ailleurs sont passés, plus ou moins longuement, par Paris. [...]

*Jeudi 14* [février 1415] — Je commence à voir à peu près clair, désormais, dans les affaires traitées jusqu'à ce jour. Celle de l'union, d'abord ; encore qu'elle soit la moins nette, et toujours mouvante surtout. Pendant près de deux mois on n'y a même pas touché. Selon une boutade qu'on prête au cardinal de Saint-Marc<sup>11</sup>, et que l'on colporte, c'était « la maladie du jour : *Noli me tangere* ». Pourtant c'est le problème capital, et qu'on ne peut esquiver. Le roi Sigismond ne le permettrait pas, d'ailleurs ; ni personne au concile. Dès le début, la formule qui est apparue hautement souhaitable est l'union qui s'opérerait au profit du pape Jean XXIII ; la reconnaissance par toute l'Église et toutes les obédiences, de l'œuvre du concile de Pise. Sans violence, autant que possible. Et, sur ce point, les cardinaux, celui de Cambrai, entre autres, et Fillastre, ont freiné les désirs du pape qui aurait voulu des déclarations formelles, avec la condamnation renouvelée de Grégoire et de Benoît. C'est en partie pourquoi, d'ailleurs, ont été adoptées les mesures sur les membres admis à voter et l'abandon du vote par tête, qui eût favorisé les Italiens et, par eux, trop bien servi les thèses du pape.

Les cardinaux, et bien d'autres avec eux, sont pour une voie plus douce et plus nuancée. Il faudrait à l'égard des deux papes, de Rome et d'Avignon, employer tous les moyens de conciliation, presque de séduction ; leur offrir des avantages tels qu'ils finissent par préférer à leur situation présente, toujours contestée et de plus en plus précaire, une vie plus facile et plus considérée. Semblable attitude concilierait aussi les princes et les pays qui leur sont attachés ; et l'unité se ferait ainsi plus facilement autour de Jean XXIII.

Mais, depuis quelque temps, le vent a tourné. Déjà, les ambassadeurs de Grégoire XII et l'électeur palatin avec eux, avaient demandé que la présidence du concile fût retirée à Jean XXIII. On a l'impression aussi qu'il ne faut pas compter sur l'abandon de Grégoire et de Benoît par leurs partisans. On ne peut songer non plus à les réduire par la force. On en revient donc à la voie de cession. C'est leur abdication qu'il faut obtenir ; à tous trois. Sans doute, nous sommes pour le pape

---

<sup>9</sup> Les événements du concile de Constance ont été relatés par différents témoins. L'auteur de ce texte, resté anonyme, est maître Jacques de *Ciresio*, le secrétaire du chancelier Gerson.

<sup>10</sup> Pierre d'Ailly, créé cardinal par Jean XXIII en juin 1411 (cardinal-prêtre du titre de Saint-Chrysogone), était évêque de Cambrai depuis novembre 1396. Il avait été auparavant chancelier de l'Université.

<sup>11</sup> Guillaume Fillastre est créé cardinal-prêtre du titre de Saint-Marc par Jean XXIII en juin 1411.

Jean, mais nous sommes avant tout pour l'union. Et, si ce moyen est le seul capable de l'obtenir, c'est lui qu'il faut employer.

D'autant plus que, en ce qui concerne Jean XXIII, la question n'est plus entière, ni la situation aussi favorable. Il y a huit jours, après que le mode de votation a été adopté par les trois nations, Allemande, Anglaise et Française, une demande d'enquête a été officiellement déposée devant le concile par un Italien, à ce que l'on croit, sur un nombre considérable de manquements graves imputés au pape. Si bien que celui-ci fait désormais figure d'accusé. Encore que la liste ait été gardée secrète, le concile ne peut se dérober ; et l'idée de la triple cession, qu'on s'efforcera d'obtenir, gagne du terrain. On dit que le roi Sigismond s'y est rallié.

*Vendredi 15 [février 1415]* — Le cardinal de Saint-Marc hier a posé, et proposé, nettement au pape le problème de sa démission, au moins conditionnelle, si les deux autres en faisaient autant. Il aurait laissé entendre que, en cas de refus, il pourrait s'y voir contraindre par le concile. Il paraît qu'à la nouvelle des accusations déposées contre lui, le pape aurait songé un moment à reconnaître devant le concile la vérité de certaines d'entre elles, mais en protestant de son innocence sur le reste. On l'en a dissuadé.

Je passe aux autres affaires. — Si j'étais arrivé à Constance trois jours plus tôt, j'aurais pu assister à la canonisation de sainte Brigitte de Suède. C'est en effet le 2 février que le pape y a procédé, dans une grande cérémonie, à la cathédrale, sur les demandes instantes des ambassadeurs de Suède et de Norvège. On a pour elle, là-bas, une vénération profonde, ainsi que pour sainte Catherine de Suède, sa fille. Le pape Boniface IX, il est vrai, l'avait déjà proclamée sainte en 1391, moins de vingt ans après sa mort. Mais comme la moitié de l'Église au moins refusait de la reconnaître, lui et ses actes, on a souhaité une déclaration plus authentique. C'est chose faite.

La question de Wyclif et de sa doctrine a été soulevée vers la mi-décembre. À plusieurs reprises déjà, ses thèses ont été condamnées, et à Londres et à Rome, en particulier il y a deux ans, presque jour pour jour, le 10 février 1413, lors du concile de Rome. Il a été question de les réprouver plus solennellement encore. Mais on n'est pas tombé d'accord sur les formules à employer. La condamnation émanera-t-elle du pape, avec l'approbation du concile ; ou bien sera-t-elle libellée au nom du concile lui-même ? Grande discussion. La seconde thèse était soutenue par le cardinal d'Ailly, qui a rallié cinquante-deux maîtres à son avis. Il a même été très hardi dans l'affirmation de la supériorité du concile sur le pape ; y compris le droit de déposer celui-ci. Mais il est clair que depuis ce temps-là, il a cessé d'être *persona grata*. Et ses démarches ultérieures, pour le vote par nations ou par provinces ecclésiastiques, comme pour la voie de cession, n'ont pas dû plaire davantage.

Il y a le problème de Jean Hus, aussi. Monseigneur<sup>12</sup> va se trouver là en terrain connu, pour ce qui touche aux doctrines tout au moins. Notre correspondance avec l'archevêque de Prague à ce propos remonte à l'été ou à l'automne dernier ; si je ne me trompe. Peut-être même ai-je emporté le double des lettres avec moi, y compris les articles rédigés contre Hus. Celui-ci est venu de lui-même, et très librement, au concile, dans l'intention d'y exposer et discuter publiquement ses thèses. Il a dû avoir du roi Sigismond, avant de se mettre en route, l'assurance qu'il pourrait le faire sans être inquiété. Sauf-conduit ? Oui et non. Le document lui-même n'a été apporté à Constance que le 5 novembre, c'est-à-dire deux jours après l'arrivée de l'intéressé, par un seigneur venant droit de la cour ; mais le roi avait donné auparavant sa garantie, traduite concrètement par une escorte de trois nobles. Tout le long de son voyage, de Prague à Constance, par l'Allemagne, Hus a été favorablement accueilli. Ici même, il avait logé, - on m'a montré la maison -, chez une veuve nommée Fida, dans la Paulsgasse. Le pape avait levé l'excommunication et l'interdit qui pesaient sur lui ; mais maintenu la suspense l'empêchant de dire la messe.

Tout fut calme pendant trois bonnes semaines, encore que dès le lendemain de son arrivée, Michel de Causis, le procureur de ses adversaires de Prague, ait déposé contre lui un nouveau réquisitoire. Or, le 28 novembre, il a été cité à comparaître devant le pape et les cardinaux et, après diverses confrontations, arrêté. Le seigneur de Chlum qui l'accompagnait eut beau protester que Hus se trouvant sous la protection du roi, on ne devait rien entreprendre contre lui en l'absence de celui-ci, il le dit même au pape ; mais Jean XXIII protesta de son innocence en cette affaire, disant que les cardinaux l'avaient contraint à ces mesures. C'est, de toute façon, une affaire mal engagée. Le roi s'est montré très mécontent quand il l'a appris ; et ici même, depuis son arrivée, il a fait, à plusieurs reprises, des scènes violentes aux cardinaux à ce propos, allant même jusqu'à menacer de quitter la ville.

---

<sup>12</sup> Jean Gerson (1363-1429), théologien, prédicateur, chancelier de l'Université de Paris, fit ses études philosophiques et théologiques au collège de Navarre, en partie sous la direction de Pierre d'Ailly, dont il est le protégé. Il succède à celui-ci en 1395 à la chancellerie. Docteur en théologie en 1393, il enseigne, avec une courte interruption lorsqu'il se retire à Bruges, jusqu'à son départ au concile de Constance en 1415.

Jean Hus a été gardé d'abord huit jours dans la maison du grand chantre ; puis, le 6 décembre, on l'a transporté au couvent des Dominicains, bâti sur une île du lac. [...]

16 février [1415] — Ce soir, le pape a annoncé qu'il s'engageait spontanément à donner la paix à l'Église, par la voie de cession, si ses deux concurrents abdiquaient. C'est là le résultat des démarches tentées depuis quelques jours : du cardinal Fillastre, d'abord, auprès du pape lui-même, par un rapport où il soulignait comment sa négligence passée risquait de le faire considérer comme un adversaire de l'union et où il l'incitait à prendre les devants plutôt que de se voir contraindre par la suite ; l'offre de cession serait alors proposée officiellement au pape Benoît, puisque le pape Grégoire en avait déjà accepté le principe.

Puis une démarche des trois nations a eu lieu auprès de la nation italienne pour essayer de la convaincre et d'obtenir son appui dans ce sens. Il paraît que l'évêque de Toulon (c'est un Mineur, frère Vital Valentin), qui était le porte-parole des nations anglaise, allemande et française, a été convaincant, émouvant même. L'union progresse-t-elle enfin ?

C'est le cardinal Zabarella<sup>13</sup> qui, en congrégation générale, devant le roi et tout le concile, a lu la déclaration par laquelle le pape disait « vouloir de son plein gré et volontairement rendre la paix à l'Église, en abdiquant, pourvu que Pierre de Luna et Ange Correr, condamnés comme hérétiques et schismatiques, et déposés par le concile de Pise, fissent renonciation valable de leur prétention à la papauté ; le mode, la forme, les conditions, et l'époque de cette cession, devraient être déterminés par les commissaires du pape et ceux des nations. [...]

*Le Concile de Constance au jour le jour,*  
éd. P. Glorieux, Tournai, Desclée & Co., 1964, p. 16-23.

## Introduction\*

### *Nature du document*

Le texte proposé au commentaire se compose d'extraits du pseudo-journal du concile de Constance, assemblage de sources contemporaines des faits effectué librement par un érudit du XX<sup>e</sup> siècle. Il décrit le déroulement du concile entre le 5 février 1415 et le 17 mai 1418 – limité ici aux quatre journées du 13 au 16 février 1415 –, en se fondant sur les actes conciliaires d'une part, et sur des « journaux » du concile tels ceux du cardinal Guillaume Fillastre (ici cité), du curialiste Jacques Cerretani et du bourgeois de Constance Ulrich de Richental, d'autre part. Les candidats devaient évaluer la valeur informative de ce récit, (*en s'efforçant de situer son auteur sur l'échiquier*) au regard des diverses opinions qui s'exprimèrent à Constance.

### *Date et auteur*

Le récit porte sur le début du Carême de l'année 1415 (« mercredi des Cendres », l. 1), dans la première phase du concile, lorsqu'arrivent les délégations, avant que ne soient prises les grandes décisions, l'auteur présumé – Jacques de *Ciresio* ou Cerisy – étant sur place depuis le début du mois de février.

Ce dernier étant présenté (en note) comme le « secrétaire » de Jean Gerson – désigné par le titre de « Monseigneur » ou de « Monseigneur le Chancelier » –, les candidats étaient invités à dresser un rapide portrait de Gerson. Ce journal aurait pu être tenu en vue de l'informer avant son arrivée à Constance (le 21 février), en tenant compte de ses opinions et de ses préoccupations. Il fallait rappeler l'attachement de Gerson à la préservation de l'orthodoxie doctrinale, à la réforme de l'Église, son engagement dans la condamnation de Jean Hus et de Jérôme de Prague, son intérêt pour l'encadrement pastoral des « simples gens » (cf. son « ABC ») et sa réserve quant à la diffusion des œuvres mystiques et prophétiques. Face au Grand Schisme, Gerson milita longtemps en faveur de la voie de cession avant de prôner celle du concile. Il professa jusqu'à la fin de ses jours un

---

<sup>13</sup> Le cardinal Zabarella écrivit, sous la date du 4 novembre 1408, puis remania, peu après, un traité dans lequel il se prononce très fermement pour la réunion d'un concile et démontre que les deux papes peuvent être contraints d'abdiquer.

\* Ce corrigé auquel ont œuvré les médiévistes intervenus au titre de la commission de programme, met l'accent sur les idées et les faits essentiels que le texte permettait de traiter. Note de Michel Cassan, président du jury.

conciliarisme modéré, c'est-à-dire respectueux de la hiérarchie de l'Église comme de la hiérarchie temporelle ; aussi ne prit-il pas part au vote de la soustraction d'obédience.

### Analyse

Quatre journées rythment le texte : la première (« 13 février » 1415) rapporte les arrivées successives des délégations ; la seconde (le lendemain) présente les problèmes d'organisation du concile ; la troisième (15 février) évoque trois « affaires » d'ordre spirituel soumises au concile : la canonisation de Brigitte de Suède, le mouvement de Wyclif et celui de Hus ; la dernière journée (16 février) laisse entrevoir une possible résolution du Schisme par la résignation des trois papes concurrents.

### Contexte

Il fallait rappeler le déclenchement du Grand Schisme, l'échec des différentes voies de résolution de celui-ci et la position des deux obédiences au début de l'année 1415.

La double élection pontificale de 1378 avait provoqué la constitution de deux camps ou obédiences, suffisamment équilibrés pour se révéler durables – surtout au moment où l'on donna des successeurs aux deux papes élus en 1378, Boniface IX succédant à Urbain VI en 1389, et Benoît XIII à Clément VII en 1394. Ils se calquaient sur le réseau des alliances nouées entre les deux puissances alors en guerre, la France et l'Angleterre, chacune disposant de l'une des deux « capitales » de la Chrétienté. Autour de Rome, l'Angleterre, le Saint-Empire (jusqu'en 1404), la Scandinavie, la Hongrie, la Pologne et la Vénétie, ainsi que le Portugal ; autour d'Avignon, la France et l'Écosse, rejointes finalement par la Castille, l'Aragon et la Navarre. Au soutien des grands royaumes, les deux camps ajoutèrent la caution spirituelle de Brigitte de Suède et Catherine de Sienne pour les urbanistes, de Vincent Ferrier et de Pierre de Luxembourg, côté clémentin.

Quatre voies, définies par l'université de Paris, furent à peu près successivement mises en œuvre. La « voie de fait », celle du rapport de force, n'aboutit pas, faute d'engagement de la part de souverains anglais et français avant tout préoccupés par la préservation de leurs intérêts. La « voie de concorde » ne fut pas plus efficace, chaque pape s'estimant légitime, non sans arguments recevables au regard du droit de l'Église. La « voie de cession », fondée sur le retrait des deux papes rivaux et préparée en France par un vaste courant cléricale et laïque qui visait à limiter l'emprise du pape sur l'Église du royaume (*Songe du Verger*) – d'où le vote le 27 juillet 1398 de la première soustraction d'obédience, puis d'une seconde le 3 janvier 1407 – déboucha à son tour sur une impasse, Benoît XIII refusant de plier.

C'est alors que s'imposa la « voie conciliaire », qui consistait à s'en remettre à la décision d'un concile. Elle était promue par le monde universitaire, et spécialement par les maîtres de l'université de Paris, depuis les années 1390 à la génération de Pierre d'Ailly, Nicolas de Clamanges et Jean Gerson, du moins lorsqu'ils constatèrent l'échec de la voie de cession. Le concile de Pise (25 mars - 7 août 1409), qui déposa le 5 juin 1409 les deux papes Grégoire XII (Rome) et Benoît XIII (Avignon) et élut ensuite (le 26 juin) le franciscain Pierre Philargès de Candie, Alexandre V, auquel succéda un an plus tard Balthazar Cossa, sous le nom de Jean XXIII, souleva un immense espoir dans toute la Chrétienté... espoir aussitôt déçu par le refus des deux papes romain et avignonnais d'abdiquer. L'Église était devenue tricéphale.

Les soutiens aux divers papes devinrent alors moins inconditionnels qu'au début du schisme. Ils étaient subordonnés à la réforme de l'Église et à l'initiative des princes. Les ralliements au « pape de Pise » se multiplièrent – dans le Saint-Empire (le duc Frédéric d'Autriche, les archevêques de Mayence, Magdebourg, Salzbourg et Prague), en Angleterre, à Venise –, au détriment des deux autres papes. Mais les universitaires français critiquaient le programme fiscal d'Alexandre V et les privilèges accordés aux ordres mendiants. Benoît XIII pouvait encore compter sur le Midi français, la péninsule Ibérique et l'Écosse, Grégoire XII ne conservant pratiquement que le soutien du comte palatin du Rhin (duc de Bavière) et du roi de Naples.

### Problématique

Le texte se situe au moment où les esprits, las de plus de trois décennies de divisions, attendent tout du nouveau concile. L'ouverture de celui-ci posait cependant le problème crucial de la nature de cette assemblée et de sa place dans le gouvernement de l'Église par rapport au pape. En outre, le scandale du Grand Schisme ayant été compris par beaucoup comme un appel à réformer l'Église *tam in capite quam in membris*, les discussions étaient lourdes d'enjeux ecclésiologiques mais aussi sotériologiques.



À partir des informations disponibles, il convenait d'apprécier la qualité du témoignage apporté ici sur la tenue du concile (I), sur la résolution progressive du Schisme (II) et sur certaines décisions prises par les pères en matière de foi (III).

## I. Première partie : La tenue de l'assemblée conciliaire

Le récit se concentre tout d'abord sur les contours de l'assemblée et sur son fonctionnement : comment fut-elle convoquée ; qui est venu y participer ; quelles règles furent suivies pour élaborer des décisions collectives ? Constance apparaît à ce titre comme le terrain d'expérimentation des assemblées représentatives (ecclésiastiques et civiles), alors en plein essor.

### 1- La convocation par l'empereur et le pape

Le 13 février 1415, le concile de Constance n'en était qu'à ses débuts : solennellement ouvert par le pape Jean XXIII le 1<sup>er</sup> novembre 1414, il commença ses travaux le 16 novembre (première session).

Le texte soulevait la question de l'initiative de sa convocation, qui revenait, selon l'auteur, autant à l'empereur qu'au pape. En réalité, c'est l'« empereur » qui avait lancé la première convocation le 30 octobre 1413, suivie le 9 décembre de celle du pape. Sigismond de Luxembourg avait imposé de surcroît le choix d'une ville sise en terre d'Empire (« c'est nous qui sommes chez lui »). Jean XXIII, chassé de Rome par le roi de Naples Ladislas de Duras, qui s'était emparé de l'*Urbs* et des États pontificaux, n'était guère en mesure de refuser : il avait fini par trouver refuge auprès de Sigismond, le royaume de France étant alors déchiré par la guerre entre Armagnacs et Bourguignons et les cardinaux ayant dissuadé Jean XXIII de revenir à Rome après la mort du roi Ladislas en août 1414.

Sans reprendre la formule employée dans l'édit général publié par Sigismond en octobre 1413, qui faisait de ce dernier l'« avoué et défenseur de l'Église » comme aux temps carolingiens, l'auteur du texte établit un parallèle assez convenu avec Constantin I<sup>er</sup>, convocateur du concile de Nicée (325). Conformément à la théorie de l'équilibre des pouvoirs temporel et spirituel, il attribue à l'empereur un rôle « non de directeur mais de protecteur du concile ». Sigismond, fils de l'empereur Charles IV de Luxembourg, roi de Hongrie depuis 1387 puis élu « roi des Romains » en 1411, venait tout juste d'être couronné à Aix-la-Chapelle, en attendant le sacre impérial, à Rome (en 1433). En le qualifiant d'« élément stable et solide sur lequel on pourra se reposer », l'auteur fait écho à un sermon de Pierre d'Ailly, prononcé au concile pendant l'Avent 1414, où il campait Sigismond en « avoué de l'Église » et « nouveau Constantin ». De son côté, Sigismond avait donné au pape Jean XXIII tous les honneurs dus à son rang, lui baisant les pieds, les mains et le visage. Mais, arrivé avec une « suite extrêmement brillante », précise le texte, il n'entendait pas assister passivement aux débats. C'était la première fois depuis plus de quatre siècles qu'un concile était convoqué par un laïc, et non par la papauté seule ou par des clercs (les cardinaux, pour le concile de Pise).

### 2- Participants et acteurs du concile

Si l'on n'attendait pas une identification précise de tous les participants cités dans le texte, la description de l'arrivée des délégations appelait des explications.

La lenteur de leur venue à Constance est avérée : il fallut attendre la fin de l'année 1414 pour voir gonfler l'assistance – pour des raisons matérielles (rémunérer les délégués) ou politiques. C'est seulement en février 1415 qu'arrivèrent les ambassadeurs du duc de Bourgogne et de l'université de Paris, avec Jean Gerson, le 21. Le terme de « délégations » se réfère à la désignation des représentants, effectuée lors d'assemblées du clergé à l'échelle des provinces et royaumes, tout en respectant les vœux des souverains.

L'accent mis sur la diversité géographique de ces délégations (incluant la Pologne et le Danemark) montre que le schisme affectait la totalité du monde chrétien latin et que les principaux souverains se mobilisèrent pour le résoudre, voire, autant que possible, pour être présents à cette assemblée perçue comme décisive. Sont cités de nombreux évêques allemands – alors partagés entre partisans de Jean XXIII et fidèles de Grégoire XII –, mais aussi des laïcs, membres de l'aristocratie ou chevaliers, ainsi que quelques grands princes – tel Frédéric d'Autriche, le plus solide allié de Jean XXIII, fait capitaine de l'Église par celui-ci. La délégation de Bohême, nombreuse (« deux mille » étant à prendre ici comme un ordre de grandeur) se composait de nobles tchèques partisans de Jean Hus (voir III).

Les délégations des universités sont soigneusement indiquées et cette notation invitait à rappeler le prestige séculaire de l'université de Paris. (*Particulièrement attentif aux délégations des universités, dont il est issu, l'auteur saisit l'occasion de souligner le prestige séculaire de l'université de Paris*). Par contraste, celle de Vienne apparaît comme très « jeune », puisque fondée en 1365 par Rodolphe IV de Habsbourg – peu après celles de Prague en 1348 et de Cracovie en 1364, et juste avant Pécs, en Hongrie, en 1367. Deux délégués universitaires parisiens appelaient des explications complémentaires : Pierre d'Ailly et Guillaume Fillastre. Le premier, évêque de Cambrai, créé cardinal par Jean XXIII, venait de constater les ravages du schisme et de l'hérésie en Allemagne. Guillaume Fillastre, après des études de droit à l'université d'Angers, avait été chanoine à la cathédrale d'Angers puis au Mans avant de devenir doyen de Reims, conseiller de Louis d'Orléans et cardinal (de Jean XXIII).

Le texte demeure très discret en revanche sur les représentants des papes respectifs, éludant ainsi l'épineuse question de leur légitimité.

### 3- Le fonctionnement de l'assemblée

Même si tous les présents n'étaient pas appelés à siéger aux séances du concile, la taille de ce rassemblement dépassant le millier de personnes supposait de lui donner des règles de fonctionnement adaptées.

Se posa tout d'abord la question de la communication : l'auteur parle de « Babel » (référence au célèbre passage de la Genèse, XI, 1-9). On recourut à des interprètes, indispensables pour les laïcs (assimilés ici à des *illiterati*), alors que les universitaires n'avaient évidemment aucun mal à communiquer (en latin). On pouvait rappeler les progrès des langues vernaculaires dans la vie religieuse : les aspirations à la prédication et à la célébration du culte dans la langue locale, les demandes de traduction des Écritures, portées par l'essor des « Églises nationales », dans et hors des mouvances hérétiques. Toutefois, la diversité des langues ne fut pas un obstacle au fonctionnement du concile : il s'était doté d'une commission générale, présidée par Sigismund de Luxembourg, qui arrêta les décisions après avoir pris connaissance des opinions présentées au nom de tel ou tel groupe par un orateur.

Le mode de scrutin était une autre question capitale. La décision collective sortirait-elle d'un vote par tête, comme le souhaitait le pape Jean XXIII au début du concile, ou d'un vote par nation, comme dans les universités ? La première solution donnait l'avantage aux Italiens, donc au « pape de Pise », surtout dans les premières semaines. Fallait-il réserver le droit de vote aux seuls cardinaux et prélats mitrés (la plupart étant Italiens, en raison du nombre très élevé de diocèses en Italie) ? Au nom du principe d'une représentation aussi large que possible de la *christianitas*, il fut d'abord décidé, sous l'influence de Guillaume Fillastre et de Pierre d'Ailly, de l'octroyer également aux docteurs en théologie et en droit, aux représentants des chapitres et des universités, ainsi qu'aux procureurs des prélats absents et aux ambassadeurs des princes. Puis, comme le dit le texte, le vote par tête fut abandonné et s'imposa alors le vote par nations, à l'unanimité. La répartition en nations s'appliqua aussi au choix des commissaires et des notaires du concile.

Le texte cite les quatre nations présentes au concile : la nation anglaise (l'Angleterre, le Pays de Galles et l'Irlande), l'« allemande » (le Saint Empire, dont la Bohême, ainsi que la Hongrie, la Pologne et les royaumes scandinaves), l'italienne avec les représentants de la Crète et de Chypre et la française. Il n'y avait pas de nation ibérique, la péninsule restant alors fidèle à Benoît XIII.

Ce texte reflétait donc la volonté largement partagée en Occident de mettre fin au drame du Grand Schisme. Une part spéciale y revient au roi des Romains, qui avait pris en mains l'organisation du concile. Toutefois, pour remplir l'objectif fixé et enclencher la réforme de l'Église, celui-ci ne pouvait agir seul. Il était urgent de se donner un pape, et un seul.

## II. Deuxième partie : La résolution du schisme

Résoudre le schisme, telle était la tâche prioritaire du concile. Tous les participants avaient conscience de la gravité de la situation – trois papes (même si deux étaient officiellement déposés) – et savaient le désarroi des fidèles.

### 1- Réaliser l'union

L'« union » (2<sup>e</sup> journée, l. 2) était le maître mot des débats contemporains. Depuis 1378, papes et souverains la réclamaient haut et fort et ils prétendaient tous, à tort ou à raison, y travailler. Pourtant, trois mois après l'ouverture du concile, l'unité n'était toujours pas restaurée. C'est qu'on craignait de renouveler les erreurs du passé. On mesure l'anxiété des participants à la boutade placée dans la bouche du cardinal Guillaume Fillastre : *Noli me tangere* (« Ne me touche pas », allusion aux paroles du Christ à Marie de Magdala au matin de la Résurrection, cf. Jean, XX, 17).

La solution la plus simple en apparence était de faire l'union autour du « pape de Pise », Jean XXIII (l. 6-7 de la 2<sup>e</sup> journée), d'autant que plusieurs des pères de Constance étaient déjà présents à Pise (comme le cardinal Zabarella). Les candidats devaient rappeler à ce propos les principales caractéristiques de ce concile qui servit à la fois de modèle et d'anti-modèle à Constance : convocation par des cardinaux des deux obédiences en passant outre la volonté des deux papes, qui réunirent chacun un « contre-concile » ; forte participation française ; déposition des deux papes, accusés d'attenter à l'unité de la « robe sans couture », puis condamnés par contumace pour hérésie et schisme ; élection en juin 1409 d'un franciscain, ancien archevêque de Milan, qui prit le nom d'Alexandre V ; mais refus des papes Grégoire XII et Benoît XIII d'accepter la sentence.

Le concile de Pise avait donc échoué – même s'il avait posé de précieux jalons en matière de réforme (voir III). Jean XXIII avait convoqué pour le 1<sup>er</sup> avril 1413 un concile général à Rome, sans succès. C'est alors que, menacé par Ladislas de Naples, il fit appel à Sigismond de Luxembourg, qui l'incita à réunir un nouveau concile en terre d'Empire.

## 2- La voie de cession à nouveau envisagée

Seul souverain pontife présent à Constance, issu lui-même d'un concile et fort du soutien de la nombreuse délégation italienne, Jean XXIII pensait faire pencher en sa faveur les décisions des pères. Il déchantait rapidement (« le vent tourne ») : sa demande de réitérer les condamnations des deux autres papes suscita l'opposition de plusieurs cardinaux influents, dont Pierre d'Ailly et Guillaume Fillastre. Pourtant comblés de faveurs par le « pape de Pise », ceux-ci se méfiaient en effet des ambitions de Jean XXIII. Ils se tournèrent vers Sigismond de Luxembourg, qui prit contact avec Benoît XIII et Grégoire XII. Loin de se contenter de demander « que la présidence du concile fût retirée à Jean XXIII » (selon le texte, qui minimise leur action), ils apportèrent au concile l'offre de démission de Grégoire XII (« Balthazar Cossa » dans le texte, ce qui dénie son titre pontifical), à condition que Jean XXIII ne préside pas la session où cette démission serait présentée et qu'il abdiquât aussitôt, ainsi que « Pedro de Luna ». Le concile était donc prêt à sacrifier Jean XXIII au nom de l'union (« nous sommes pour le pape Jean, mais nous sommes avant tout pour l'union »).

On en revenait ainsi à la voie de cession... sans certitude aucune quant à sa mise en œuvre (« qu'on s'efforcerait d'obtenir »). L'échec de la soustraction d'obédience que la France avait pratiquée vis-à-vis de Benoît XIII pouvait être évoqué ici. Mais cette fois, il fallait pousser les trois souverains pontifes à une abdication – abdications et non dépositions, puisque deux d'entre eux avaient déjà été « déposés » à Pise.

## 3- L'abdication de Jean XXIII

Considérant la renonciation de Grégoire XII comme acquise, Sigismond et les cardinaux accentuèrent la pression sur Jean XXIII. Affaibli par les accusations dont il était l'objet depuis le concile romain de 1413 et par l'hostilité de la nation allemande, il finit par abdiquer : le 16 février 1415, au « cours d'une congrégation générale » et en présence de Sigismond, le cardinal Zabarella, l'un des envoyés du pape auprès de Sigismond avant le concile, donna lecture du texte par lequel Jean XXIII renonçait à ses fonctions, à condition que les deux autres compétiteurs fissent de même. Dans une ultime tentative pour sauver la face et sa légitimité, il disait s'y résoudre de son plein gré, pour « rendre la paix à l'Église », alors que ses adversaires avaient été « condamnés comme hérétiques et schismatiques, et déposés par le concile de Pise ».

Mais la commission estima la formulation trop sévère à l'égard de ses rivaux : le 1<sup>er</sup> mars, devant le concile, il s'engagea à « ramener la paix dans l'Église en renonçant à la papauté soit personnellement, soit par procuration, à la condition que – et au moment où – ses rivaux renonceraient à leurs propres prétentions ». Cette déclaration, incorporée le 7 mars 1415 dans la bulle *Pacis bonum*, fut l'une des premières réalisations du concile de Constance.

Pour pousser plus avant la réforme, il fallait définir quelle serait désormais la place du concile dans le gouvernement de l'Église. Le concile de Constance marque à cet égard un tournant décisif dans l'histoire de l'Église latine.

### III. Troisième partie : Le concile, une instance d'autorité dans l'Église

En dehors de la question de l'unité, d'autres décisions importantes pour la vie de l'Église et des fidèles furent prises à Constance. Elles reflètent les dynamiques religieuses de la fin du Moyen Âge mais trahissent aussi les rivalités et divergences qui opposaient les pères assemblés, le souverain pontife et le roi des Romains.

#### 1- Réguler la sainteté

L'auteur du texte indique que le concile de Constance a été conduit à traiter de la confirmation de la canonisation de Brigitte de Suède. La réitération de la procédure de canonisation – prérogative pontificale strictement codifiée depuis la fin du XII<sup>e</sup> siècle – était un acte suffisamment singulier pour que l'on s'interroge sur sa signification. Après avoir rappelé quelques aspects de la vie de Brigitte qui lui permirent d'accéder au rang de sainte, en montrant comment ils répondaient aux idéaux de sainteté qui avaient cours au XIV<sup>e</sup> siècle, il convenait de se demander pourquoi cette canonisation fut examinée par les pères.

Brigitte de Suède (1303-1373) devait être présentée – ainsi que sa fille, nommée dans le texte – , en montrant qu'elle combinait des caractéristiques traditionnelles de sainteté (une piété ardente, la fondation d'un ordre religieux, la fidélité à la hiérarchie ecclésiastique) et d'autres plus singulières pour l'époque : son mysticisme doublé d'une dimension prophétique (la « Sibylle du Nord ») et son engagement personnel au service de l'institution pontificale.

La procédure de canonisation devait être rappelée (enquête avec déposition de témoins, procès, bulle de canonisation). Elle fut appliquée aussitôt après la mort de Brigitte, canonisée par Boniface IX en 1391, comme le disait le texte. Mais les réticences qui s'étaient exprimées quant au contenu de ses « révélations » obligèrent Jean XXIII (le 2 février 1415) – puis Martin V en 1419 – à renouveler la cérémonie. En 1430 encore, des théologiens siégeant au concile de Bâle relevaient cent trente propositions hérétiques dans les propos de Brigitte. C'est à son propos que Gerson déclara que les écrits mystiques (ou prophétiques) devaient être examinés par les théologiens (*De probatione spirituum*, 1415) avant d'être diffusés.

Que retenir de ces canonisations ? Outre la dimension politique, lisible dans « les demandes instantes des ambassadeurs de Suède et de Norvège », on pouvait supposer que le Grand Schisme n'y était pas étranger : trop connotée « obédience romaine », la canonisation de Brigitte a été récusée par l'autre obédience. Mais la controverse portait aussi sur la nature du modèle qu'elle incarnait : la sainteté de femmes, d'une part, de laïques illettrées, d'autre part.

Observons enfin que, si la canonisation de Brigitte et de Catherine a été renouvelée au cours du concile de Constance, elle ne lui a pas été soumise : en effet, le 2 février 1415, Jean XXIII était encore en position de pape légitime.

#### 3- Extirper l'hérésie

C'était la seconde mission assignée aux pères réunis à Constance, mission dont ils s'acquittèrent de façon retentissante en condamnant John Wyclif et Jan (ou Jean) Hus. Toutefois, au début de l'année 1415, Wyclif et Hus n'étaient encore pour les participants du concile qu'un moyen d'affirmer leur puissance face au pape et à Sigismond de Luxembourg. C'est cette dimension que restitue le texte, sans évoquer les idées qui valurent à Wyclif et à Hus d'être accusés d'hérésie.

On attendait par conséquent des candidats, non pas l'exposé complet des thèses de Wyclif et de Hus, mais la mise en évidence des similitudes et des différences entre les deux « affaires ». Parmi les points communs : Wyclif (v. 1332-1384) et Hus (v. 1370-1415) appartenaient au même milieu des « intellectuels », celui des théologiens et universitaires, même si leurs idées rencontrèrent ensuite un certain écho populaire (Lollards et Taborites) ; le second s'inspira fortement du premier ; ils accordaient la priorité à l'Écriture ; ils demandaient une réforme radicale de l'Église, qui ne pouvait se faire selon eux sans l'implication des pouvoirs séculiers ; ils s'opposaient enfin aux frères mendiants.

Du côté des différences, Wyclif s'était posé en adversaire farouche de la papauté, et plus largement de l'Église institutionnelle ; il refusait la transsubstantiation (son *De Eucharistia*, en 1380-1381, lui valut d'être excommunié mais il réussit à faire lever la sentence avant de mourir), à l'opposé de Jean Hus. Lorsque s'ouvrit le concile de Constance, Wyclif était mort depuis 1384, alors que Hus s'y présenta pour se défendre et se justifier. Toutefois, le texte n'en livrant que les prémices, les candidats n'avaient pas à relater l'ensemble du procès de Hus. Il fait allusion à la correspondance

entre Gerson et l'archevêque de Prague, commencée en mai 1414, dans laquelle Gerson exhortait l'archevêque à réprimer les idées de Wyclif comme celles de Hus, non sans amalgames. On sait que Gerson pesa fortement dans la condamnation au bûcher de Jean Hus le 6 juillet 1415.

De son côté, Jean Hus était venu à Constance dans l'espoir d'ouvrir une véritable discussion entre théologiens (« exposer et discuter publiquement ses thèses »), en comptant sur la protection de Sigismond. On perçoit la violence du procès à venir et l'enjeu de cette affaire à l'acharnement de ses adversaires (Michel de *Causis*, alias Michel de Nêmecký Brod, membre de la Curie ayant caricaturé les thèses de Hus pour précipiter sa condamnation) et à la détermination de ses protecteurs (« le seigneur de Chlum », Jean). La décision des cardinaux, sensibles aux arguments de Michel de *Causis*, de retenir Hus prisonnier était un premier défi à l'autorité du pape comme du (futur) empereur. Ce dernier se garda de prendre parti en faveur de Hus, de peur d'apparaître lui-même comme un hérétique.

Le cas de Wyclif, plus simple au départ, prit une tournure inattendue et finalement défavorable à l'autorité pontificale. Ses thèses avaient déjà fait l'objet de plusieurs condamnations, en 1377, par Grégoire XI, puis en 1413 lors du « petit » concile de Rome réuni par Jean XXIII. Mais, refusant d'être cantonnés dans un rôle de validation (« avec l'approbation du concile »), les pères, qui souhaitaient statuer « au nom du concile », menés notamment par Pierre d'Ailly et les universitaires (« cinquante-deux maîtres »), profitèrent de l'occasion pour énoncer des théories sur la « supériorité du concile sur le pape ». Ils posaient ainsi les jalons de ce qu'on appela quinze ans plus tard le conciliarisme.

### 3- De la voie conciliaire au conciliarisme

On attendait seulement des candidats qu'ils exposent les étapes majeures du courant conciliaire, qui domine les débats au sein de l'Église à la fin du Moyen Âge, en citant le nom de ses principaux représentants.

Le terme « conciliarisme », né pendant le concile de Bâle (1431-1449) désigne les différents courants de pensée qui attribuent une place fondamentale au concile dans la vie de l'Église. Si leur succès doit beaucoup à la résolution du Grand Schisme par un concile, ils ne limitent pas la fonction des conciles à la résolution des schismes : ils en font un instrument de réforme permanente de l'Église.

Dès le XII<sup>e</sup> siècle, les canonistes affirmaient que si un pape tombait dans l'hérésie, il devenait justiciable du concile général – une idée mise à profit par les souverains en conflit ouvert avec le pape (Philippe le Bel et l'empereur Louis de Bavière contre Boniface VIII et Jean XXII). Mais au XIII<sup>e</sup> siècle, âge d'or de la « théocratie pontificale », les canonistes mirent l'accent sur la suprématie du pape ; les conciles généraux étaient toujours convoqués et dirigés par les pontifes. L'idée conciliaire affleura au siècle suivant dans la pensée de Marsile de Padoue : dans le *Defensor Pacis* (1324), il affirmait que l'autorité suprême dans l'Église revenait aux conciles généraux. En opposition là aussi à l'absolutisme pontifical, le franciscain Guillaume d'Ockham (†1347), pour qui les papes, comme les cardinaux ou les évêques, sont humains et donc faillibles, définissait l'Église comme *congregatio fidelium*. Plus qu'au collège des cardinaux, c'est au concile général que revenait la tâche de juger le pape, si nécessaire. À la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, la prétention du pape à tenir « les deux glaives » était partout jugée excessive.

Le Grand Schisme renforça cette tendance. Deux clercs allemands de l'université de Paris, qui connaissaient les œuvres de Marsile de Padoue et de Guillaume d'Ockham, Conrad de Gelnhausen (†1390) dans son *Epistola concordiae* (1380) et Henri de Langenstein (†1397) dans son *Epistola concilii paci* (1381), en appelèrent au concile pour résoudre la crise de l'Église (voir II). Le concile de Pise, première étape de la réalisation de ce programme, émanait avant tout des cardinaux, selon une conception très oligarchique du gouvernement de l'Église. Le cardinal Zabarella, s'inspirant à la fois d'Aristote et de Marsile de Padoue, y déclara que le pape n'était qu'un « ministre principal », révocable par l'Église en cas d'infidélité. Pise avait aussi et surtout permis de légitimer la déposition – inédite – d'un pape par un concile.

Toutefois, le conciliarisme qui s'exprima à Constance (et notamment dans ce texte) restait modéré, à la différence de celui qui triompha peu après au concile de Bâle. Pierre d'Ailly avait publié dès 1403 un traité soulignant l'utilité d'un concile universel, concile dans lequel le vote ne serait pas limité aux évêques mais étendu aux théologiens et aux canonistes, en raison de leur savoir. S'il suscita ensuite la colère du pape et de ses partisans en affirmant la supériorité du concile, qui « seul possède l'*auctoritas* pour décider et ordonner », sur le pape (voir II), il n'envisageait nullement d'écarter le pape de la tête de l'Église : le gouvernement idéal associait le pape, les cardinaux-évêques et le concile. Zabarella avait défendu dans son *De schismate* (vers 1407-1408) la conception d'une Église comme « congrégation de fidèles » déléguant ses pouvoirs au concile en cas de vacance

pontificale ou de schisme. Gerson s'inscrivait dans le même courant, en affichant une fidélité plus grande encore à la hiérarchie, donc au pape.

## Conclusion

Ce rapport détaillé de la première phase du concile de Constance reste tributaire de conceptions propres au milieu universitaire et à la « nation » française – plus précisément au parti armagnac. Il montre toutefois que, dès les premiers mois, les pères assemblés se sont attelés aux grands problèmes du moment : le schisme, l'hérésie et la réforme, cette dernière demeurant pour le moment en arrière-plan. Ni les hésitations initiales, ni le cheminement progressif des idées en faveur de la cession, ni les tensions et divergences de vues sur la question du meilleur gouvernement de l'Église ne sont occultées. La portée des débats pour l'avenir de l'Église y est entrevue : fallait-il aller au-delà d'une mesure de circonstance et, une fois un pape élu et reconnu de tous, lui remettre la totalité du gouvernement de l'Église, ou instituer le concile comme une autre instance d'autorité, à ses côtés, selon des modalités qui restaient à définir ?

Le concile de Constance n'en était alors qu'à ses débuts. La fuite de Jean XXIII le 20 mars 1415 changea la donne. Elle assura la victoire totale du conciliarisme, par la publication des décrets *Haec sancta* (6 avril 1415) – qui déclara que le concile universel était inspiré par le Saint Esprit, qu'il tenait son pouvoir du Christ et qu'il représentait toute l'Église – puis *Frequens* (9 octobre 1417) – qui fixa des échéances régulières pour la convocation des conciles. Un mois après ce dernier décret, l'élection par le conclave du pape Martin V le 11 novembre 1417 mettait fin au Grand Schisme.

### Dissertation de géographie

Durée : 7 heures

**Sujet :** « Les villes françaises en Europe » (avec deux fonds de carte : la France et l'Europe)\*

Un sujet croisant les deux questions au programme « L'Europe » et « La France urbaine » – était sans doute attendu. La commission ne vise pas en effet l'originalité à tout prix, au contraire, elle cherche à évaluer les compétences géographiques générales des candidats et à apprécier leurs connaissances d'ensemble en proposant des sujets portant sur un thème large faisant nécessairement appel à leur aptitude à construire un plan pertinent et à élaborer une carte en adéquation avec le sujet retenu. Les sujets de dissertation de géographie ne portent jamais sur un aspect étroit du programme, susceptible de n'avoir été abordé que dans quelques établissements préparateurs ou envisagé par un nombre limité de candidats, mais sont conçus de manière à évaluer la culture géographique et les capacités de synthèse et de réflexion de candidats historiens. Les sujets retenus s'efforcent donc d'être en principe abordables pour tous les candidats tout en permettant, dans un concours exigeant, aux meilleurs d'entre eux de se distinguer par une compréhension fine et large du sujet comme par un traitement sortant du lot aussi bien par la solidité de la problématique que par la qualité et la variété des illustrations (études de cas, cartes et croquis).

La correction du sujet de 2011 montre que le libellé retenu a répondu à ce double souci d'une question à la fois suffisamment ample pour être a priori appréhendable par tout historien raisonnablement préparé et entraîné et assez complexe pour permettre aux meilleurs de se distinguer. La moyenne de l'épreuve, plus haute que d'habitude, reflète bien cet état de fait. Dans l'ensemble, la baisse du nombre de candidats, qui pouvait faire redouter un recul du niveau moyen, ne semble pas en effet avoir affecté la qualité du concours, les candidats qui se sont découragés étant apparemment les moins solides, comme l'indique la moindre proportion de copies totalement indigentes ou affligeantes.

Le libellé du sujet ne devait pas soulever de difficulté particulière de définition ni de délimitation. Dans la mesure où il s'agissait avant tout de traiter les villes françaises, on pouvait se contenter de reprendre la définition de la ville élaborée par l'INSEE, qui présente toutefois l'inconvénient, du point de vue du traitement du sujet, de proposer un seuil bas (les 2 000 h. agglomérés), ce qui supposait d'envisager toutes les strates de villes, y compris les bourgs et les petites unités urbaines. Les candidats pouvaient en profiter pour rappeler dès l'introduction le taux d'urbanisation français (76 %), un peu supérieur à la moyenne continentale (72 %). Chacun pouvait naturellement discuter un peu

---

\* Par les membres du jury de Géographie

plus avant la question de la définition du fait urbain, mais il était assurément vain de vouloir replacer à tout prix une longue réflexion convenue sur la difficulté à cerner l'urbain et à comparer les sources statistiques de différents pays. Il convient en effet de rentrer rapidement dans le vif du sujet sans s'étendre outre mesure sur des considérations certes importantes mais valables pour tous les sujets portant sur la France urbaine. Il ne faut pas non plus verser dans l'erreur inverse en esquivant totalement la définition des termes du sujet qui demeure un impératif méthodologique en outre déterminant pour la délimitation géographique de l'objet d'étude. Cet impératif est encore loin d'être satisfait par tous les candidats, ce qui est naturellement une faute grave. Les meilleurs devoirs se distinguent inversement par le souci d'une définition appropriée des termes du sujet et plus généralement par la précision du vocabulaire employé.

Il fallait ainsi indiquer que les villes « françaises » sont celles localisées en France métropolitaine puisqu'il s'agissait d'un sujet croisé avec la question sur « l'Europe » comme continent. Cela devait logiquement conduire à exclure les Départements et Régions d'Outre-mer (DROM). Cela étant, le jury a admis l'inclusion des villes ultramarines, à condition que cela fût annoncé au départ et justifié (par le fait notamment qu'elles sont situées sur le territoire français et dans l'Union européenne). En revanche, les Territoires d'Outre-mer (TOM), qui ne font pas partie intégrante de l'UE, étaient hors sujet.

Enfin, l'« Europe » désignait naturellement l'ensemble du continent. Or, l'Europe a été trop souvent réduite, de façon totalement arbitraire, à la seule Union européenne, par étourderie, par commodité ou par omission, faute sans doute de connaissances suffisantes sur le reste du continent. Cette erreur a été sanctionnée car elle traduisait un manque de réflexion sur l'espace géographique tout en conduisant à oublier une partie non négligeable du continent (à commencer par la Russie). Bien entendu, l'Europe influence nos villes (et réciproquement) essentiellement par son voisinage et au sein de l'Union européenne en raison des progrès de l'intégration communautaire transformant nos agglomérations du fait des relations croissantes avec leurs homologues européennes : échanges économiques et universitaires, collaborations scientifiques, réseaux de villes, unification des bassins d'emploi transfrontaliers, complémentarités et spécialisations croissantes liées au décloisonnement, etc. Des devoirs ont ainsi évoqué avec raison les programmes européens concernant les villes françaises dans le domaine de la culture (Lille, Marseille) ou de l'industrie (Toulouse). Il était en effet légitime que les incidences de la construction communautaire et les effets de voisinage soient traités préférentiellement mais il n'était pas admissible d'oublier de facto le reste du continent. La plupart des candidats ont heureusement donné une délimitation spatiale pertinente même si dans la suite de la copie très peu ont réussi à donner une dimension réellement continentale à leur analyse.

Tel quel, le sujet était néanmoins *a priori* faisable par tous, d'autant que les manuels sur l'Europe traitent la question urbaine et que ceux sur les villes françaises abordent souvent l'échelle européenne (au moins à travers l'intégration communautaire). *A fortiori* l'ouvrage d'Anne Frémont-Vanacore, expressément consacré à *La France en Europe* (Armand Colin, 2009) comportait un chapitre intitulé « Paris, les villes françaises et les villes européennes ». Le sujet ne devait donc pas surprendre.

Cela dit, le thème soumis à l'acuité des candidats présentait un certain nombre de difficultés qui font regretter que des agrégatifs n'attachent pas toujours un soin suffisant à la définition des termes du sujet et par conséquent à l'extension conceptuelle, thématique et spatiale à donner à la réflexion. Le sujet a pourtant été compris dans l'ensemble et la plupart des candidats ont proposé une problématique recevable. Plus discriminant a été le fait de bien saisir toute l'ampleur du sujet et de réussir à articuler une réflexion dialectique entre la dimension nationale et la dimension continentale.

Pour bien traiter la question des villes françaises en Europe, il convenait en effet de jouer sur les échelles en abordant bien entendu le territoire national et l'espace continental, mais aussi les armatures urbaines à l'échelle régionale (curieusement souvent oubliée) et locale, notamment pour les régions frontalières terrestres et maritimes, sans pour autant négliger l'échelle planétaire, avec la question des villes mondiales ou globales et de la mondialisation, qui influe sur la vision qu'on peut avoir des villes françaises en Europe (la place aéroportuaire de Paris étant par exemple l'une des villes-portes du continent, une *gateway city* située à l'interface entre l'Europe et le reste du monde, thème important qui semble avoir totalement échappé à la plupart des candidats). Les bonnes copies se sont heureusement démarquées par leur capacité à aborder un sujet de façon multiscale alors qu'un trop grand nombre de candidats a ignoré les changements d'échelle.

Le thème supposait également de prendre en considération toute la hiérarchie urbaine, de la métropole parisienne aux bourgades. Les correcteurs ont donc veillé à ce que soient évoqués tous les niveaux de villes et pas seulement Paris et les grandes métropoles régionales. Or, trop peu nombreuses sont les copies ayant pensé à aborder les différentes strates de la hiérarchie urbaine, les niveaux inférieurs étant parfois explicitement mais abusivement écartés au prétexte que l'Europe n'exercerait pas d'influence sur elles, comme si nos villes petites et moyennes n'étaient pas insérées dans l'espace économique européen, dans les flux d'investissement, de transport, de voyageurs ou de touristes... Le sujet exigeait plus largement d'analyser le réseau urbain français, c'est-à-dire l'ensemble des villes d'un espace donné (continent, pays, région) considérées dans leurs relations (qui forment un « système de villes » selon l'expression ancienne de Brian J.L. Berry reprise par les travaux de Denise Pumain & *alii*). Il fallait donc interroger les éventuelles spécificités du réseau urbain français sur le continent en se demandant par exemple à quel type de réseau urbain présent en Europe se rattachent la France et ses régions (type « parisien », « rhénan » ou « périphérique »). Cela devait nécessairement conduire à questionner la place et le rôle des villes françaises en Europe, volet essentiel du sujet. Par exemple, en dehors de l'Ile-de-France, nos villes sont-elles des portes d'entrée (et de sortie) du continent européen, du fait de leur accessibilité routière, ferroviaire, portuaire ou aéroportuaire ? Ces villes permettent-elles à l'Europe de mieux s'intégrer dans l'économie-monde (par exemple grâce à Paris, ville mondiale) ? Inversement, les candidats devaient s'interroger sur l'influence de l'espace européen sur les villes françaises : quelles sont les fonctions des villes françaises sur le continent (en termes de liaisons avec les autres villes et d'interrelations entre système de villes français et réseau urbain européen) ? Sur un autre plan, le sujet était l'occasion de s'interroger sur l'existence d'un modèle de ville européen (thème présent dans les manuels) : y a-t-il un type urbain européen spécifique, à la fois morphologiquement, historiquement et socialement ? Si oui, les villes françaises y correspondent-elles ? Sinon, à quel modèle particulier faire référence ?

Le sujet était donc plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord et délicat dans la mesure où il exigeait presque autant de connaissances sur les villes européennes et l'espace européen que sur les villes françaises proprement dites. La commission a valorisé les copies qui ont abordé, même inégalement, ces différentes facettes du sujet et correctement problématisé la question en interrogeant l'étendue dès l'introduction. Elle attache dans sa notation, la plus grande importance aux points « incontournables » du sujet, qu'elle estime légitimement devoir être traités dans les copies. Quatre thèmes sont apparus indispensables pour mériter une note supérieure à la moyenne :

- 1) Le **réseau urbain** ; celui-ci présente une configuration cristallérienne dans l'ensemble, c'est-à-dire globalement conforme à la théorie des lieux centraux (en termes de densité, de continuité hiérarchique et de régularité relative de la trame fondamentale des villes-marchés). Il en résulte une certaine parenté à travers toute l'Europe. Or, le réseau urbain n'a pas toujours été présenté de manière très approfondie et trop rarement dans une dimension comparative à l'échelle européenne. Sa présentation a parfois souffert d'une mauvaise maîtrise des données démographiques (Lyon avec 5 millions d'habitants) et des concepts de base (*mégapole* confondu avec *mégalopole* et *urbanisation* avec *urbanisme*). Les enjeux ici consistaient à analyser hiérarchie et semis urbains (autrement dit l'espacement et la répartition des villes). Le poids historique de la capitale (macrocéphalie), mesurable par l'indice de primatie, devait naturellement être mentionné comme un fait structurel de premier ordre à éclairer sur la longue durée. Les copies ont, en général, bien développé cette originalité du réseau français. Il fallait aussi expliquer la configuration du système urbain français : pourquoi par exemple la densité standard de la trame française est-elle moins forte que dans la mégalopole ? Plusieurs modèles régionaux ont été identifiés (cf. les travaux d'E. Juillard et H. Nonn, repris par D. Pumain et T. Saint-Julien). En dehors de ces considérations théoriques, les historiens étaient bien sûr invités à mentionner la succession de différentes générations de villes, des comptoirs grecs et des villes-marchés gallo-romaines aux conurbations minières ou industrielles et aux villes de villégiature. A cet égard, il fallait penser à aborder la périodicité de la transition urbaine (la précocité de l'urbanisation a été inégale selon les pays européens mais également selon les régions françaises). On attendait aussi quelques interrogations sur le caractère « européen » de nos métropoles : nos métropoles régionales ont-elles une puissance insuffisante à l'échelle européenne ? Paris est-elle de ce point de vue une « chance pour la France » ? Ces questions permettaient d'amener le deuxième thème attendu.
- 2) Les **relations des villes françaises à l'espace européen**, en termes de logiques d'intégration, de connexion, de coopération ou de concurrence. Il fallait notamment analyser les composantes du rayonnement, autrement dit s'intéresser aux fonctions urbaines (sièges sociaux, commandement



économique, puissance industrielle et productive, attractivité universitaire et scientifique, prestige culturel, attraction touristique et résidentielle, captation des investissements directs étrangers), ce qui n'a pas suffisamment été le cas. Certaines villes sont à cet égard dans des relations de dépendance ou de complémentarité. Sur ce plan, les nœuds de transport (aéroports, gares TGV, carrefours autoroutiers...) sont essentiels dans l'accessibilité absolue et relative. Bien sûr, les débats sur l'insertion de nos villes au cœur de l'Europe devaient être évoqués, avec les craintes de certaines de n'être qu'en marge de la mégalopole et éloignées du centre économique d'une UE qui s'élargit vers l'Est. Les villes placées sur les frontières terrestres et maritimes subissent selon toute vraisemblance une influence directe de leur voisinage européen immédiat. Les exemples frontaliers ont du reste été souvent évoqués (en particulier la métropole lilloise).

- 3) Les **dynamiques** des villes françaises dans leur contexte européen : villes françaises et villes européennes évoluent-elles de manière semblable ou différenciée ? Quelles seraient les éventuelles spécificités de nos villes ? Observe-t-on des convergences dans les politiques d'aménagement ? Ces éclairages demandaient de confronter les dynamiques des villes françaises à celles des autres villes européennes, ce qui exigeait des connaissances sur les villes européennes et les évolutions démographiques sur le continent : obéissent-elles aux mêmes évolutions démographiques ? Y a-t-il croissance ou déclin des villes (françaises et européennes) ? Ou croissance sélective (métropolisation) ? Ou au contraire les villes moyennes (ou « intermédiaires ») résistent-elles ? Constate-t-on un déclin absolu et relatif des niveaux inférieurs de la hiérarchie ? A moins que les dynamiques ne soient inégales géographiquement, répondant alors à des logiques régionales plutôt qu'hierarchiques, selon qu'elles se situent dans des régions et des pays en croissance ou en recul. L'hypothèse structurelle ne devait pas être négligée, avec des effets de branche (ou de portefeuille d'activités) assez patents : déclin des villes minières ou anciennement industrialisées, dynamisme des technopoles et des métropoles innovantes. Le rôle des politiques d'aménagement pouvait être discuté.
- 4) L'**organisation de l'espace des villes** françaises confrontée à un éventuel modèle continental : y a-t-il un modèle de ville européenne ? En somme, en quoi les villes françaises sont-elles européennes ? Cette question pourtant traitée dans les manuels a curieusement été fort peu abordée : seules les meilleures copies l'ont présentée de manière approfondie, la morphologie des villes ayant été peu analysée. La réponse devait être nuancée : nos villes sont de type « européen », mais dans une certaine mesure seulement, par rapport aux villes des autres continents. La plupart des villes européennes sont des villes-marchés, repérables à l'ancienneté de leur centre-ville, caractérisé par une forte densité architecturale et la valorisation des héritages urbanistiques par patrimonialisation (avec une avance européenne en la matière), processus incluant des villes muséifiées par exploitation touristique (sans négliger que l'Europe a été simultanément un continent marqué par des destructions massives). La ville européenne a souvent une organisation radioconcentrique. En termes de densité d'occupation, elle est moyenne à l'échelle mondiale, si bien que le tramway passe volontiers pour l'icône d'une ville européenne aux « métriques » plus mesurées. Cela dit, les variations régionales sont fortes, ne serait-ce qu'en raison du moule de la ville socialiste qui a durablement marqué les villes d'Europe centrale et orientale avec lesquelles les villes françaises ont peu de ressemblances. La géographie sociale et immobilière (souvent oubliée) est tout aussi différenciée, les travaux de Jean-Marie Halleux sur les types de parcs de logements et les modèles résidentiels associés indiquant que trois modèles culturels de villes coexistent en Europe occidentale : la ville « nord-atlantique » où les (péri)centres concentrent les catégories populaires et l'habitat individuel des banlieues les couches favorisées ; la ville « latine » avec propriétaires d'appartements en ville-centre et populations défavorisées dans de grands ensembles périphériques ; la ville « rhénane » (à laquelle se rattache l'Europe du Nord) de locataires d'appartements avec faible ségrégation socio-spatiale ; on pourrait ajouter la ville post-socialiste. Les villes françaises se rattachent à cet égard selon les régions à l'un des trois premiers types présents dans leur voisinage européen respectif comme l'ont montré les travaux de Marc Wiel sur les types de parcs de logements et les modèles résidentiels. Il convenait en effet de ne pas négliger les éventuelles variations régionales : les villes françaises ne sont pas si homogènes par leur origine, leurs fonctions, leur morphologie, leur architecture, leur patrimoine, leur organisation spatiale et leur géographie sociale. En matière d'évolution des rapports centre/périphérie, la théorie de la diffusion spatio-temporelle d'un cycle urbain (urbanisation, suburbanisation, périurbanisation, désurbanisation ou contre-urbanisation, réurbanisation), du nord-ouest vers le sud-est du continent, permettait d'identifier des tendances communes qui travaillent ces différents types et convergent peut-être vers un modèle général de dynamique urbaine.

Les correcteurs ont en outre apprécié de voir aborder les politiques d'aménagement du territoire relatives au réseau urbain et au développement régional en les replaçant dans leur contexte européen, en particulier la question de l'évolution du positionnement stratégique par rapport à l'agglomération parisienne, passée du statut d'ogre pour les villes de province à celui de moteur pour la croissance nationale. Ces vues pouvaient être mises en relation avec la stratégie européenne du polycentrisme mais aussi l'objectif de compétitivité et celui de cohésion territoriale.

On pouvait espérer aussi que les candidats évoquent les multiples enjeux d'aménagement de l'espace urbain dans leurs rapport avec le contexte européen : construction de centres d'affaires ; intercommunalité et coopération transfrontalière pour compenser la faiblesse communale ; choix de gouvernement local et stratégies de gouvernance comparées ; périurbanisation et modalités des éventuelles politiques anti-étalement ; question des grands ensembles et de ségrégation socio-spatiale. Sur ces sujets, on pouvait mentionner avec profit l'éventuelle influence de modèles européens (cités-jardins, villes nouvelles, ville compacte, éco-quartiers...) et le rôle des politiques communautaires (Urban remplacé par Jessica ; Charte de Leipzig de 2007).

En même temps, il fallait être attentif à ce que la dissertation s'en tienne bien au sujet : les devoirs ne pouvaient traiter l'ensemble des transformations des villes françaises (tertiarisation des centres, exurbanisation de l'industrie et des entrepôts, transformations de l'appareil commercial, domination croissante de la voiture contrebalancée par la montée des TCSP et des modes doux, métropolisation, etc.) sous prétexte qu'elles s'observent aussi ailleurs en Europe : il ne fallait jamais perdre de vue le sujet, qui fait explicitement référence au contexte européen et aux influences réciproques entre villes françaises et continent européen. Dans beaucoup de devoirs, l'Europe n'est malheureusement apparue que comme un arrière-plan bien lointain avec des mentions ponctuelles insuffisamment développées.

Le jury a comme toujours sanctionné les devoirs "catalogues" qui infligent aux correcteurs un inventaire fastidieux de connaissances dont l'étalage ne sert à rien s'il se fait au détriment de la réflexion et de la démonstration. Les correcteurs ont au contraire apprécié les copies se distinguant par une grande culture géographique et maîtrisant les principes de la dissertation à savoir, classiquement, une problématique claire énoncée en début de devoir ; une réponse structurée et argumentée ; un vocabulaire précis ; une vraie conclusion répondant à la problématique (alors que d'une manière générale, celle-ci est souvent escamotée en raison d'une mauvaise gestion du temps, de sorte qu'il s'agit souvent de l'un des éléments les plus faibles des copies).

Comme chaque année, les correcteurs ont fortement valorisé les devoirs riches en exemples, dans la mesure où il fallait dépasser le stade des nécessités généralités en présentant différents types de villes de fonctions (industrielles, touristiques, portuaires...) et de gabarits différents, avec leurs ambiances, leurs paysages et leurs géographies sociales respectives. Ces exemples devaient également prendre en considération les différences régionales et aborder la question aux différentes échelles, du continent au quartier. Ils devaient comporter une valeur argumentative et démonstrative.

Bien entendu, ces exemples avaient encore plus de poids et d'intérêt lorsqu'ils s'appuyaient sur des illustrations. Des croquis à différentes échelles étaient envisageables sur de nombreux thèmes en rapport avec le sujet, par exemple : Paris, ville mondiale en Europe ; Paris et Londres, deux villes mondiales concurrentes ; les métropoles françaises face aux métropoles européennes ; le réseau urbain d'un sous-ensemble régional français dans son contexte européen ; la connexion de villes ou d'une région urbaine française(s) aux régions étrangères voisines ; des coopérations (réseaux de villes) ; les relations entre villes entraînées de part et d'autre d'une frontière (flux d'investissement, de population, de migrants alternants, de visiteurs...) ; une agglomération (trans)frontalière ; la hiérarchie urbaine (macrocéphalie, loi de Zipf...) ; des modèles graphiques (morphologies urbaine et/ou sociale comparées à un éventuel standard européen) ; des skylines comparées.

Tout devoir doit être illustré d'une carte générale. Son absence est sévèrement sanctionnée, d'autant qu'elle ne fait pas l'objet d'une notation séparée : un devoir médiocre dépourvu de carte risque une note très basse alors qu'inversement une bonne copie de surcroît accompagnée d'une carte de synthèse de qualité se verra fortement récompensée. La carte est souvent le premier élément qu'évalue le correcteur en ouvrant la copie, elle doit déjà orienter son regard, indiquer la façon dont le sujet a été compris et abordé par son auteur. Cette année, le sujet proposait deux fonds de carte, l'un pour l'espace français, l'autre pour le continent européen. On attendait donc au moins

un croquis du réseau urbain français dans ses rapports à l'Europe. De même espérait-on une carte à l'échelle du continent pour situer nos villes par rapport aux autres agglomérations et régions d'Europe : son centre économique (en se référant par exemple au modèle centre-périphérie ou au barycentre du PIB situé dans la Ruhr) et géographique (en termes d'accessibilité via des modèles de potentiel de population ou de marché), l'insertion dans les flux (de marchandises, d'investissement, migratoires, touristiques, étudiants...) étant à cet égard essentiel. Le croquis devait aussi donner à voir les dynamiques (métropolisation éventuelle, effets des frontières, effets de voisinage, villes-portes...). Certains candidats ont eu l'excellente idée d'élaborer une légende commune pour leurs deux cartes. Rappelons à cet égard qu'une bonne carte est avant tout celle qui montre l'essentiel de façon claire, sans erreur majeure de localisation (on a par exemple constaté une méconnaissance du tracé actuel des Lignes ferroviaires à grande vitesse, beaucoup pensant que Bordeaux, Strasbourg ou Nice sont déjà reliées). Une bonne carte non seulement répond au sujet posé mais illustre la problématique adoptée. Elle doit comporter un titre en rapport avec le sujet et une légende détaillée organisée selon un plan précis, correctement hiérarchisé, avec des titres de partie explicites. Elle doit s'appuyer sur un graphisme sobre mais expressif et sûr respectant les règles de la sémiologie graphique. On notera que des efforts appréciables ont été observés autant pour les cartes générales que pour les croquis particuliers, les candidats semblant avoir pris en compte les remarques des précédents rapports. Les candidats sont encouragés à poursuivre dans cette direction.

La plupart des devoirs ont présenté un plan cohérent. On se réjouit que le plan historique redouté ait quasiment disparu. Il fallait partir en effet du réseau urbain français actuel pour le replacer dans le « système des villes » européennes ; s'interroger ensuite sur la place des villes françaises en Europe ; discuter après de l'éventuelle existence d'un modèle européen et de la conformité des villes françaises à ce modèle ; enfin, différencier les villes françaises par rapport à l'Europe (insertion, rayonnement, « européanité », dynamisation ou pas...) pour proposer une typologie dynamique. Celle-ci doit expliciter de manière claire les critères choisis pour déterminer ses "catégories", qui n'existent pas par essence. Ajoutons que dans sa conception d'ensemble comme dans l'organisation de chaque partie, le plan gagne à aller du général au particulier, ne serait-ce que pour espérer avoir correctement développé les aspects essentiels au terme de l'épreuve.

Enfin, malgré ces observations critiques, soulignons le haut niveau d'ensemble des copies. La moyenne de l'épreuve traduit avant tout la sélectivité d'un concours particulièrement relevé. Il faut savoir que la très grande majorité des candidats maîtrise l'art de la dissertation, ses règles et ses exigences formelles. Raison de plus pour recommander une relecture finale à ceux dont l'orthographe spontanée est fautive (erreurs dans l'accord du singulier/pluriel, du masculin/féminin par exemple). La nécessité d'être titulaire d'un master pour passer les épreuves de 2012 va encore relever le niveau d'un concours qui demeure parmi les plus difficiles de toutes les agrégations et de toute la fonction publique d'Etat. Plutôt que de décourager les candidats potentiels, ce constat doit être pour eux une source de motivation et d'encouragement à se préparer à l'avance pour augmenter leurs chances de succès, d'autant que les correcteurs de géographie n'hésitent pas à recourir à l'intégralité de l'échelle de notation, faisant jouer de ce fait à leur épreuve un rôle notable dans l'admissibilité des candidats.

#### Epreuves orales Leçons d'histoire générale

Par Michel Cassan\* et Yves Poncelet\*\*

Le présent rapport est ordonné en trois parties : une information sur la définition et les finalités de l'épreuve, un bilan des leçons présentées, la liste des sujets sur lesquels ont travaillé les candidats.

#### Définition et finalités de l'épreuve

*Sujet* : les candidats tirent au sort le sujet commun aux deux séquences de l'épreuve : une leçon et une présentation de document.

*Temps de préparation* : six heures, au cours desquelles les candidats disposent d'importantes ressources bibliographiques.

#### *Première séquence*

Elle dure 45 minutes : 25 minutes pour la leçon des candidats proprement dite puis 20 minutes pour l'entretien. Elle est notée sur 15 points.

---

\* Président du jury, Professeur d'histoire moderne à l'Université de Poitiers

\*\* Vice-président du jury, Inspecteur Général de l'Education Nationale

### *Seconde séquence*

Elle est séparée par un intervalle de quelques minutes de la première séquence.

Elle dure 15 minutes : 5 minutes pour la présentation du document par les candidats puis 10 minutes d'entretien. Elle est notée sur 5 points.

Durant cette seconde séquence, les candidats sont amenés à s'interroger sur la façon dont leur compétence professionnelle orientera leur activité de professeur dans l'étude de documents historiques (niveau de référence : les classes de lycées). Ils adossent leur réflexion à une étude de cas qui prend appui sur l'exploitation d'un document choisi par leurs soins.

Ce document est en relation avec le sujet de la leçon d'histoire générale ; il n'est pas utilisé durant celle-ci.

Le jury évalue les motifs du choix du document et leur pertinence – à commencer évidemment par la relation entre le sujet de la leçon d'histoire générale et le document –, l'exploitation des différentes dimensions du document, l'exploitation des divers usages possibles du document.

L'ensemble de l'épreuve est conçue afin d'apprécier les qualités intellectuelles, la maîtrise scientifique et les aptitudes pédagogiques des candidats. L'esprit de synthèse, la pertinence du document choisi en liaison avec son propos, la capacité à tenir le rôle de passeur d'idées, de concepts, de connaissances argumentées sont évaluées.

Bilan des leçons présentées et conseils en vue de la session 2012

#### • **Remarques générales**

*Sur l'ensemble de l'épreuve :*

La préparation de la leçon (six heures au total) doit viser la plus grande efficacité possible. Cela suppose un entraînement durant l'année et la prise en compte de la nouvelle organisation de l'épreuve en deux séquences. Le choix du document et son commentaire nécessitent du temps qui doit être prévu dans les six heures.

Au début de la première séquence, les candidats remettent à la commission qui va les entendre la bibliographie ordonnée des livres et articles utilisés. Une liste de plus de cinq ou six références indique généralement une difficulté dans le choix des ouvrages et une maîtrise aléatoire de la bibliographie du sujet.

Au cours de l'épreuve, le candidat a le plus grand intérêt à utiliser les cartes mises à sa disposition ou/et à élaborer des croquis sur transparents. Le candidat démontre ainsi sa capacité à la synthèse cartographiée ; il fonde tout ou partie de sa démonstration sur des supports propres à faciliter la transmission de savoirs et de méthodes d'apprentissage.

Les entretiens qui succèdent aux deux séquences de la leçon d'histoire générale sont destinées à faire préciser ou corriger par le candidat certains des propos qu'il vient de tenir. Il s'agit pour la commission de s'assurer que le candidat possède un solide vocabulaire historique, maîtrise bien les repères chronologiques et spatiaux fondamentaux. A l'issue du premier entretien, un petit nombre de questions sont posées aux candidats afin d'apprécier leur culture historique : elles portent sur des thèmes en lien avec sa leçon mais hors de la période historique du sujet traité.

Comme c'était déjà le cas en 2010, la grande majorité des candidats a respecté le temps imparti, ce qui témoigne d'un entraînement efficace sur ce point et d'une capacité bienvenue pour l'avenir. De même les conclusions sont-elles très majoritairement rédigées d'avance, ce qui évite de conclure en catastrophe. Il reste cependant des progrès à opérer :

- équilibrer mieux la durée attribuée à chacune des parties de la leçon, dont la dernière est souvent sacrifiée (ce qui traduit une insuffisante rigueur dans la répartition du temps de préparation) ;
- bien identifier le rôle de chaque étape (ne pas tout dire dès l'introduction par exemple) ;
- éviter les redites et les lenteurs ;
- respecter impérativement le temps de cinq minutes alloué à la présentation du document : à plusieurs reprises en 2011, cette partie de l'épreuve a été – involontairement – bâclée en deux à trois minutes.

*Sur la première séquence de la leçon d'histoire générale :*

On se reportera avec profit au <i>Rapport</i> 2010, dont les constats et conseils généraux demeurent tout à fait utiles et n'ont pas tous été repris ci-dessous (SIAC 2
---

La leçon doit constituer une présentation claire et bien construite. La réussite de l'exercice nécessite :  
- une réflexion sur le sujet, ses bornes chronologiques, spatiales, une réelle problématisation, la mobilisation des notions et des concepts fondamentaux.

L'introduction indique les choix opérés et leurs justifications; elle comprend l'annonce du plan en trois ou deux parties. L'argumentation ne doit ni oublier un aspect majeur du sujet, ni s'écarter du périmètre du sujet;

Le corps de la leçon est rythmé par la présentation d'un petit nombre d'exemples ou de cas, le recours si nécessaire à des données chiffrées, à un graphique, à une carte, et à un petit nombre de sources iconographique, narratives toujours soigneusement situées dans leurs contextes ;

La conclusion doit répondre aux interrogations initiales et aborder, si cela n'a pas été fait, traiter des positions historiographiques du sujet. Elle ne doit verser ni dans la téléologie ou ni dans la prédiction historique.

Sont contreproductives les introductions purement rhétoriques, les citations trop nombreuses masquant une absence d'appropriation personnelle du sujet, le recours à un vocabulaire ambigu, inexact, ou peu consensuel, les conclusions se limitant à un résumé de ce qui vient d'être dit dans le développement.

#### *Sur la seconde séquence de la leçon d'histoire générale*

La séquence a été introduite en 2011. Elle requiert un ajustement de la préparation des candidats.

Pour rendre celui-ci aussi rapide et efficace que possible, le jury invite les candidats :

- à accorder un temps significatif à cette nouvelle séquence durant les six heures de préparation (à la mesure de son poids relatif au sein de la note globale) ;
- à choisir un document en rapport explicite et nodal avec le sujet de la leçon, et à expliquer d'emblée les raisons de son choix ;
- à retenir un document maîtrisable en fonction du temps de préparation disponible ;
- à avoir une attitude ouverte quant au choix du document : ce peut être un document cartographique, iconographique, un document élaboré par des historiens (courbes statistiques par exemple, généalogies, ...) ;
- à se préparer à répondre aux questions qui pourraient être posées durant les dix minutes d'entretien (notions de base, vocabulaire spécialisé, faits ou dates-clés, enjeux historiographiques ou épistémologiques évidents, cartes auxquelles recourir, techniques mises en jeu) ;
- à faire une présentation rigoureuse du document, sa nature, ses dimensions, ses origines, son contexte, son inscription dans le type auquel il appartient, ses dates ou sa période, au besoin en expliquant les difficultés de datation ;

Il faut éviter un rattachement artificiel du document aux programmes nécessairement changeants de l'enseignement secondaire : le faire sobrement est acceptable ; donner à penser qu'un document peut à lui seul permettre l'appropriation de nombreuses attitudes intellectuelles, compétences et savoirs, et cela tant en histoire qu'en éducation civique, juridique et sociale est contreproductif.

Les commissions ont écouté de bonnes – voire de très bonnes – présentations de documents aussi variées qu'une tapisserie, un court texte de Diodore de Sicile, une planche à teneur patriotique, un portrait d'empereur, un folio d'un manuscrit enluminé, preuve que la réussite ne dépend pas de l'usage d'un seul genre de document.

#### • **Remarques spécifiques**

Les remarques suivantes, fruit des échanges entre les membres des commissions pointent principalement les insuffisances récurrentes des leçons afin de permettre aux candidats et aux préparateurs d'y remédier, tant elles paraissent dommageables à quiconque souhaite devenir un enseignant ou/et un enseignant chercheur.

Les candidats doivent conforter leur culture historique, maîtriser les repères chronologiques élémentaires de toutes les périodes historiques, les localisations des grands empires, des cités et villes capitales, disposer de notions sur des thèmes particulièrement méconnus tels que l'art roman,

l'art gothique, les théories et les mécanismes économiques, le malthusianisme, l'histoire des campagnes. Ils doivent utiliser un vocabulaire historique précis et éviter l'emploi de termes mal cernés, conduisant alors à des contresens.

La problématisation du sujet est souvent laborieuse et déficiente. Les candidats doivent se garder de multiplier les questions au risque d'oublier le sujet ou de formuler sur un mode interrogatif le libelle proposé. Chaque fois, le sujet n'est ni cerné, ni problématisé.

Les candidats sont invités à connaître les débats historiographiques récents et actuels, les publications importantes, et à faire usage de concepts. Il est frappant de constater combien de candidats butent sur des registres tels que l'histoire des femmes, l'histoire du genre et même un territoire aussi balisé que l'histoire religieuse.

Bien des candidats choisissent la forme de l'histoire narrative ; ils exposent leur propos au futur, et au futur immédiat –il va faire ceci, il va se passer cela- une pratique qui crédite l'histoire d'un finalisme particulièrement fâcheux et qu'il convient d'écarteler. Enfin, trop de leçons présentent une histoire désincarnée, oubliée des hommes, ce « gibier de l'historien » et se cantonnent dans un discours flou, convenu, prolixe en phrases confuses et peu démonstratives.

Il ne s'agit nullement avec ces remarques, de critiquer les capacités intellectuelles des candidats mais de signaler les insuffisances les plus pénalisantes des leçons présentées. Les candidats et a fortiori les candidats admissibles aux épreuves orales ont des qualités intellectuelles, mais un trop grand nombre de leurs prestations révèle des déficiences fâcheuses, incompatibles avec les exigences du concours et des professions d'enseignants et d'enseignants chercheurs. Ce n'est pas tant le manque de connaissances érudites des candidats qui inquiète le jury, que l'évanescence de leur culture historique, leurs insuffisances méthodologiques, leur piètre connaissance des grandes collections historiques, leur éloignement intellectuel de l'actualité historique, et probablement leur faible curiosité pour Clio tout au long de leur cursus. De cette situation, le jury prend la mesure en écoutant les leçons des candidats ; il se doit ensuite d'attirer l'attention des étudiants futurs candidats sur cette réalité et les encourager vivement à y remédier, ce qu'il fait.

### 3. Liste des sujets d'histoire générale par période

#### Histoire ancienne

L'Égypte saïte (XXVI<sup>e</sup> dynastie)

L'empire assyrien au temps des Sargonides

Le sacrifice en Grèce (VIII<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C.)

Epidaure

Le vin dans la civilisation grecque (VI<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C.)

La chasse en Grèce (VIII<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C.)

Les médecins grecs d'Hippocrate à Galien

La trière en Grèce (jusqu'à la fin de l'époque classique)

Les statuettes en terre cuite de Tanagra

Thèbes de Béotie, de 379 à 335 av. J.-C.

Alexandre le Grand et le métier de roi

Athènes en 88 av. J.-C.

Cléopâtre VI (51-30 av. J.-C.)

Qumran : les rouleaux et leurs lecteurs

« Les derniers jours de Pompéi » Les cités du Vésuve dans les années 70 de notre ère

L'empereur Gallien (253-268)

Le martyr chrétien dans l'Empire romain (II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. apr. J.-C.)

Rome, 410 de notre ère

La tyrannie dans la Grèce archaïque

Sparte et ses « colonies » en Méditerranée aux époques archaïque et classique

Les Phocéens en Méditerranée occidentale des origines à la bataille d'Alalia (vers 540 av. J.-C.)

Athènes et les réformes de Clisthène

Grecs et barbares d'Homère à Aristote

Le Pirée, port d'Athènes à l'époque classique

Les juges étrangers dans les cités hellénistiques

La femme et la maison dans le monde grec (VI<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> siècles av. J.-C.)

Les sanctuaires oraculaires dans le monde grec égéen de l'époque archaïque à l'époque hellénistique

La bataille du Granique (334 av. J.-C.)

Le culte royal dans l'Égypte lagide

Antiochos III

La Rome étrusque

Flaminius et la liberté des Grecs (196 av. J.-C.)

Le royaume de Commagène (162 av. J.-C.-72 ap. J.-C.)

Le code de Hammurabi

Les Scythes et le monde de la Steppe du VII<sup>e</sup> au I<sup>er</sup> siècles av. J.-C.

Histoire médiévale

Grégoire de Tours (538-594)

Théodoric (vers 455-526)

Saint Colomban (540-615)

Tolède au VII<sup>e</sup> siècle

Le califat omeyyade de Cordoue (929-1031)

La mort et les rites funéraires en Occident au Haut Moyen-âge (jusqu'à la fin du IX<sup>e</sup> siècle)

Les Scandinaves et l'Europe. VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles (Russie non incluse)

Le Livre à l'époque carolingienne

Roger II de Sicile (1130-1154) et son royaume

La colonisation allemande (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)

Charles II et Charles III, rois de Navarre (1349-1425)

Le monachisme à l'époque carolingienne (jusqu'à la mort de Charles le Chauve)

L'enfance en Occident à la fin du Moyen-âge (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)

Les écoles en Occident au XII<sup>e</sup> siècle

Suger (1080-1151)

Les îles britanniques à la mort d'Édouard I<sup>er</sup> (1307)

Aix-la-Chapelle sous les Carolingiens

L'Empire mongol au XIII<sup>e</sup> siècle

Richard Cœur de Lion et son image au Moyen-âge

La basilique de Sainte Sophie de Constantinople (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)

Constantinople, capitale de l'Empire byzantin (VII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)

Les métiers à Paris au XIII<sup>e</sup> siècle.

Les crises au XIV<sup>e</sup> siècle

La tapisserie de Bayeux

La crise de succession capétienne (1316-1328) et ses conséquences

Le Parlement de Paris (1345-1454)

Le traité de Troyes (1420)

Le royaume de France en 1483

La croissance des campagnes en France (frontières actuelles – IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)

Les révoltes paysannes en Occident au XIV<sup>e</sup> siècle

Le tumulte des Ciompi (1378)

Le Rhône à la fin du Moyen-âge

Christine de Pizan (1364 ?-1430)

Vivre noblement en France au XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle (frontières actuelles)

Saladin

Le royaume d'Angleterre et le duché de Normandie de Guillaume I<sup>er</sup> à Henri I<sup>er</sup>

Livre manuscrit et livre imprimé au XV<sup>e</sup> siècle

Histoire moderne

Le Japon des Tokugawa (époque d'Edo)

La Cour de France au XVI<sup>e</sup> siècle

Paris, capitale à la Renaissance

Soliman le Magnifique

Florence et les Médicis (v. 1430- v. 1600)

Les conquistadores

Les langues à la Renaissance

L'enfance dans l'Europe moderne

Villes et sociétés urbaines en Espagne (XVI<sup>e</sup>- XVII<sup>e</sup> siècles)

La noblesse en France (XVI<sup>e</sup>- XVII<sup>e</sup> siècles)

Londres aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles

Marignan

Les Français en Amérique vers 1500-1610

Charles Quint  
Humanistes et Réformes au XVI<sup>e</sup> siècle en Europe  
La République de Venise au XVI<sup>e</sup> siècle  
Les Portugais en Asie au XVI<sup>e</sup> siècle  
Les marchands au XVI<sup>e</sup> siècle en Europe  
Rembrandt  
Velasquez  
Être ecclésiastique en France (XVI-XVIII<sup>e</sup> siècles)  
Théâtre et société en France au XVII<sup>e</sup> siècle  
L'Antiquité à la Renaissance  
L'Europe au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle (vers 1640-vers 1660)  
Le prince bâtisseur en France et en Italie (vers 1500-1660)  
Les « Grandes Découvertes »  
Érasme et son temps  
Jean-Sébastien Bach  
Titien  
La nouvelle France (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)  
La bataille de Pavie  
La Concile de Trente  
La condition féminine en France au XVII<sup>e</sup> siècle  
Vivre au village, en France, au XVII<sup>e</sup> siècle  
Le Mexique au XVI<sup>e</sup> siècle  
Les monarchies française et espagnole en 1598

Histoire contemporaine  
Le Brésil au XIX<sup>e</sup> siècle  
Le Japon de l'ère Meiji (1868-1912)  
New York (XIX<sup>e</sup> siècle-première moitié du XX<sup>e</sup> siècle)  
7 décembre 1941, l'attaque japonaise sur Pearl Harbor  
Les Français au temps des monarchies censitaires  
Les lois constitutionnelles de 1875 en France  
Napoléon III et le tournant libéral du Second Empire (1860-1870)  
Les transformations de Paris sous le Second Empire  
L'année 1870 en France  
Crime et société en France (XIX<sup>e</sup> siècle-1914)  
La Troisième République et l'affaire Dreyfus  
Le nationalisme français de 1870 à 1914  
Culture et société dans un pays en guerre (France, 1914-1918)  
L'Europe après la Première Guerre mondiale (1918-1924)  
Être jeune dans la France des années 1950-1960  
Les Trente Glorieuses (1945-1975)  
Les femmes et le travail en France de 1804 à 1944  
Les loisirs en France (XIX<sup>e</sup> siècle-années 1930)  
La vie politique en France sous la V<sup>e</sup> République jusqu'aux présidentielles d'avril-mai 2007  
Les Français en Afrique du Nord de 1830 à 1914  
L'esclavage dans les colonies françaises (première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle)  
L'Europe saisie par la fièvre de la colonisation (1870-1914)  
L'Afrique Occidentale française (AOF) exemple d'une domination coloniale (1895 / Indépendance)  
La naissance de la Turquie moderne, des années 1900 à la veille de la Seconde Guerre mondiale.  
La décolonisation : l'exemple de l'Asie (1945-1954)  
L'Afrique de l'Ouest (au sud du Sahara) au XIX<sup>e</sup> siècle  
Le stalinisme en URSS dans les années 1930  
Réformer l'URSS, de la décennie 1950 à la décennie 1990  
La République de Weimar  
Le mur de Berlin (1961-1989)  
La radio, média du XX<sup>e</sup> siècle  
Georges Clemenceau  
Marie Curie  
Chaplin  
André Malraux



## Explication de documents historiques

Par Catherine Grandjean\*

Rappel des conditions de l'épreuve : 6 h de préparation, 25 minutes d'exposé, 20 minutes d'interrogation.

### Remarques générales

Les explications de documents entendues lors de la session 2011 suscitent des observations proches de celles formulées dans les rapports précédents. Bien des exposés ont été de grande qualité, témoignant d'une bonne maîtrise de cet exercice et d'un sens historique aiguisé. Toutefois, trop de prestations ont été en deçà de ce que l'on attend d'un oral d'agrégation : manque de méthode et de connaissances, incapacité à mener la critique historique du document, maladroites d'expression. Ces candidats auraient à l'évidence gagné à lire les rapports publiés dans les dernières années qui tous proposent des conseils et précisent les attentes du jury. Deux points sont à souligner particulièrement cette année : le manque de familiarité avec la géographie historique et la faiblesse en histoire religieuse. La topographie est imprécise (docks de Londres, *topographie religieuse d'Angers, Metz et Pécs*) et les questions sur l'organisation spatiale (Rome, Paris, la Nouvelle-Zélande) ou la localisation (îles Falkland) ont visiblement désarçonné les candidats ; certains n'ont même pas eu le réflexe élémentaire de situer les lieux qu'ils évoquaient sur une carte ou sur un plan. Le vocabulaire religieux n'est pas maîtrisé par environ le tiers des candidats – tant les définitions théologiques (dogmes reconnus et en cours d'élaboration) que celles relatives aux institutions ecclésiastiques (dont les aspects fiscaux) ou aux pratiques religieuses (le chapelet a été présenté comme « se portant autour du cou »). On déplore de façon générale une tendance à la caricature (sur le comportement du clergé, les méthodes inquisitoriales, les « cathares », notamment) ainsi que, dans d'autres cas, l'adoption d'un ton moralisant par manque de distance par rapport aux documents et par ignorance des mécanismes religieux.

### 1. Préparer l'épreuve pendant l'année

Cette épreuve ne se prépare pas après les écrits — et encore moins après les résultats de l'écrit —, mais pendant toute l'année de préparation. La méthode de cet exercice essentiel est supposée maîtrisée à l'issue du cursus universitaire en histoire. L'année du concours, il faut acquérir une maîtrise technique de l'épreuve, ce qui requiert un sérieux entraînement. Le travail en groupe peut être fructueux, mais des exercices oraux réguliers en temps réel devant des enseignants-chercheurs préparateurs pendant l'année restent la meilleure préparation : peu importe que ces « colles » se passent bien ou mal, l'essentiel est de répondre aux attentes du jury le jour J.

### 2. La veille de l'épreuve

Il est essentiel de se rendre à la Bibliothèque Sainte-Barbe pour repérer les rayons et les tables où sont rangés les livres, les revues et les documents mis à disposition par le jury. Les bibliographies présentées et utilisées par les candidats sont souvent déséquilibrées : certaines ne mentionnent pas la source du document, se contentent de manuels (parfois élémentaires ou dépassés), d'autres ne mentionnent que des articles spécialisés. Les candidats utilisent rarement les grandes collections historiques, ce qui donne à penser qu'ils n'ont pas pris le soin de les localiser parmi les usuels ou, plus grave encore, qu'ils ne les connaissent pas. Il en va de même des cartes et de la documentation iconographique, numérisée ou non : de fait, une majorité d'explications sont désormais présentées sans aucune illustration, ce qui est plus que regrettable.

### 3. Les sujets proposés

Ils comportent un titre qu'il convient de méditer, car c'est une clé destinée à orienter l'explication. Les sujets peuvent comporter un seul document (texte ou document iconographique) ou un dossier. Rappelons quelques évidences : le commentaire doit être problématisé et vise à donner une critique historique du document. Il faut d'emblée préciser la nature du document, dire quelques mots de son auteur et préciser le contexte historique. Il convient aussi de donner le plan du document et de dégager sa substance historique avant d'amorcer le commentaire. Quand l'introduction excède 4-5 minutes, il est très difficile de mener à bien le reste de l'explication. Cette dernière doit éviter la paraphrase explicative et éclairer l'ensemble du document ou du dossier, sans rien laisser dans l'ombre. Des candidats ont négligé le commentaire des plans, gravures et tableaux essentiels à l'intelligence des textes qui leur étaient associés, notamment dans des dossiers sur *Le mode de vie des élites anglaises et françaises*, sur *Les Antilles britanniques vues par Anthony Trollope* et les *Aspects de l'aventure impériale britannique au XIXe siècle*. Les documents iconographiques (plans,

---

\* Vice-présidente du jury et professeur d'histoire ancienne à l'Université François-Rabelais, Tours

peintures, sculptures, affiches) continuent à perturber un bon nombre de candidats. Il en va de même de certains textes au caractère littéraire marqué : des candidats ont proposé des explications maladroitement littéraires et/ou sombrant dans la paraphrase, sans que soit menée à bien la critique historique du document : cela a été particulièrement frappant avec des textes de César, de Tacite ou d'histoire contemporaine. D'autres documents plus techniques (inscriptions latines, inventaires, règlements monastiques) ont donné des résultats contrastés, parfois excellents (*Hérésie contre orthodoxie : croyances et pratiques des Albigeois dans les sources de l'Inquisition*), dès lors que les candidats se sont attachés davantage au contenu qu'à la forme.

#### 4. L'explication

Il importe de respecter le temps imparti (25 minutes) et de bien le gérer. Le jury apprécie les explications fondées sur une problématique claire et bien mise en relation d'emblée avec les enjeux du programme sans toutefois forcer la documentation : ainsi, tous les documents d'histoire ancienne ne touchaient pas à la question débattue de la « romanisation » et ceux d'histoire contemporaine à celle de la « britishness ». Il attend une introduction concise, sans généralités inutiles sur l'auteur ou le contexte, qui présente et situe bien le document et la problématique qui sous-tend l'explication. Le plan doit être équilibré, quel que soit le nombre de parties qu'il comporte. Il faut veiller à ne pas donner trop de temps à la première partie du commentaire, sous peine d'amputer la ou les suivantes. Il faut veiller aussi à parler distinctement et sans hâte, en lisant le moins possible ses notes : le jury est sensible aux qualités pédagogiques des candidats. Le plan peut être écrit au fur et à mesure de l'explication (comme le vocabulaire) ou apporté déjà écrit sur un tableau mobile, sans oublier d'y noter le sujet. L'important est de s'y référer à chaque articulation de l'explication et qu'il ne comporte aucune faute d'orthographe. Il est souhaitable que l'explication soit illustrée d'un ou deux documents qui l'éclairent et l'enrichissent. L'illustration est soigneusement préparée (en évitant d'oublier l'échelle et l'orientation des cartes) et fait l'objet d'un commentaire concis, mais précis, lors de sa présentation. Le niveau de langue attendu du candidat n'est ni précieux, ni familier, mais correct, sans que soient écorchés les noms propres. Le futur historique et les expressions journalistiques à la mode du type « au final », « au niveau de », « suite à » sont à proscrire.

#### 5. Les questions

Bien des candidats ont connu une baisse d'énergie, voire même se sont effondrés lors de l'entretien avec le rapporteur (15 minutes) ou à la fin de l'épreuve, lors des questions posées par les autres membres de la commission. Or, l'entretien donne l'occasion au candidat de pallier certaines faiblesses de son exposé, de montrer son intelligence du programme et la profondeur de sa culture historique. L'importance de cette partie de l'épreuve est donc loin d'être négligeable et elle doit faire l'objet d'un entraînement pendant l'année au même titre que l'explication proprement dite.

Les réflexions qui précèdent ont pour objet d'éclairer les candidats sur les attentes de la commission et insistent donc sur les défauts des explications les moins satisfaisantes. Toutefois, il faut souligner que la commission a entendu aussi avec plaisir des exposés bien menés et intelligents, preuve que l'exercice demandé est parfaitement réalisable. Enfin, la commission tient à saluer la ténacité et la volonté de l'ensemble des candidats.

#### Liste des documents proposés

##### Histoire ancienne

**Débuts du gouvernement d'Agricola en Bretagne.** Tacite, *Vie d'Agricola*, 18-22 (trad. Bibliotheca Classica Selecta, D. De Clercq-Douillet, 2000).

**Verrès et l'affaire du Mercure de Tyndaris.** Cicéron, *Seconde action contre Verrès*, 4, *Les œuvres d'art*, 84-90 (trad. G. Rabaud, CUF).

**Rome et les Celtibères.** 1- Exemption d'un peuple celtibère en 154 av. J.-C. (Appien, *Le livre ibérique*, 44, 179-183, trad. P. Goukowsky, CUF). 2- Une ambassade celtibère devant le Sénat en 152 av. J.-C. (Polybe, *Histoires*, 35, 2-3 ; trad. D. Roussel, 2003).

**Les débuts du culte impérial à Narbonne.** 1- L'autel de la Paix Auguste (*CIL*, XIII, 4335, Narbonne) ; 2- Le culte des Lares Augustes (*CIL*, XII, 4319, Narbonne) ; 3- Le culte du *numen* d'Auguste (*CIL*, XII, 4333 = *ILS*, 112, Narbonne). Traduction M. Gayraud, *Narbonne antique. Des origines à la fin du 3<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1981, p. 358-361).

**César justifie la guerre contre Arioviste** - Cassius Dion, *Histoire romaine*, 38, 35-46 (extraits ; traduction E. Gros, 1866, revue).

**Le désastre de Varus.** Dion Cassius, *Histoire romaine*, 56, 18-24 (trad. E. Gros-V. Boissée, 1866).

**La soumission des Salasses.** 1- Strabon, *Géographie*, IV, 6, 7 (trad. Fr. Lassère, CUF) ; 2- Base d'une statue d'Auguste, perdue (D. 6753) 23 a. C. *Augusta Praetoria*, 11<sup>e</sup> région/Aoste, Italie ; 3- Dédicace du trophée des Alpes à La Turbie transcrite par Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, 3, 136-138 ; *CIL*, V, 7817 (latin) ; *Tropaeum Augusti*, Alpes maritimes/La Turbie, France (06).

**Une famille d'aristocrates éduens à travers la conquête.** 1- César, *La guerre des Gaules*, divers paragraphes du livre 7 (trad. L.-A. Constant, CUF, 2002<sup>14</sup> [A. Balland]) ; 2- *CIL*, XIII, 2728 (Autun, Saône-et-Loire). Photographie et traduction ; 3- *CIL*, XIII, 2805 (*ILS* 4659) Bourbon-Lancy, Saône-et-Loire. Traduction.

**Octroi de la citoyenneté romaine à des Espagnols** -1- La table d'Ascoli (89 avant J.-C.), *CIL*, I<sup>2</sup>, 709 et p. 714, 726 ; VI, 37045 (*ILS* 8888). Rome, plaque de bronze conservée au Musée du Capitole (traduction J.-M. Lassère, *Manuel d'épigraphie romaine*, 2, n° 444, p. 796-797) ; 2- La défense d'un citoyen romain d'Espagne ultérieure, Cicéron, *Plaidoyer pour L. Cornelius Balbus*, 5-8 (traduction J. Cousin, CUF, 1962).

**Guerre d'extermination en Gaule Belgique (53 av. J.-C.).** César, *La guerre des Gaules*, VI, 31-36 et 43-44, (trad. Nisard, revue).

**Cicéron présente le statut fiscal de la Sicile** - Cicéron, *Seconde action contre Verrès*, 3, *Le blé*, 11-20.

**Verrès et les cultivateurs siciliens.** Cicéron, *Seconde action contre Verrès*, 3, *Le blé*, 53-58.

**Claude défend devant le Sénat son projet de créer des sénateurs gaulois.** 1- La Table claudienne (*CIL* XIII, 1668 ; traduction révisée par François Bérard d'après Ph. Fabia) ; 2- Tacite, *Annales*, XI, 23-25 (traduction L. Lerat, revue).

**La construction du mur d'Antonin.** 1- *Histoire Auguste*, Vie d'Antonin le Pieux, 5.4 (traduction A. Chastagnol) ; 2- Bloc découvert à High Rochester, Northumberland (*Roman Inscriptions of Britain*, 1276) ; 3- Fragment d'une plaque découvert à Balmuildy, Écosse (*Roman Inscriptions of Britain*, 2191), Hunterian Museum, Glasgow ; 4- Bloc découvert à Bridgeness, Écosse (*Roman Inscriptions of Britain* 2139), National Museum of Scotland, Edimbourg ; 5- Bloc découvert à Hutcheson Hill, Écosse (*Roman Inscriptions of Britain*, 3507), Hunterian Museum, Glasgow.

**Cologne rejoint l'insurrection germanique.** Tacite, *Histoires*, IV, 63-65 (trad. CUF, revue).

**La bataille du Mont Graupius.** Tacite, *Vie d'Agricola*, 35-39 (trad. site E-Trad de la *Bibliotheca Classica Selecta*, Université catholique de Louvain ; D. De Clercq-Douillet, 2000).

**Rome et l'Espagne en 197-196 av. J.-C.** Tite-Live, *Histoire romaine*, 33, 21, 25-27 et 43-44 (trad. revue).

**Caton l'Ancien, gouverneur en Espagne.** Plutarque, *Vie de Caton*, 6 et 10-11 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, 34, 18 (trad. revues).

**Les affaires d'Espagne en 171 av. J.-C.** Tite Live, *Histoire romaine*, 43, 2-3 (traduction P. Jal, CUF, 1976).

**Le Sénat romain et les Numantins.** Appien, *L'ibérique*, 338 – 366 (trad. revue).

**Sertorius.** Appien, *Guerres civiles*, I, 108-115 (trad. J.-I. Combes-Dounous et C. Voisin, La Roue à livres, Les Belles Lettres, 1993, revue).

**Rome et le droit de cité au 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C.** Cicéron, *Pro Balbo*, 22-28 et 30-32 (trad. revue).

**César et les Gaulois en 58 avant J.-C.** César, *La guerre des Gaules*, I, 27-31 (trad. revue).

**César chez les Bretons.** César, *La guerre des Gaules*, IV, 20-23, 27 et 29-31, extraits (trad. L.-A. Constans, CUF, revue).

**Les débuts de la guerre entre César et Pompée en Occident.** César, *Guerres civiles*, I, 33-37 ; 60-61 ; 85 (trad. revue).

**Velleius Paterculus et la conquête de l'Occident.** Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 1-2 ; 4-5 ; 38-39 ; 90 (extraits, trad. revue).

**Contrôle et mise en valeur des terres en Gaule transalpine et narbonnaise.** 1- Quatre cartes de reconstitution des réseaux de Transalpine et de Narbonnaise (G. Chouquer 1983 et A. Vignot) ; 2- carte d'implantation du cadastre B d'Orange (G. Chouquer) ; 3- inscription du cadastre A d'Orange (A. Piganiol 1964, trad. revue) ; 4- traduction de l'inscription de la centurie DD XVIII CK I du cadastre d'Orange (G. Chouquer, 2009).

**La Narbonnaise vue par Strabon.** Strabon, *Géographie*, IV, 3-12, extraits (trad. revue).

**César justifie la guerre contre Arioviste.** Dion Cassius, *Histoire romaine*, 38, 35-46, extraits (trad. E. Gros, 1866, revue).

**Les dernières campagnes de Germanicus en Germanie.** Tacite, *Annales*, II, 5-10 ; 18-19 et 22 (trad. Burnouf et H. Bornecque, GF Flammarion, revue).

**Rome et les Germains sous le règne de Néron.** Tacite, *Annales*, XIII, 53-57 (trad. Burnouf et H. Bornecque, GF Flammarion, revue).

**Tacite évoque les relations entre Rome et les peuples du nord et de l'ouest de la Germanie.** Tacite, *La Germanie*, 28-30, 34 (extrait), 37 (trad. J. Perret, CUF).

**Acclamation de Vitellius empereur par l'armée de Germanie.** Tacite, *Histoires*, I, 53-58 (trad. CUF, revue).

**Les élites municipales en Occident, évergètes et magistrats.** *ILS* 6957, 6988, et 7024 ; *CIL* XII, 2606 et II, 3396 ; *AE* 1986, 333 et 2006, 645 ; *Digeste*, L, 4, 14.

**Quelques chevaliers en Occident.** *AE*, 1902, 189 et 1962, 183 ; *CIL* XII, 5842 ; *RIB* I, 12 ; *CIL* V, 875 ; *ILN Vienne* 62 ; *CIL* VI, 1625b ; *CIL* XIII, 1860.

## **Histoire médiévale**

**L'Église et les lépreux (fin XII<sup>e</sup>-fin XIII<sup>e</sup>).** 1. Canon 23 du 3<sup>e</sup> concile du Latran (1179), texte trad. par R. Foreville, *Latran I, II, III et IV*, Paris, 1965, p. 221 ; 2. Règle de la Maison de Saint-Ladre de Noyon (fin XII<sup>e</sup>-milieu XIII<sup>e</sup>), texte original en ancien français publié par L. Le Grand, *Statuts d'hôtels-Dieu et de léproseries*, Paris 1901, p. 194-199].

**La constitution *Ad liberandam* (décembre 1215).** Texte traduit d'après J. Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, 31 vol., Florence, 1759-1798, t. 22, 1058-1067).

**La conversion de Rachel (v. 1220).** 1. Césaire de Heisterbach, *Dialogus miraculorum*, éd. J. Strange, 2 vol., Cologne-Bonn-Bruxelles, 1851, I, p. 95-97 ; 2. Thomas de Cantimpré, *Bonum universale de apibus*, éd. G. Colvener, Douai, 1605, p. 296-300.

**La cathédrale de Salisbury (1220-1266).** 1. Plan d'après W. Sauerländer, *Le Siècle des cathédrales 1140-1260*, Paris, Gallimard, coll. L'Univers des formes, fig. 412, p. 419 ; 2. La cathédrale vue du N.-E. ; 3. Vue de la façade occidentale ; 4. La nef et le chœur vus de l'O. ; 5. Le cloître.

**La confession selon Antoine de Padoue (v. 1220-1230).** Antoine de Padoue, *Sermons des dimanches et des fêtes*, trad. V. Strappazzon, 2 vol. Paris, 2005, I, p. 113-118.

**Un sermon de Federico Visconti, archevêque de Pise (1253-1277).** *Sermon prononcé à l'occasion de la fête de la Purification de la Vierge – Sermon 22*, éd. du texte latin dans N. Bériou (dir.), *Les sermons et la visite pastorale de Federico Visconti archevêque de Pise (1253-1277)*, Rome, Ecole française de Rome, 2001, p. 515-521.

**La paroisse au XIII<sup>e</sup> siècle.** 1. Une création de paroisse en 1257. R. Fiétier et al., *Recherches sur les droits paroissiaux en Franche-Comté*, Besançon, 1975, p. 150 ; 2. Le clergé paroissial au XIII<sup>e</sup> siècle d'après les canons du concile de Vienne de 1289 (texte publié et traduit dans L. Boisset, *Un concile provincial au treizième siècle. Vienne 1289. Eglise locale et société*, Paris, 1973, p. 254-289.

**Extraits du livre de comptes de frère Lanfranc (o.p.), inquisiteur à Pavie (1292-1305).** Traduit d'après le texte original latin publié dans G. Biscaro, « Inquisitori ed eretici lombardi, 1292-1318 », dans *Miscellanea di storia italiana* 3<sup>e</sup> s., t. 19 (1921), p. 447-502.

**Les aumônes royales (fin XIII<sup>e</sup>-fin XIV<sup>e</sup> s.).** 1. Jean de Joinville, *Vie de saint Louis*, texte établi, traduit, présenté et annoté par J. Monfrin, Paris, 1995, p. 356-361 ; 2. Rôle des aumônes de Charles II, roi de Navarre publ. dans P. Aladjidi, *Le roi père des pauvres (France, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, PUR, 2008, p.403-405.

**Une visite épiscopale au diocèse de Lyon (1378).** Texte latin publié dans : Abbé Merle, « Visite pastorale du diocèse de Lyon (1378-1379) », *Bulletin de la Diana*, t. 26 (1937-1939), p. 217-356.

**La critique des ordres mendiants dans le *Songe du Vergier* (1378).** Extrait du *Songe du Vergier*, éd. M. Schnerb-Lièvre, 2 vol., Paris, 1982, II, p. 233-246.

**Rôle des dépenses effectuées pour l'enterrement de Bonne de Bourgogne (mai 1398).** 1. Archives départementales de la Côte d'Or, B 310 ; 2. Carte : Paroisses de la ville et de la Cité d'Arras au XIV<sup>e</sup> siècle (extrait de B. Delmaire, *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle*, Arras, 1994, p. 81) ; 3. Carte : Paroisses d'Arras au XIII<sup>e</sup> siècle (extrait de R. Berger, *Littérature et société arrageoise au XIII<sup>e</sup> siècle. Les Chansons et dits artésiens*, Arras, 1981.

**Dévotions royales (v. 1390-v. 1404).** 1. Le Diptyque Wilton (Londres, National Gallery) ; 2. Le « Cheval d'or » (*Das goldene Rössl*) de Charles VI (Trésor de l'église d'Altötting – Allemagne).

**Règlement pour l'administration du béguinage Sainte-Élisabeth de Lille (novembre 1401).** Texte original publié dans *Ordonnances de Philippe le Hardi, de Marguerite de Male et de Jean sans Peur, 1381-1419*, II, 1394-1405, Bruxelles, 1974, p. 529-533.

**Les suffrages des saints dans le Livre d'heures du maréchal Boucicaut (v. 1410).** Dossier iconographique d'après le manuscrit conservé au musée Jacquemart-André – Paris.

**Un miracle de Sainte-Catherine-de-Fierbois (1429).** Texte original publié par Y. Chauvin, *Livre des miracles de Sainte-Catherine-de-Fierbois (1375-1470)*, dans *Archives Historiques du Poitou*, t. 60 (1976), p. 57-60.

**Amortissement de rentes pour une chapelle fondée en l'église Saint-Martin d'Hesdin (mai 1436).** Archives départementales du Nord, B 1606, f<sup>o</sup> 12 v<sup>o</sup>-14 v<sup>o</sup>.

**Extraits de l'inventaire mobilier de l'abbaye des « sœurs mineures » de Longchamp (1448).** Texte édité dans G. Młynarczyk, *Ein Franziskanerinnenkloster im 15. Jahrhundert. Edition und Analyse von Besitzinventaren aus der Abtei Longchamp*, Bonn, Ludwig Röhrscheid Verlag, 1987, p. 289-299.

**La représentation du Jugement dernier dans les manuscrits enluminés (xiii<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> s.).** Enluminures de quatre manuscrits conservés dans les bibliothèques municipales françaises (Base IRHT Enluminures : BM de Beaune, ms. 39, f. 174v ; BM de Besançon, ms. 54, f. 21 ; BM de Troyes, ms. 97 ; BM d'Avignon, ms. 208, f. 48v.).

**La mort de Douceline de Digne.** G. Brunel-Lobrichon (éd. en trad.), « *Vie de sainte Douceline* », dans D. Régner-Bohler (dir.), *Voix de femmes au Moyen Âge, savoir, mystique, poésie, amour, sorcellerie, xii<sup>e</sup>-xve siècle*, Paris, Robert Laffont, 2006, p. 355-357, 361-363.

**Le programme de conversion des musulmans de Ramon Llull.** Robert Pring-Mill (éd. en trad.), *Le microcosme lullien*, Fribourg-Paris, Academic Press-Le Cerf, 2008, p. 171, 173-174, 176, 179-181, 191, 199-201.

**Deux prédicateurs s'adressent aux paysans au XIII<sup>e</sup> siècle.** J. Glénisson, J. Day (éd. en trad.), *Textes et documents d'histoire du Moyen Âge (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles), II. Les structures agraires et la vie rurale*, Paris, SEDES, 1977, n<sup>o</sup> 53, p. 246-250 ; *ibid.*, p. 250-252.

**La piété royale selon Charles IV de Luxembourg.** P. Monnet, J.-C. Schmitt (éd. et trad.), *Vie de Charles IV de Luxembourg*, Paris, Les Belles Lettres, 2010, p. 2-17, 22-23.

**Les règles du mariage chrétien.** O. Pontal (éd. en trad.), *Les statuts synodaux français du xiii<sup>e</sup> siècle*, t. II (1230-1260), Paris, CTHS, 1983, p. 378-395.

**La topographie ecclésiastique de trois villes épiscopales au milieu du XV<sup>e</sup> siècle (Angers, Metz, Pécs).** J.-Ch. Picard (dir.), *Les chanoines dans la ville. Recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*, Paris, De Boccard, 1994, p. 90-91 et 288-289 ; M.-M. de Cevins, *L'Église dans les villes hongroises à la fin du Moyen Âge*, Budapest-Paris-Szeged, Institut Hongrois de Paris, 2003, p. 375.

**Pierre de Jean Olivi et la mémoire de François d'Assise.** J. Dalarun (dir.) et alii (éd. en trad.), *François d'Assise. Écrits, Vies, témoignages. Édition du VIII<sup>e</sup> centenaire*, Paris, Cerf-Éd. franciscaines, t. II, 2010, p. 2557-2561.

**Le règlement d'une confrérie lombarde au début du XIV<sup>e</sup> siècle.** Lesler K. Little (éd.), *Libertà, carità, fraternità : confraternite laiche a Bergamo nell'età del comune*, Bergamo, Pierluigi Lubrina editore, 1998, p. 183-190 (traduit du latin par C. Vincent).

**Des évêques oublieux de leurs devoirs pastoraux.** P. Amargier (éd. en trad.), *Une Église du renouveau. Réformes et réformateurs de Charlemagne à Jean Hus*, Paris, Cerf, 1998, p. 271-275.

**Pourquoi il ne peut y avoir de « femmes d'Église », selon trois grands théologiens du XIII<sup>e</sup> siècle.** P. L'Hermite-Leclercq (éd. en trad.), *L'Église et les femmes dans l'Occident chrétien des origines à la fin du Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 1997, p. 232-233, 235.

**Une controverse entre chrétiens et juifs dans la péninsule Ibérique à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.** G. Dahan (éd. et trad.), *Ingetus Contardus, Disputatio contra Judeos*, Paris, Les Belles Lettres, 1993, p. 88-91, 118-127, 152-155, 226-229.

**La fiscalité pontificale à l'épreuve du Grand Schisme.** J. Favier (éd. en trad.), *Finance et fiscalité au bas Moyen Âge*, Paris, SEDES, 1971, p. 161-162 (I), 153-154 (II), 155-157 (III), 116-117 (IV), 163-164 (V).

**Le motif de la « Mère des Douleurs » aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.** H. Martin (éd. en trad.), *Pérégrin d'Opole. Un prédicateur dominicain à l'apogée de la chrétienté médiévale*, Rennes, PUR, 2008 ; trad. versifiée (M.-M. de Cevins) du *Stabat Mater* ; *Descente de Croix* de R. van der Weyden (Musée du Prado).

**La préparation à la mort : les dispositions testamentaires d'un bourgeois de Saint-Quentin.** P. Desportes (éd.), *Testaments saint-quentinois du XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, CNRS Éditions, p. 136-138 (traduit du latin et français modernisé par C. Vincent).

**Hérésie contre orthodoxie : croyances et pratiques des Albigeois dans les sources de l'Inquisition (1308-1310).** J. Théry (éd. en trad.), *Le livre des sentences de l'inquisiteur Bernard Gui*, Paris, CNRS Éditions, 2010, p. 133-136 (I), 25-27 (II) et 113-115 (III).

**Élisabeth de Hongrie dans l'histoire de la sainteté féminine.** J. Gréal (éd. en trad.), *Sainte Élisabeth de Hongrie. Documents du 13<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions franciscaines, 2007, p. 14-20, 23-25, 27-29, 33-37, 43-50, 57-58, 65, 67.

**La discipline cléricale au XIII<sup>e</sup> siècle.** O. Pontal (éd. et trad.), *Les statuts synodaux français du xiii<sup>e</sup> siècle*, t. II (1230-1260), Paris, CTHS, 1983, p. 8-23, 26-33.

## Histoire moderne

**L'abbé Morellet s'adresse à Beccaria après avoir publié une traduction du *Dei delitti e delle pene* (1766).** *Lettres d'André Morellet*, éd. Dorothy Medlin, Jean-Claude David et Paul Leclerc, Oxford, t. I, 1759-1785, 1991, p. 36, 39-42, 46-47.

**La fuite d'un noble huguenot de Marseille à Londres via Livourne (1685-1686).** *Un Français en Virginie : Voyages d'un François Exilé pour la Religion avec une Description de la Virgine et Marilan dans l'Amérique, d'après l'édition originale de 1687*, éd. Gilbert Chinard, Paris-Baltimore-London, 1932, p. 49-56 et 62-63.

**Un mémoire anglais sur la balance commerciale anglo-française, publié dans les *Nouvelles Éphémérides Économiques* (1775).** *Nouvelles Éphémérides Économiques, ou Bibliothèque raisonnée de l'histoire, de la morale et de la politique*, 1775, t. VIII, p. 13-25.

**Les affaires russes de Diderot à travers une lettre adressée à Falconet (1768).** Denis Diderot, *Correspondance*, t. VIII, janvier 1768-décembre 1768, éd. Georges Roth, Paris, 1962, p. 27-46.

**De quelques effets de la Guerre de Succession d'Autriche sur le port de Bergen (1746).** Lettres du consul de France à Bergen au secrétaire d'État de la Marine, Archives nationales, AE B<sup>1</sup> 207, f<sup>o</sup> 58-59, 62-63 et 64-65.

**Le commencement du récit de voyage en Grèce de Choiseul-Gouffier (1776).** [Marie-Gabriel-Florent-Auguste de Choiseul-Gouffier], *Voyage pittoresque de La Grèce*, tome premier, Paris, 1782, p. 1-7.

**Bossuet appuie auprès du pape une déclaration de Jacques II d'Angleterre (1693).** *Correspondance de Bossuet*, éd. Ch. Urbain et E. Levesque, t. V, janvier 1692-septembre 1693, Paris, 1912, p. 357-364.

**Le consul de France à Hambourg rend compte d'une annonce faite aux nations neutres par le gouvernement britannique (1778).** Lettre du consul de France à Hambourg au secrétaire d'État de la Marine, Archives nationales, AE B<sup>1</sup> 611, f<sup>o</sup> 405-410.

**Deux lettres de Fontenelle à Gottsched (1728 et 1732) et leur diffusion critique en Europe (1759-1766).** *Œuvres de Monsieur de Fontenelle, des Académies Française, des Sciences, des Belles-Lettres, de Londres, de Nancy, de Berlin et de Rome*, nouvelle édition, Paris, t. XI, 1766, p. 6-17.

**Le trafic commercial hollandais dans la Baltique, décrit par Pierre-Daniel Huet (vers 1695).** *Le Grand Tresor historique et politique du florissant commerce des Hollandois dans tous les Etats et Empires du Monde*, Rouen, 1712, p. 59-72.

**L'édit de Louis XVI sur les privilèges des Suisses en France (1781).** *Recueil général des anciennes lois françaises*, éd. Jourdan, Decrusy, Isambert, t. XXVII, 3 mars 1781-31 décembre 1784, Paris, s.d., p. 136-140.

**Initiatives et déboires de Marc-Michel Rey, éditeur à Amsterdam, à l'occasion de la diffusion du Contrat social (1762).** *Correspondance complète de Jean-Jacques Rousseau*, éd. R. A. Leigh, Genève-Oxford, 1965-1995, 51 vol., t. X, p. 196-197, 205, 217, 240-241, 249, 306-307 ; t. XI, p. 237 ; t. XV, p. 391-392, 393.

**Deux mémoires relatifs au refoulement d'un smogleur à Boulogne, conservés dans les papiers du Secrétariat d'État de la Marine (1780).** Archives nationales, AE B<sup>1</sup> 762, f° 95-98.

**L'escale à Stockholm de l'expédition Maupertuis, en route vers la Laponie (1736).** *Journal d'un voyage au Nord, en 1736 et 1737, par M. Outhier, Prêtre du Diocèse de Besançon, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences*, Paris, 1744, p. 19-26.

**La France régleme les importations anglaises (1701).** Arrêt du conseil du 6 septembre 1701, Jacques Savary des Bruslons et Philémon-Louis Savary, *Dictionnaire universel de commerce*, nouvelle édition, Paris, 1741, 3 vol., t. I, p. 273-275.

**Le règlement d'une querelle d'autorité survenue à Lisbonne entre les négociants français et le consul de France (1787).** Marquis de Bombelles, *Journal d'un ambassadeur de France au Portugal, 1786-1788*, éd. Roger Kann, Paris, 1979, p. 198-199, 214 et 218-222.

**L'abbé Galiani rend compte des « spectacles » français donnés à Naples (1773).** Ferdinando Galiani, Louise d'Épinay, *Correspondance*, t. III, mars 1772-mai 1773, Paris, 1994, p. 188-189, 192-197, 207-210 et 219-220.

**Les inquiétudes françaises devant les enrôlements allemands de l'Angleterre (1781-1782).** Lettres du consul de France à Hambourg au secrétaire d'État de la Marine, Archives nationales, AE B<sup>1</sup> 613, f° 85-92, 94-96 et 98.

**Voltaire et ses séjours prussiens.** Deux lettres de la correspondance (10/11/1749, 3/09/1750).

**Voltaire et l'impression du Siècle de Louis XIV à l'étranger.** Une lettre de la correspondance (31/08/ 1751).

**Voltaire et l'édition de ses œuvres en Grande-Bretagne.** Deux lettres de la correspondance (22/08/1752, un portrait de Voltaire et la dernière scène de la famille Calas (Musée Carnavalet).

**Vauban et l'exil huguenot consécutif à l'édit de Fontainebleau.** Extraits de Vauban, *Mémoire pour le rappel des huguenots* et une franchise de la ville de Carlshaffen (10/3/1719), (Staatarchiv de Marbourg).

**Vauban et la circulation internationale de la propagande anti-française.** Extraits de Vauban, *Les ennemis de la France ont publié et publient tous les jours une infinité de libelles diffamatoires*.

**Voyager en Europe dans les années 1780.** Un extrait de Young (Arthur). *Voyages en France en 1787, 1788, 1789*, (28/10/1787) et une caricature, « Politeness », publiée chez Humphrey, St James Street, Londres, 1779.

**Circulation des manières de vivre entre les élites anglaises et françaises (années 1780).** Un extrait de Young (Arthur), *Voyages en France en 1787, 1788, 1789* et une vue du château de La Roche-Guyon (Musée des Beaux-Arts de Rouen).

**Déconvenues d'un voyageur anglais dans les auberges françaises (années 1780).** Deux extraits de Young (Arthur) *Voyages en France en 1787, 1788, 1789* : (17/06/1787 et 4/07/1789) et une gravure de la taverne de Ramponneau à la Courtille (Musée Carnavalet).

**Circulation des modèles paysagers : parcs et paysages (années 1780).** Extrait de Wimpffen-Berneburg (Alexandre, Stanislas), *Lettre d'un voyageur* (1788) et plan du parc du château et du jardin anglo-chinois de Mortefontaine (1779) (Cabinet des Estampes).

**Réflexions sur l'art de voyager (années 1780).** Extraits de Wimpffen-Berneburg (Alexandre, Stanislas), *Lettre d'un voyageur* (1788).

**A l'usage des voyageurs étrangers en France (années 1690).** Extraits de Nemeitz (Georges de), *Le gentilhomme étranger voyageant en France* (1699).

**Les Pays-Bas espagnols et la Hollande, terres de refuge religieux en Europe (années 1680).** Extrait de Arnauld (Antoine), *Relation de la retraite de Monsieur Arnauld dans les Pays-Bas* et un portrait d'Antoine Arnauld de Jean-Baptiste de Champaigne (Musée de Versailles).

**Un curé du diocèse de Paris en exil (première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle) : Jacques Jubé.** Extrait du *Dictionnaire historique, littéraire et critique contenant une vie abrégée et des ouvrages des hommes illustres en tous genres, en tous temps et de tous pays* (1759) et une lettre de Jacques Jubé en exil à ses paroissiens d'Asnières, (Bibliothèque municipale de Troyes, ms 2336, lettre IX).

**L'errance d'Antoine Arnauld présentée par Jean Racine.** Extrait de Racine (Jean), *Abrégé de l'histoire de Port-Royal (1742)*, extrait de *La Suite au Supplément aux Nouvelles ecclésiastiques* (avril 1741) et gravure d'Antoine Arnauld de Gérard Edelinck, d'après un tableau de Jean-Baptiste de Champaigne.

**La circulation des informations sur les affaires concernant la bulle *Unigenitus*.** Extraits des *Nouvelles ecclésiastiques*, préface et article du 10/06/1731.

**La dispersion de la Société de Jésus.** Arrêt du Parlement du 6/08/1762 et bulle d'extinction du pape Clément XIV (1773).

**Mobilités protestantes françaises (années 1680-1780).** Gravure figurant des réfugiés français dans le cortège funèbre du Grand Electeur de Brandebourg-Prusse (1688) dans Muret (E.), *Geschichte der Französischen Kolonie* ; Gravure de l'accueil des réfugiés au Brandebourg (1687), de Grégoire Brandmüller (Bibliothèque Nationale, AA, 6, 8) ; Gravure à la gloire de Louis XVI rappelant dans ses Etats ses enfants proscrits (1788), graveur anonyme, chez Sergent.

**Un voyageur anglais parcourt les provinces françaises au cours des années 1780.** Extraits de Young (Arthur), *Voyages en France, 1787, 1788, 1789*.

### **Histoire contemporaine**

**Aux sources du paupérisme.** Alexis de Tocqueville, *Premier mémoire sur le paupérisme* (Cherbourg 1835, réédition, Paris, 1999, p. 27-30).

**Le rôle de l'Empire britannique dans le monde.** Albert Demangeon, *L'Empire britannique. Essai de géographie coloniale* (Paris, 1923, Introduction)

**L'agriculture de l'avenir.** Adolphe Blanqui, *Lettres sur l'Exposition universelle de Londres, précédées d'un préambule et suivies du rapport présenté à l'Institut national de France* (Paris, 1851).

**Le duc de Wellington justifie son action.** Lettre du duc de Wellington à Lord Derby citée dans Walter Bagehot, *La constitution anglaise*, (traduction M. Gaulhiac), Paris 1869, pp. 155-59.

**La nouvelle orientation économique de la Grande-Bretagne après la guerre.** Max Lambert, *Où va l'Angleterre ?* (Paris, 1929) ch. XVII.

**Conditions et limites de l'hégémonie britannique.** André Siegfried, *La crise britannique au XX<sup>e</sup> siècle*, (Paris 1931) Introduction.

**Les conditions d'habitation des ouvriers des grandes villes.** Friedrich Engels, *La situation des classes laborieuses en Angleterre*, Ch. II (1845 ; traduction de Bracke, Paris, 1933).

**Pérennité et résilience du libéralisme pacifiste en Angleterre.** André Siegfried, *L'Angleterre aujourd'hui : son évolution économique et politique* (Paris, 1924)

**Le Home Rule vu par un Français.** P. Challemel-Lacour, « Les hommes d'Etat de l'Angleterre : William Ewart Gladstone », *Revue des Deux Mondes*, tome 88 (1870).

**Le progrès des idées démocratiques en Angleterre.** Correspondance d'Alexis de Tocqueville : Lettre au comte Molé dans *Œuvres complètes*, éd. Gustave de Beaumont, Jacob Peter Meyer, André Jardin, vol. VI.

**Réception d'une délégation de parlementaires français.** *Le mouvement pacifiste et le rapprochement franco-anglais* (1903), p. 75-79.

**Comment je suis devenue socialiste.** Beatrice Potter Webb, *My Apprenticeship*, London, 1926, chapitre VII, p. 346-48 (traduction de Jean-Pierre Dormois).



**État politique de l'Irlande. Conversations avec Mr. Prendergast.** Alexis de Tocqueville, *Voyage en Angleterre et en Irlande de 1835*, dans *Œuvres complètes*, éd. Gustave de Beaumont, Jacob Peter Meyer, André Jardin, vol. VIII.

**La tension augmente en Europe.** Sir Austen Chamberlain, *Au fil des années*, Paris, 1936, chapitre III/2, (traduction de G. Debû).

**Réflexions sur la représentation parlementaire.** Walter Bagehot, *La constitution anglaise*, Paris 1869 (traduction de M. Gaulhiac), p. 246-51.

**L'abjection de la classe moyenne.** Arnold Bennett, "Middle Class" (1909) dans *Books and Persons*, London, 1920, p. 67-70, (traduction de Jean-Pierre Dormois).

« **La situation de l'Angleterre en 1839** ». Thomas Carlyle, *Le Chartisme* (1839/40) Paris, 2006, p. 5-9 (traduction revue).

**Un entretien avec l'ambassadeur d'Allemagne (1908).** Sir Austen Chamberlain, *Au fil des années*, Paris, 1936 (traduction G. Debû) Ch. III 3.

**Les sports dans l'Empire britannique.** A. Demangeon, *L'Empire britannique*, Paris, Armand Colin, 1923, p. 145-148.

**La religion dans l'Empire britannique.** A. Demangeon, *L'Empire britannique*, Paris, A. Colin, 1923, p. 154-158.

**Les Antilles britanniques vers 1860, vues par Anthony Trollope** « Voyage aux Indes occidentales, par M. Anthony Trollope », *Le Tour du Monde*, 2 » semestre 1860.

« **Pourquoi l'Angleterre est-elle l'Angleterre ?** ». R. W. Emerson, *Anatomie des Anglais*, Paris, Payot (1<sup>ère</sup> éd. : 1856), p. 58-64 (extraits).

**Discours de John Macdonald devant les travailleurs de Toronto, 30 mai 1881.** Macdonald, John A., *The Dominion campaign! : Sir John Macdonald on the questions at issue before the people : the Premier's great speech before the workmen of Toronto*, Toronto, s. n., 1881.

«**Le réveil national gallois de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle**». Firmin Roz, *Sous la Couronne d'Angleterre*, Paris, Plon, 1905, p. 288-300.

«**Réflexions sur l'émigration**». Susanna Moodie, *Roughing It in The Bush*, Londres, Richard Bentley, 1852 (Introduction), traduction de Philippe Chassaingne.

« **Autres objectifs de la mère-patrie pour encourager la colonisation** ». Edouard-Gibbon Wakefield, Lettre XVII dans *A View of the Art of Colonization*, Londres, J. Parker, 1849 (traduction de Philippe Chassaingne).

« **Melbourne et Sydney** ». Pierre Leroy-Beaulieu, *Les Nouvelles sociétés anglo-saxonnes. Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique australe*, Paris, Armand Colin, 1897, p. 31-34.

« **Discours de W. Gladstone à West Calder, 1879** ». R. Marx, *Documents d'histoire anglaise*, Paris, Armand Colin, 1971 (traduction de Philippe Chassaingne).

**Délibérations de la Conférence coloniale de 1894** ». Ottawa, Samuel Edward Dawson, 1894.

**Pierre Leroy-Beaulieu analyse la guerre du Transvaal.** *Les Nouvelles Sociétés anglo-saxonnes*, Paris, Armand Colin, 1901, p. XI-XVI.

**Discours de J. Chamberlain à la Conférence coloniale de 1897.** Claude Fohlen et Jean-René Surrateau, *Textes d'histoire contemporaine*, Paris, SEDES, 1967, p. 285-287.

**Aspects de l'aventure impériale britannique au XIXe siècle.** Dossier documentaire (tableaux « Les Restes d'une armée », E. Butler, 1879 et « Le Dernier combat de Gordon », G. Joy, 1885 ; « Et maintenant, roi Théodore, s nous parlions de ces otages ? », gravure de *Punch*, 1867 ; « La charge du 21<sup>e</sup> Lanciers à Omdurman », dessin de *Life*, 1898 ; « Une autre petite tache de rouge », chanson patriotique, v. 1900).

**Discours de Mackenzie à Dundee, 1875.** traduit de Mackenzie, Alexander, *Speeches of the Hon. Alexander Mackenzie during his recent visit to Scotland with his principal speeches in Canada since the session of 1875 : accompanied by portrait and sketch of his life and public services*, Toronto, J. Campbell, 1876.

**Déclaration d'indépendance du Bas-Canada, par Robert Nelson** dans George Aubin, *Robert Nelson. Déclaration d'indépendance et autres écrits*, Montréal, Comeau & Nadeau, 1998.

**Wellington, Christchurch et Otago, vues par A. Siegfried.** André Siegfried, *La Démocratie en Nouvelle-Zélande*, Paris, Armand Colin, 1904, p. 224-230 (extraits).

## **EPREUVE ORALE DE GEOGRAPHIE 2011 par Hervé Vieillard-Baron\* et les membres du jury d'oral**

Pour cette année 2011, la moyenne générale des 143 candidats qui se sont présentés devant le jury d'oral de géographie est de 7,91 sur 20. Cette moyenne qui est du même ordre que celle de l'année précédente (7,98) et nettement supérieure à celle de 2009 (6,47) et à celle de 2008 (6,53). Elle souligne que le niveau d'ensemble des candidats se maintient à un seuil acceptable et que les exigences requises pour cette épreuve ne sont pas impossibles à atteindre.

La moyenne des soixante-dix admis est de 10,44 pour cette épreuve. Les notes s'échelonnent de 1 à 19. Comme on le constate chaque année, la moyenne des notes relative aux commentaires de cartes (avec documents d'appui) est inférieure à celle concernant les dossiers documentaires (7,6/20 contre 8,2/20).

Si 49 exposés ont atteint ou dépassé la moyenne, en revanche 13 ont été notés moins de 3/20. Six excellents exposés ont obtenu la note de 17/20 et plus. Ils témoignent à la fois d'une aptitude évidente à la lecture de carte, d'une bonne capacité d'analyse d'un ensemble documentaire, de la maîtrise du vocabulaire de base et de réelles qualités d'expression, ce qui est indispensable pour un futur enseignant. Pour ces derniers candidats, les recommandations faites les années précédentes ont visiblement porté leur fruit. Les documents (souvent fournis sous powerpoint) ont été soumis à une analyse critique ; les sources ont été discutées et les éléments du dossier ont été hiérarchisés pour accompagner une démonstration cohérente et logique.

Mais, à côté, que de prestations ternes, débitées d'une voix monocorde et bâties sur un substrat de connaissances géographiques si fragiles que la moindre tentative du jury pour creuser tel ou tel point menace de déboucher sur une impasse ou des propos hésitants sans rapport avec le sujet !

### **Deux types de sujets à maîtriser**

Rappelons pour mémoire que deux types de sujets sont donnés à l'oral de géographie :

- le premier, nommé « dossier documentaire », est composé de plusieurs documents et, le plus souvent, de cartes associées (dans ce cas, les cartes ont un statut égal aux autres composantes du dossier),
- le second intitulé « carte et documents d'appui » est composé d'une carte principale (éventuellement deux ou trois cartes d'échelle variée) et d'un complément documentaire. Dans ce dernier cas, c'est d'abord la carte qui doit être analysée, comme élément central du commentaire, les documents apportant un complément utile à l'explication.

Globalement, les notes en commentaire de carte (avec documents d'appui) sont plus faibles et plus contrastées que celles qui concernent les dossiers documentaires. Les moyennes obtenues par les candidats qui ont eu à traiter des dossiers concernant la France urbaine ou l'Europe sont identiques, à peu de choses près.

---

\* Vice-président du jury, Professeur à l'Université Paris-Ouest Nanterre La Défense

Pour obtenir une note correcte, il est indispensable que les candidats maîtrisent leur temps de parole (25 minutes) et gèrent correctement leur temps de préparation (six heures). Pour ce faire, ils doivent se préparer longtemps à l'avance aux deux types de sujet, préparation d'autant plus nécessaire que le coefficient affecté rend la prestation souvent décisive pour l'admission définitive.

Malheureusement, le jury a constaté, cette année encore, qu'une partie des étudiants découvraient l'exercice au moment même de leur passage à l'oral. Il va de soi que cette négligence dans la formation donne des résultats catastrophiques. Par exemple, un nombre significatif de candidats sont dans l'incapacité de lire une carte, d'interpréter l'échelle, de nommer les ensembles topographiques élémentaires, de mettre en évidence les différents aspects de la morphologie urbaine et de comprendre les processus à l'œuvre dans les agglomérations... Il semble donc nécessaire de rappeler aux agrégatifs, mais aussi à leurs formateurs, que la lecture de carte, aux contours pourtant profondément renouvelés, reste bien au cœur de la discipline.

Il va de soi que l'intérêt du candidat pour la géographie doit transparaître dans son exposé sachant qu'il aura à enseigner cette discipline pendant plusieurs années, s'il est reçu, avant un éventuel passage en classes préparatoires ou à l'Université. C'est bien souvent ce qui fait la différence à l'oral, dans la mesure où le jury n'hésite pas à exploiter l'intégralité de l'échelle de notation : autant un désintérêt manifeste pour la géographie, assorti d'ignorances de base, est inadmissible et appelle une note qui peut s'avérer éliminatoire, autant un exposé bien construit et problématisé, éclairant finement les documents, soulignant culture géographique et aptitudes pédagogiques mérite une note élevée.

Le dossier documentaire donne trop souvent lieu à des exposés qui se contentent de paraphraser les documents, sans les mettre en relation, sans les analyser ni les critiquer. De même qu'on ne saurait imaginer un commentaire de documents historiques dépourvu des références qui l'éclairent, on ne peut traiter un dossier documentaire à l'oral de géographie sans recours à des connaissances géographiques élémentaires et à une culture générale minimale permettant de contextualiser le sujet, d'expliquer les évolutions, de mettre en relation les faits et les dynamiques spatiales.

Ceci dit, il faut faire attention à ne pas tomber dans la leçon magistrale qui présenterait des connaissances générales sans les mettre en relation avec les documents. Car il s'agit bien d'un commentaire de documents et non d'une leçon « à propos de... ». Aggravant leur cas par des lectures sommaires, mal digérées et souvent recopiées à la va-vite, certains candidats construisent une leçon abstraite sans jamais se soucier de mettre en avant l'intérêt des documents proposés quand il leur faut les décrypter, les analyser et mesurer leur portée informative et conceptuelle.

Il ne convient pas non plus de tomber dans l'excès inverse. Le jury attend non pas la relecture ou la paraphrase des documents, mais une explication claire mobilisant leur lecture croisée et leur confrontation, les corrélations relevées entre les divers éléments du corpus documentaire aboutissant souvent à des typologies simples.

Techniquement, la plupart des candidats connaissent le powerpoint comme outil, mais certains d'entre eux commettent l'erreur de modifier à l'excès le contenu de leur diaporama, au risque de perdre inutilement un temps précieux durant la préparation, voire une partie de l'information fournie (légende des photos par exemple). S'il est souvent justifié de modifier l'ordre des diapositives ou d'en créer pour présenter le plan et accompagner la démonstration, il est tout à fait déconseillé de bouleverser leur contenu, même pour prouver au jury la maîtrise du logiciel.

Pédagogiquement, il ne faut pas hésiter à présenter les diapositives, à faire un commentaire en s'approchant de l'écran et en montrant du doigt les éléments les plus intéressants. En somme, dans ce concours de recrutement de futurs enseignants, il convient d'être très clair, de bien se faire comprendre et de s'affirmer par des moyens pédagogiques adéquats et correctement maîtrisés.

### **Un équilibre à trouver et des articulations d'ensemble à améliorer**

De nombreux candidats sont pris par le temps et présentent un exposé déséquilibré. Les introductions sont souvent trop longues alors que deux ou trois minutes suffisent pour présenter le sujet et sa problématique, et pour caractériser brièvement les documents proposés. S'il convient d'éviter l'énumération fastidieuse du corpus documentaire, il est nécessaire d'éclairer, dans l'économie générale de la présentation, le statut de chaque document et de faire preuve d'esprit critique à leur égard.

Par ailleurs, les longs développements théoriques présentés dans la première partie alourdissent l'exposé. Il faut apprendre à entrer rapidement dans le vif du sujet en formulant clairement la problématique et en s'appuyant visuellement sur des observations tirées de la carte ou d'un document clé. S'il est indispensable de situer à cette occasion l'espace étudié, il n'est pas obligatoire de se référer aux différents dictionnaires de la géographie pour définir systématiquement tous les termes du sujet.

Certes, les concepts et les notions géographiques doivent être utilisés à bon escient et avec discernement. Mais les prestations orales montrent qu'il est souvent plus judicieux de s'appuyer sur des expressions concrètes (station balnéaire, ville minière, port, préfecture, route, ligne ferroviaire...) que d'utiliser maladroitement des formulations abstraites extraites d'un ouvrage sans regard critique. Les candidats doivent se méfier des effets de mode et de certaines expressions couramment admises, comme si elles constituaient un passage obligé. Le jury a constaté qu'elles pouvaient être mécaniquement plaquées sur les faits observés : ainsi en est-il de la « métropolisation » à propos d'Angers ou de Châlons-en-Champagne, de « l'effet tunnel » du TGV dans la vallée du Rhône, du « développement durable » et de la « ville compacte » appliquée systématiquement à toutes les agglomérations ?

Pour mener à bien leur exposé, la quasi-totalité des candidats se croient obligés de construire un plan en trois parties, la troisième partie étant souvent redondante ou débitée en catastrophe dans les dernières minutes, voire les dernières secondes de l'exposé. Il est souvent utile de terminer la démonstration par une conclusion solide en forme de typologie (villes, paysages, formes urbaines...). S'il est possible également de conclure sur l'originalité du cas étudié ou la spécificité de l'espace considéré, il peut être salutaire de s'en abstraire pour évaluer la conformité ou l'écart aux modèles géographiques connus, la démarche scientifique étant d'aller du particulier au général.

Il va de soi que les théories et les principaux modèles de la géographie urbaine ne peuvent être ignorés (modèles de l'Ecole de Chicago, théorie des lieux centraux, centre-périphérie, transition urbaine et démographique, cycle d'urbanisation, etc.). Cependant, ils ne doivent pas être plaqués d'emblée.

Si les outils des politiques urbaines (SCOT, PLU, PDU, ZAC, ZUS...) sont assez bien connus dans la mesure où ils renvoient à des questions de cours, ils ne sont pas toujours utilisés à bon escient et en relation avec le sujet posé. De même, si la connaissance des cadres institutionnels, territoriaux ou statistiques (communauté urbaine, d'agglomération, aire urbaine, bassin de vie...) est effectivement requise, il ne s'impose pas d'en faire une présentation exhaustive. L'exercice de commentaire consiste à mobiliser ces notions ou ces outils quand cela s'avère nécessaire pour qualifier ou pour expliquer des observations préalablement formulées, et non l'inverse.

Les facteurs explicatifs ne se limitent pas toujours aux seuls documents ou à l'espace visible sur la carte, dont le découpage, faut-il le rappeler, est aléatoire ! Tel candidat a réussi le tour de force de ne jamais mentionner Montpellier à propos de la périurbanisation visible sur la feuille de Clermont-l'Hérault, en se limitant à des explications laborieuses sur les stratégies économiques locales.

En ce qui concerne les différentes formes d'habitat, leur identification à partir de la carte au 1/25 000° est souvent maladroite et imprécise. Les définitions sont parfois très floues (périurbanisation, étalement urbain, ville-centre, technopôle, pôle de compétitivité...). La distinction entre la banlieue et le domaine périurbain n'apparaît pas claire pour une partie des étudiants.

Les grands principes de l'urbanisme et de l'architecture sont en général caricaturés. Certains étudiants plaquent de grandes tirades sur Le Corbusier à propos des grands ensembles sans voir qu'il s'agit d'expressions dévoyées du modèle initial. Les agglomérations sont souvent qualifiées de manière très approximative, alors qu'il conviendrait d'être précis pour étayer son raisonnement (agglomération lyonnaise, métropole régionale, ville moyenne, agglomération industrielle, ville portuaire, ville minière...). Le jury observe ainsi que les connaissances des candidats en matière de géographie industrielle et d'histoire économique sont en général squelettiques. Les réseaux urbains qui se dessinent sur les cartes au 1/100 000° par exemple sont rarement compris et correctement délimités.

### **Des exigences pédagogiques incontournables**

Dans la plupart des cas, les illustrations devraient tenir une place importante dans le déroulé de l'exposé. A l'écoute des exposés, l'analyse des images (photographies au sol ou aériennes, images satellitaires...) doit être améliorée : trop peu de candidats en tirent des informations précises sur les caractéristiques des paysages, les formes, les couleurs et les différents éléments d'aménagement.

Une partie des candidats ont compris qu'ils ne doivent pas attendre la dernière minute pour présenter leur croquis de synthèse et en tirer parti. Encore faut-il consacrer un minimum de soin à son exécution pour le rendre immédiatement lisible, et à sa conception en choisissant des modes de représentation simples et percutants. Précisons ici que le croquis de synthèse est souhaitable, mais qu'il n'est pas obligatoire. Alors que les schémas bâclés desservent les candidats, les croquis de détail bien conçus, bien exécutés et commentés avec dynamisme sont valorisés par le jury.

Enfin, le candidat doit se souvenir qu'il ne peut échapper à une évaluation de ses connaissances et de sa culture géographique, quel que soit le sujet, à travers les questions (20 minutes environ) qui suivent la prestation orale. Or de nombreux exposés, formellement corrects, voire séduisants par l'enchaînement habile des idées, ne résistent pas à l'épreuve de l'entretien. Le jury pose des questions simples pour éclairer tel ou tel point abordé précédemment. Il peut également demander au candidat de revoir un document qui a été laissé de côté, ou partiellement négligé.

Souvent ces questions appellent des connaissances élémentaires de culture générale. A cet égard, le jury a pu déplorer des lacunes béantes, en géographie comme en histoire. Certaines régions métropolitaines ne sont pas connues (en particulier les régions de la France du nord-est, du Nord-Pas-de-Calais à la Franche-Comté) ; des grands fleuves ont été confondus ; des villes importantes ont été mal localisées. Des faits essentiels de l'histoire de France et de l'Europe sont parfois ignorés : l'époque de la Renaissance, la partition de la Lorraine entre 1871 et 1914, la formation des Etats européens ou encore la situation politique de tel Etat d'Europe orientale pendant l'entre-deux guerres, ce qui risque d'être pénalisant en 2012 pour répondre aux sujets portant sur la géographie des conflits.

En résumé, toute préparation sérieuse doit s'attacher à la lecture attentive et à la compréhension du sujet, et éviter par-dessus tout un plongeon irréfléchi dans la bibliographie, qui n'est jamais qu'un appoint permettant de vérifier un aspect déjà connu, et en aucun cas la base de l'exposé.

Précisément, la documentation accessible au début de la préparation de l'épreuve a été choisie en accord avec les membres du jury. Les candidats ont en outre la possibilité de demander des exemplaires de la *Documentation Photographique* et d'utiliser une ou deux cartes topographiques (éditions antérieures à la carte donnée par exemple) qui sont disponibles à la bibliothèque de l'Institut de Géographie en sollicitant les appariteurs.

Rappelons que les candidats peuvent consulter, dans la salle affectée à cet usage, les ouvrages et atlas disponibles la veille de leur épreuve orale pendant une heure, en fin d'après-midi.

Pour finir, il faut savoir que le jury, réparti en deux commissions, procède à une évaluation collective. Il a bien conscience de l'état de fatigue qui prévaut après 6 heures de préparation et 25 minutes d'exposé. Il ne s'agit pas pour lui de piéger les candidats en leur posant des questions très difficiles ou incongrues, mais plutôt de les aider à exprimer toutes leurs qualités.

### **Liste des sujets posés en 2011**

#### **Etudes de cartes avec documents d'appui :**

- Formes et dynamiques d'évolution de l'urbanisation sur la carte d'Hyères
- Villes et territoire sur la carte au 1/25 000<sup>e</sup> de Fort-de-France
- Aix-en-Provence : identités et dépendance + documents d'appui
- L'organisation spatiale de l'agglomération orléanaise sur les cartes d'Orléans et de la Ferté Saint-Aubin au 1/50 000<sup>e</sup>
- Les fonctions urbaines sur la carte de Briançon (Etude de carte avec documents powerpoint)
- Le fait urbain sur la carte au 1/25 000<sup>e</sup> Saint-Malo-Dinard-Dinan
- Etude de carte : les marges de l'aire urbaine parisienne sur la carte TOP 25 de Creil
- L'organisation urbaine sur les cartes TOP 100 de Strasbourg-Forbach et Colmar-Mulhouse-Bâle
- Albi-Carmaux : des territoires entre crise et revitalisation
- Transports et organisation de l'espace urbain sur la carte au 1/25 000<sup>e</sup> de Tours
- Le grand Nancy ou le redéploiement d'une capitale régionale
- Le Creusot-Montceau : Evolution des dynamiques urbaines et industrielles
- Le fait urbain sur la carte au 1/25 000<sup>e</sup> Morzine-Massif du Chablais
- L'aire urbaine de Rouen sur la carte TOP 25 de Rouen
- Trappes sur les cartes TOP 25 de Versailles et Rambouillet : intégration et fragmentation urbaines
- Le fait urbain sur les cartes au 1/50 000<sup>e</sup> de Caen-Bayeux
- Les formes d'urbanisation et d'aménagement sur la carte de Narbonne
- De la banlieue à la couronne périurbaine à partir de la carte d'Evry-Melun
- Etude comparée des paysages urbains industriels et miniers sur les cartes de Béthune, Audun-le-Roman et Montceau-les-Mines
- Dunkerque, ville portuaire (étude de carte)
- Le fait urbain sur la carte au 1/25 000<sup>e</sup> de Lorient
- L'agglomération de Bastia : carte TOP 25 et documents d'appui
- L'urbanisation sur la carte d'Hénin-Beaumont-Carvin au 1/25 000<sup>e</sup>

- Les disparités sociales et fonctionnelles dans l'agglomération toulonnaise (carte 1/25 000<sup>e</sup>)
- Formes urbaines et évolutions de l'agglomération angevine sur la carte au 1/25 000<sup>e</sup> d'Angers
- Villes et urbanisation littorale sur la carte de la Baule-Pornichet
- Villes et territoire sur les cartes de la Réunion (1/100 000<sup>e</sup>) et de Saint-Paul-le Port (1/25 000<sup>e</sup>)
- L'agglomération bordelaise : formes d'urbanisation et projets urbains
- Les dynamiques du Vendômois, carte au 1/25 000<sup>e</sup>
- Une aire urbaine du grand Bassin Parisien : Evreux
- Etude de carte (documents powerpoint à l'appui) : Les mutations de la grande périphérie de Lyon sur la carte de la Verpillière
- Etude de carte : Brest et son aire urbaine
- Dynamiques urbaines et stratégie de développement sur la carte de Clermont L'Hérault
- Etude comparée des paysages urbains touristiques sur les cartes au 1/50 000<sup>e</sup> de Saint-Tropez, Argelès-sur-Mer et Saint-Vincent-du-Tyrosse
- Une ville portuaire méditerranéenne et son aire urbaine : Toulon
- Urbanisation et périurbanisation sur la carte de Rennes au 1/25 000<sup>e</sup>
- Pau, une ville et son environnement à partir de la carte au 1/25 000<sup>e</sup>
- Nîmes et son aire urbaine
- Les mutations économiques d'Alès et de sa région

#### **Dossiers documentaires sur « la France urbaine » :**

- Les villes moyennes : villes de l'entre-deux ou villes à part entière ?
- Villes et industries autour de l'étang de Berre et du golfe de Fos-sur-Mer
- Voisinage européen et territoire français
- Histoire, patrimoine et villes en France
- La rénovation urbaine en France et en Allemagne : approches comparées
- La requalification des rives fluviales dans les villes françaises à travers quelques exemples
- Urbanisation, division sociale de l'espace et formes de rénovation urbaine dans l'agglomération de Bourges
- Clermont-Ferrand : de la ville industrielle à la métropole
- Les anciennes villes nouvelles de province
- Aubagne, un territoire attractif aux portes de Marseille ?
- Grenoble technopole
- Les mutations d'une ville littorale : La Rochelle
- Petites villes et pôles ruraux dans les régions du Centre-Ouest
- Acteurs, territoire et dynamiques d'évolution d'une ville nouvelle : L'Isle d'Abeau
- Ville et fleuve en France
- Les banlieues de Marseille
- Châlons-en-Champagne : une agglomération moyenne qui se développe durablement ?
- Fonctions et choix urbains d'une ville moyenne, Périgueux
- L'urbanisation du littoral languedocien
- Ville et culture en France
- Les entrées de ville
- Saint-Quentin-en-Yvelines, une « ville nouvelle » réussie ?
- Les contrastes socio-spatiaux dans l'agglomération lyonnaise
- Le « Grand Avignon » dans son environnement géographique
- Une crise urbaine transfrontalière : le bassin franco-valdo-genevois
- Les mutations d'une ville et de son port : Saint-Nazaire
- La nature et la ville
- Le Grand Paris
- Malaise des banlieues et actions territoriales, l'exemple du secteur sensible de Clichy-Montfermeil
- L'urbanisation du golfe de Saint-Tropez
- Villes et dessertes aéroportuaires
- Nantes : les mutations d'une métropole
- Les nouveaux rapports ville-campagne
- Fougères, urbanisme et protection du patrimoine
- Un district industriel : Cluses et la vallée de l'Arve
- Limoges ou le renouveau d'une capitale régionale de taille moyenne
- Nevers, ville moyenne à l'ombre des métropoles ?
- Une agglomération d'Outre-mer : Pointe-à-Pitre

- Le réseau urbain français et ses dynamiques
- Les transports urbains : les nouveaux enjeux
- La ZAC Le Noé de Chanteloup-les-Vignes, un quartier très sensible en réaménagement
- La périurbanisation résidentielle en France
- Villes et immigrés en France
- Le Pays basque transfrontalier
- Villeneuve d'Ascq
- Activités et formes urbaines sur le littoral aquitain
- Les villes du sud-est du Massif central
- L'agglomération de Laon : formes urbaines, division sociale de l'espace et facteurs de renouveau
- Villes et lignes à grande vitesse en France
- Ville et industrie en France
- L'agglomération de Reims : désenclavement, aménagements récents et formes de rénovation urbaine
- Les mutations des quartiers de l'Est de Paris

### **Sujets sur « l'Europe » (Dossiers documentaires)**

- Villes et développement durable en Europe
- Les détroits européens
- La Randstad Holland en Europe
- L'Arc Atlantique : un territoire de l'innovation ?
- Les micro-Etats européens : entre singularité et intégration
- Existe-t-il une culture européenne ?
- Les grands ports européens
- La Manche et ses littoraux en Europe
- Paris, Londres, Berlin, Milan, Madrid, la Randstad : des métropoles européennes fortement différenciées, mais confrontées aux mêmes défis ?
- Les migrations internationales dans l'Union Européenne
- Dossier numérique : Le réseau urbain européen
- Avions, aéroports et espaces européens
- La Belgique, une synthèse de l'Europe ?
- Quel est le centre de l'Union Européenne ?
- La pauvreté en Europe
- Tourisme et aménagement des littoraux méditerranéens de l'Europe
- La Méditerranée, une frontière de l'Europe
- Le fait religieux en Europe
- Les disparités de développement dans l'Union Européenne
- Les Turcs en Europe
- L'Europe vue d'Amérique
- L'Union Européenne dans la mondialisation
- Les agglomérations transfrontalières en Europe
- L'Europe rhénane
- Le Portugal : un « finisterre » européen
- Une capitale européenne : Vienne
- L'Europe des faibles densités
- L'Ukraine en Europe
- Les évolutions démographiques en Europe
- Systèmes agraires d'Europe méditerranéenne (exemples de l'Espagne et de la France)
- Espace et finance en Europe
- La Northern Range en Europe
- Les Balkans occidentaux, des Etats européens
- Les îles méditerranéennes de l'Europe
- Géographie des sports de ballon en Europe
- Europes rurales
- Les Etats baltes dans l'espace baltique et en Europe
- Les Sud en Europe
- Les régions frontalières en Europe
- L'Europe et la Méditerranée
- Les régions technopolitaines européennes

- Monaco, une cité-Etat en Europe
- Bruxelles, une capitale européenne
- Paris et Londres : des métropoles rivales ?
- Des périphéries nordiques de l'Europe
- La coopération territoriale en Europe
- Barcelone métropole



## STATISTIQUES DU CONCOURS 2011

Synthèse statistique de l'agrégation externe d'histoire 2011						
		%		%		%
Inscrits	<b>1654</b>	<b>100,00</b>				
Présents (1 <sup>ère</sup> épreuve)	<b>545</b>	<b>33</b>				
Non éliminés	<b>520</b>	<b>31,4</b>	<b>100,00</b>			
Admissibles	<b>143</b>	<b>8,6</b>	<b>27,5</b>	<b>100</b>		
Admis	<b>70</b>	<b>4,23</b>	<b>13,2</b>	<b>49</b>		
Moyenne des candidats non éliminés (/80)	<b>22,29</b>					
Idem (/20)	<b>5,73</b>					
Barre d'admissibilité (/80)	<b>31</b>					
Idem/20	<b>7,75</b>					
Moyenne des candidats admissibles (/80)	<b>39,13</b>					
Idem (/20)	<b>9,79</b>					
Barre d'admission (/20)	<b>8,75</b>					
	Inscrits	%	Admiss.	%	Admis	%
Hommes	<b>861</b>	<b>52,05</b>	<b>70</b>	<b>48,9</b>	<b>38</b>	<b>54,3</b>
Femmes	<b>793</b>	<b>47,95</b>	<b>73</b>	<b>51,1</b>	<b>32</b>	<b>45,7</b>
Total	<b>1654</b>	<b>100</b>	<b>143</b>	<b>100</b>	<b>70</b>	<b>100</b>
Epreuves d'admissibilité						
	D1	D2	CT	Géo		
Présents	<b>545</b>	<b>536</b>	<b>530</b>	<b>530</b>		
	D1	D2	CT	Géo	Moy	
Moyenne des présents	<b>5,63</b>	<b>5,30</b>	<b>5,46</b>	<b>6,07</b>	<b>5,61</b>	
Moyenne des admissibles	<b>9,67</b>	<b>9,15</b>	<b>9,76</b>	<b>10,55</b>	<b>9,78</b>	
Epreuves d'admission						
			%	%		
Admissibles	<b>143</b>		<b>100</b>			
Admis	<b>70</b>		<b>49</b>	<b>51,8</b>		
Moyenne des candidats admis	<b>Oral</b>	<b>10,22</b>		<b>Ecrit + oral</b>	<b>10,32</b>	
Notes d'oral (sur 20)						
	<b>Leçon</b>	<b>Doc.</b>	<b>Géo.</b>			
Moyenne des présents	<b>7,59</b>	<b>7,94</b>	<b>7,90</b>			
Moyenne des admis	<b>9,57</b>	<b>10,64</b>	<b>10,44</b>			

## ADMISSIBILITE : répartition par académies

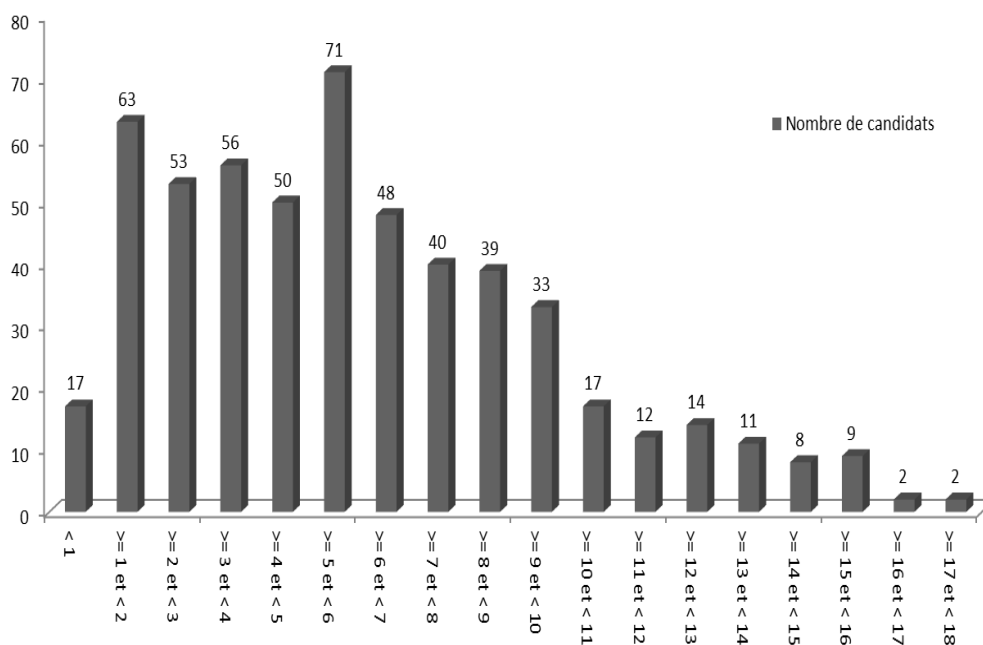
Académie		Nb. inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
A02	D' AIX-MARSEILLE	77	23	2
A03	DE BESANCON	22	11	2
A04	DE BORDEAUX	74	28	2
A05	DE CAEN	36	15	4
A06	DE CLERMONT-FERRAND	26	10	0
A07	DE DIJON	22	10	1
A08	DE GRENOBLE	51	15	3
A09	DE LILLE	67	20	7
A10	DE LYON	117	49	14
A11	DE MONTPELLIER	60	18	0
A12	DE NANCY-METZ	41	11	3
A13	DE POITIERS	22	6	3
A14	DE RENNES	75	19	0
A15	DE STRASBOURG	48	12	1
A16	DE TOULOUSE	76	27	5
A17	DE NANTES	56	13	3
A18	D' ORLEANS-TOURS	50	16	6
A19	DE REIMS	28	7	0
A20	D' AMIENS	25	4	0
A21	DE ROUEN	30	9	1
A22	DE LIMOGES	17	6	2
A23	DE NICE	41	7	1
A27	DE CORSE	5	0	0
A28	DE LA REUNION	13	3	0
A31	DE LA MARTINIQUE	9	0	0
A32	DE LA GUADELOUPE	4	1	0
A33	DE LA GUYANE	5	2	0
A40	DE LA NOUVELLE CALEDONIE	3	0	0
A43	DE MAYOTTE	3	2	0
<b>A90</b>	<b>PARIS - VERSAILLES - CRETEIL</b>	<b>551</b>	<b>217</b>	<b>83</b>

## ADMISSION : répartition par académies

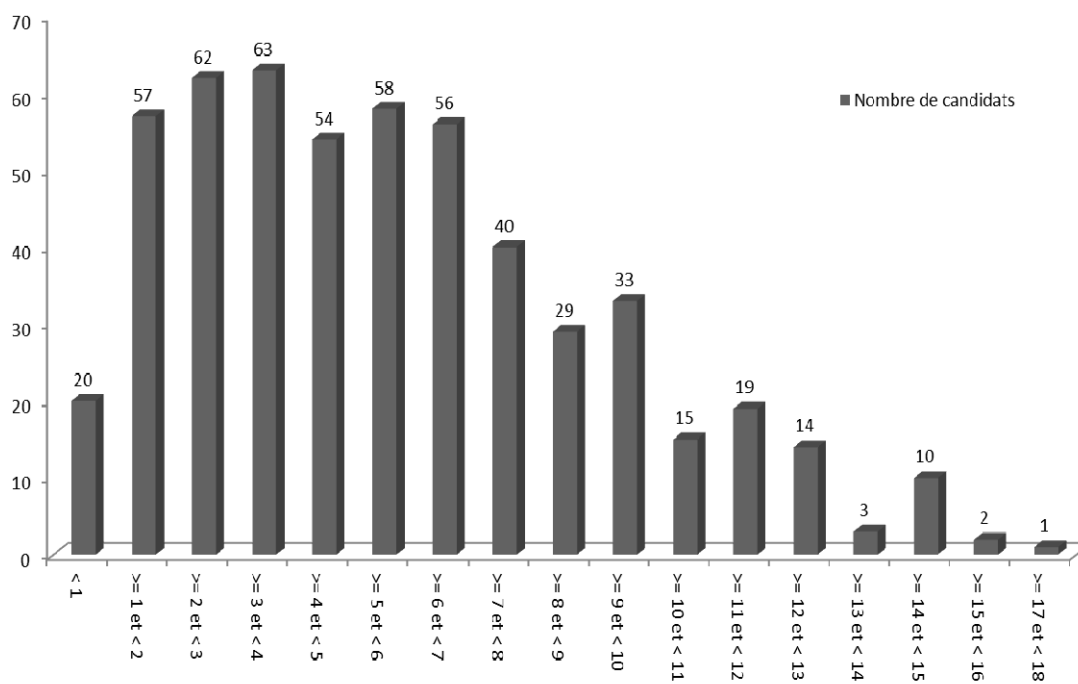
Académie		Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
A02	D' AIX-MARSEILLE	2	2	1
A03	DE BESANCON	2	2	1
A04	DE BORDEAUX	2	2	2
A05	DE CAEN	4	4	1
A07	DE DIJON	1	1	0
A08	DE GRENOBLE	3	3	2
A09	DE LILLE	7	7	2
A10	DE LYON	14	14	5
A12	DE NANCY-METZ	3	3	1
A13	DE POITIERS	3	3	2
A15	DE STRASBOURG	1	1	1
A16	DE TOULOUSE	5	5	3
A17	DE NANTES	3	3	1
A18	D' ORLEANS-TOURS	6	6	3
A21	DE ROUEN	1	1	0
A22	DE LIMOGES	2	2	1
A23	DE NICE	1	1	1
<b>A90</b>	<b>PARIS - VERSAILLES - CRETEIL</b>	<b>83</b>	<b>83</b>	<b>43</b>

## Admissibilité : répartition des notes

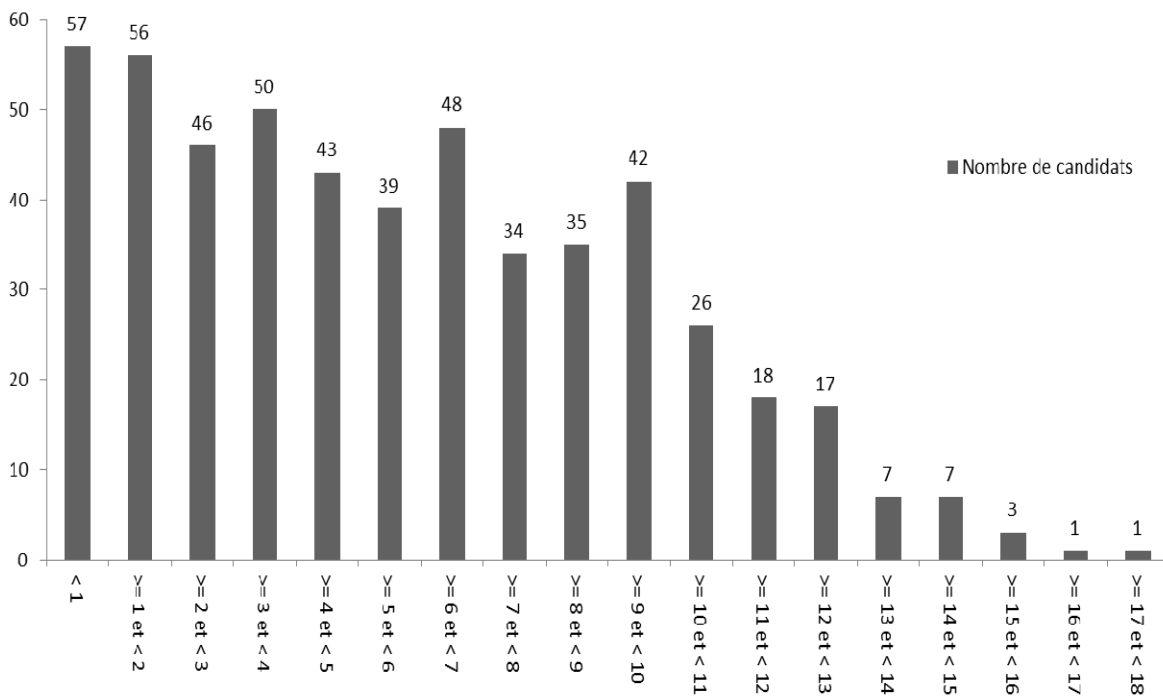
### épreuve écrite : dissertation n°1



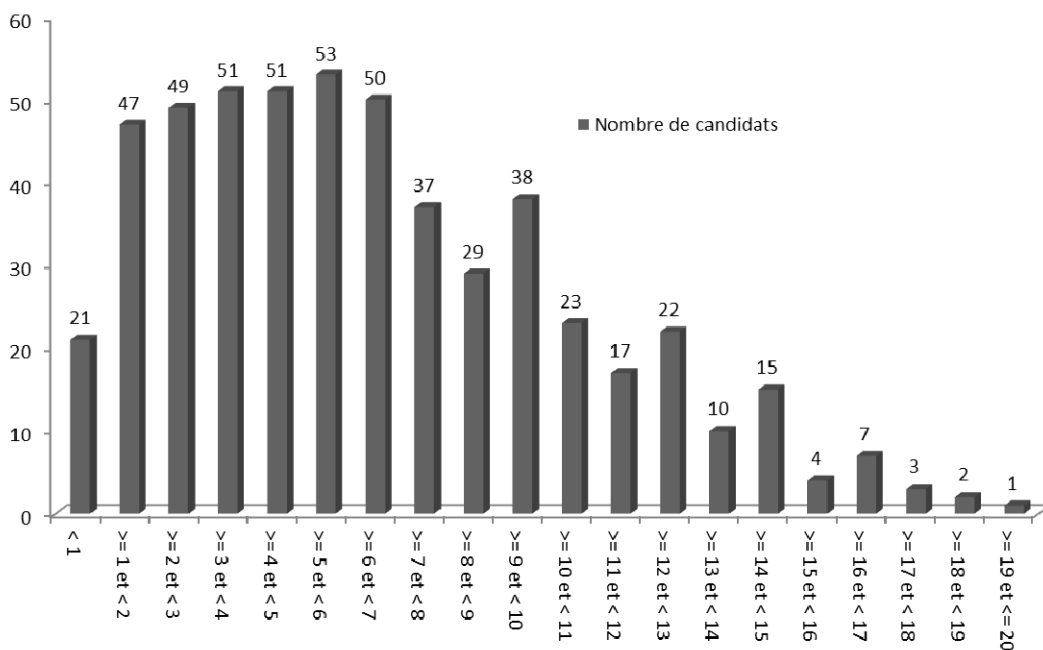
### Epreuve écrite : dissertation No2



### épreuve écrite : commentaire de texte

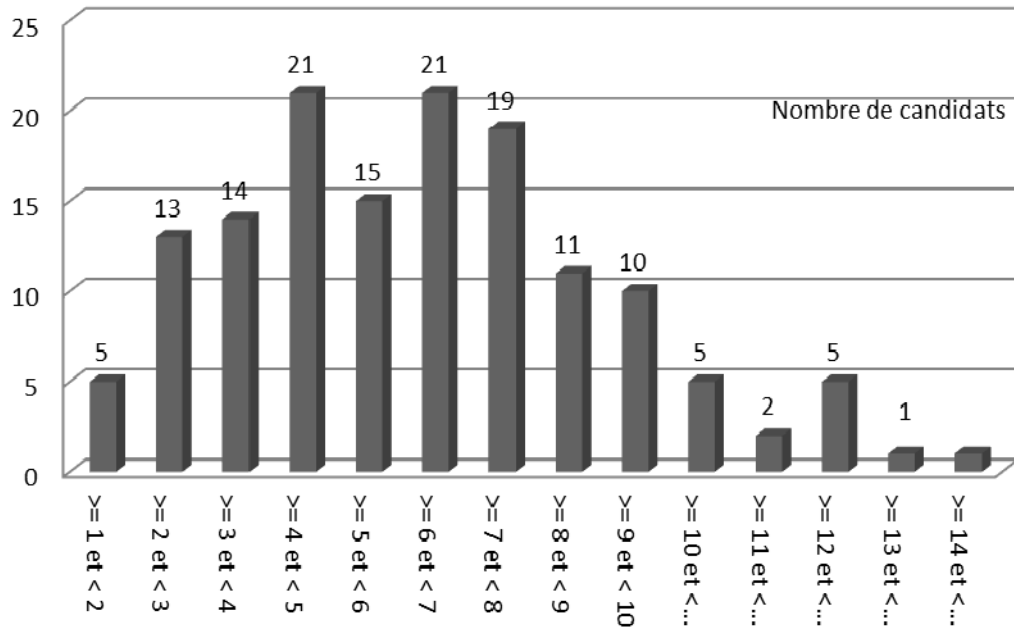


### épreuve écrite : géographie

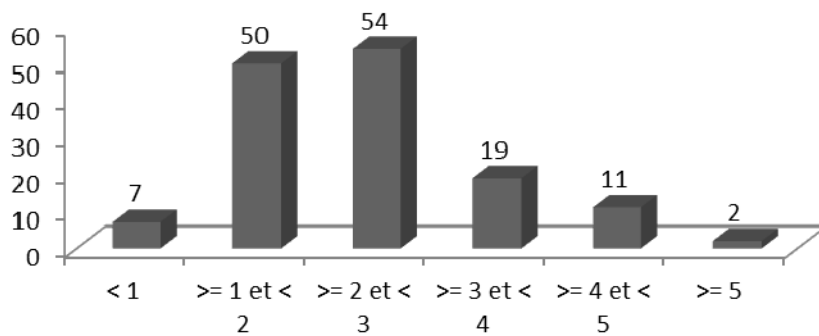


### Admission : répartition des notes

### épreuve orale : leçon d'histoire (1ère partie)

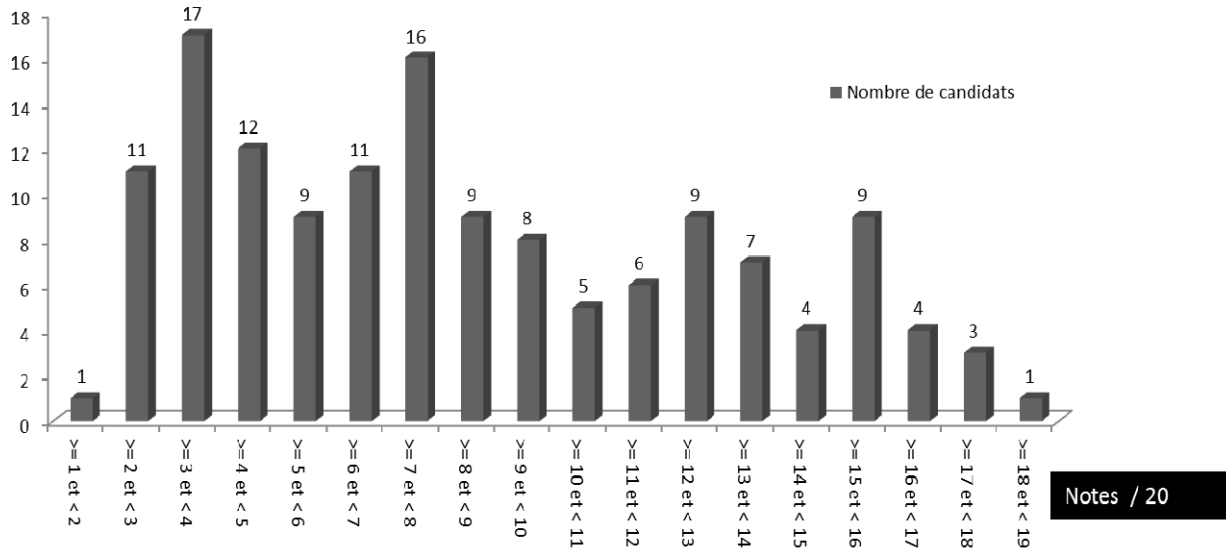


### épreuve orale : leçon d'histoire (éthique et responsabilité)



L'épreuve orale de leçon comprend deux notes (sur 15 et sur 5) faisant un total sur 20

### épreuve orale : programme (commentaire)



### épreuve orale : géographie

